

2.2 Atlas cartographique

Plan Vélo du SCoT de la Vallée de l'Ariège





Avec le concours technique et financier de ...









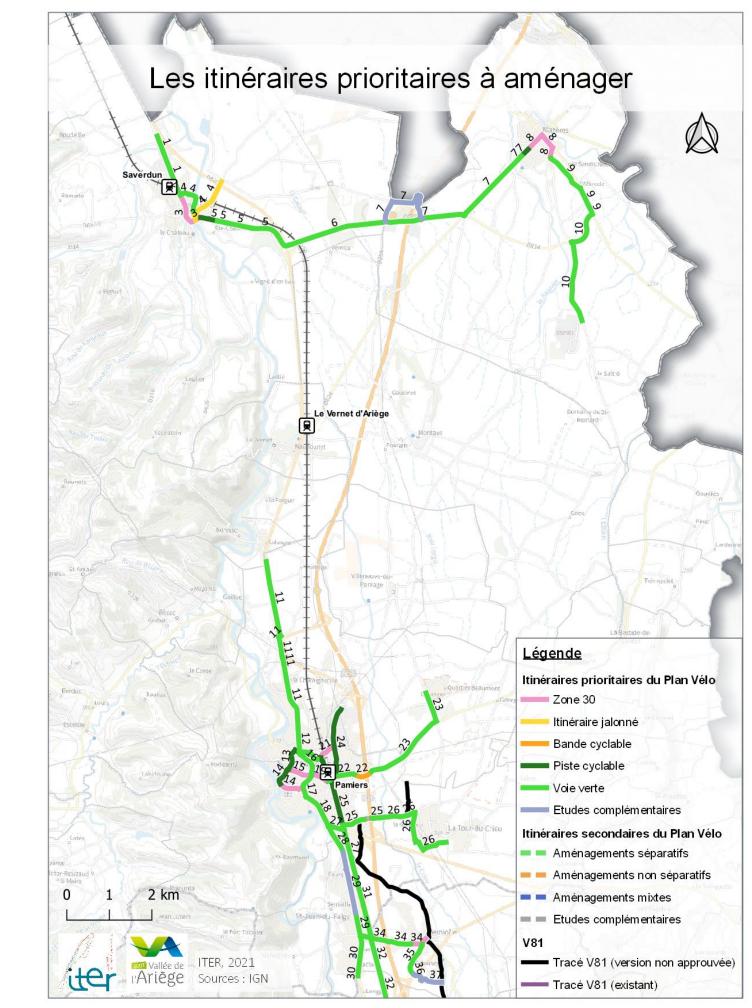
PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE



Sommaire

Atlas cartographique sur la Communauté de Communes Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP)

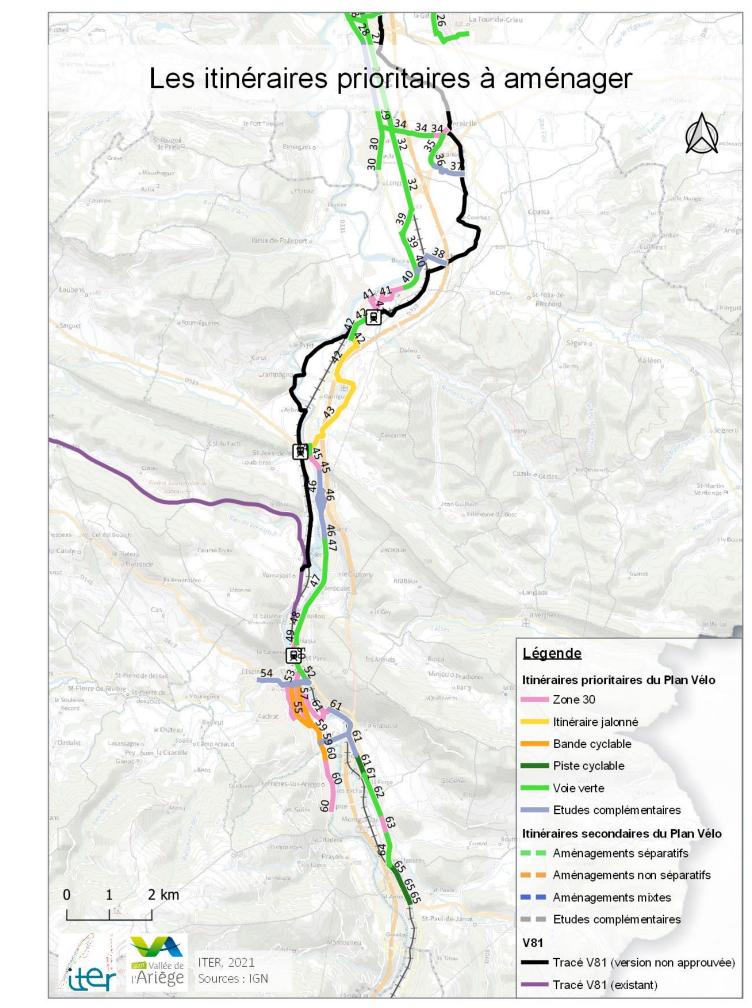
 Itinéraires 1 à 31 numérotés sur la carte



Sommaire

Atlas cartographique sur la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes (CAFV)

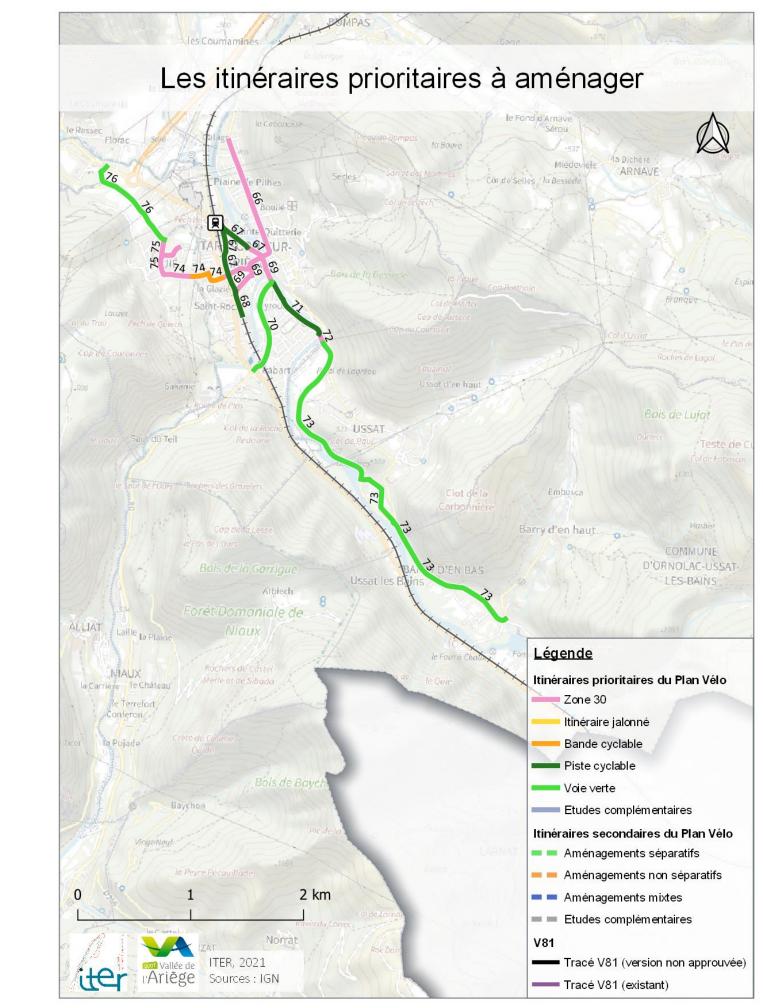
Itinéraires 31 à 65 numérotés sur la carte



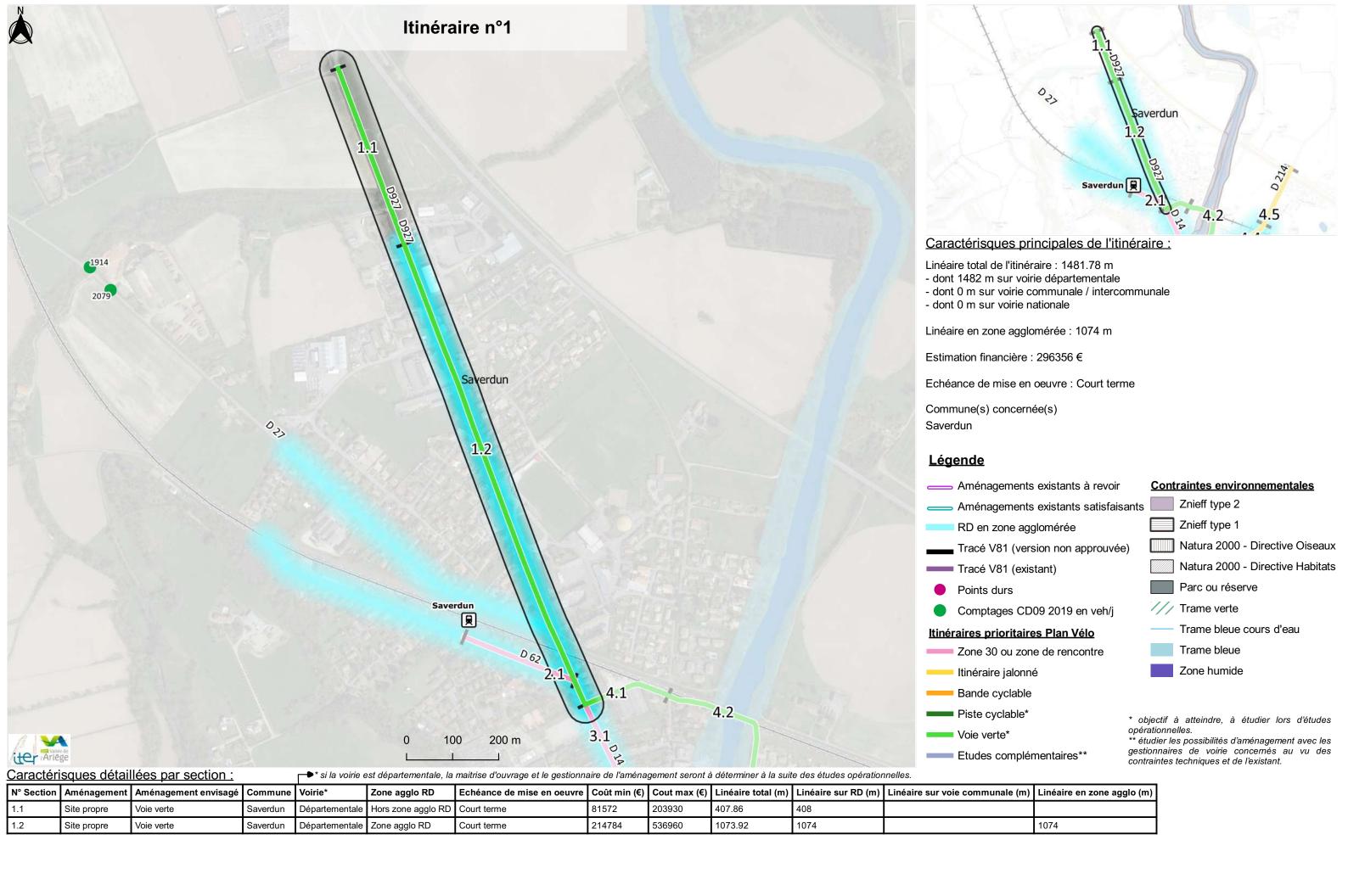
Sommaire

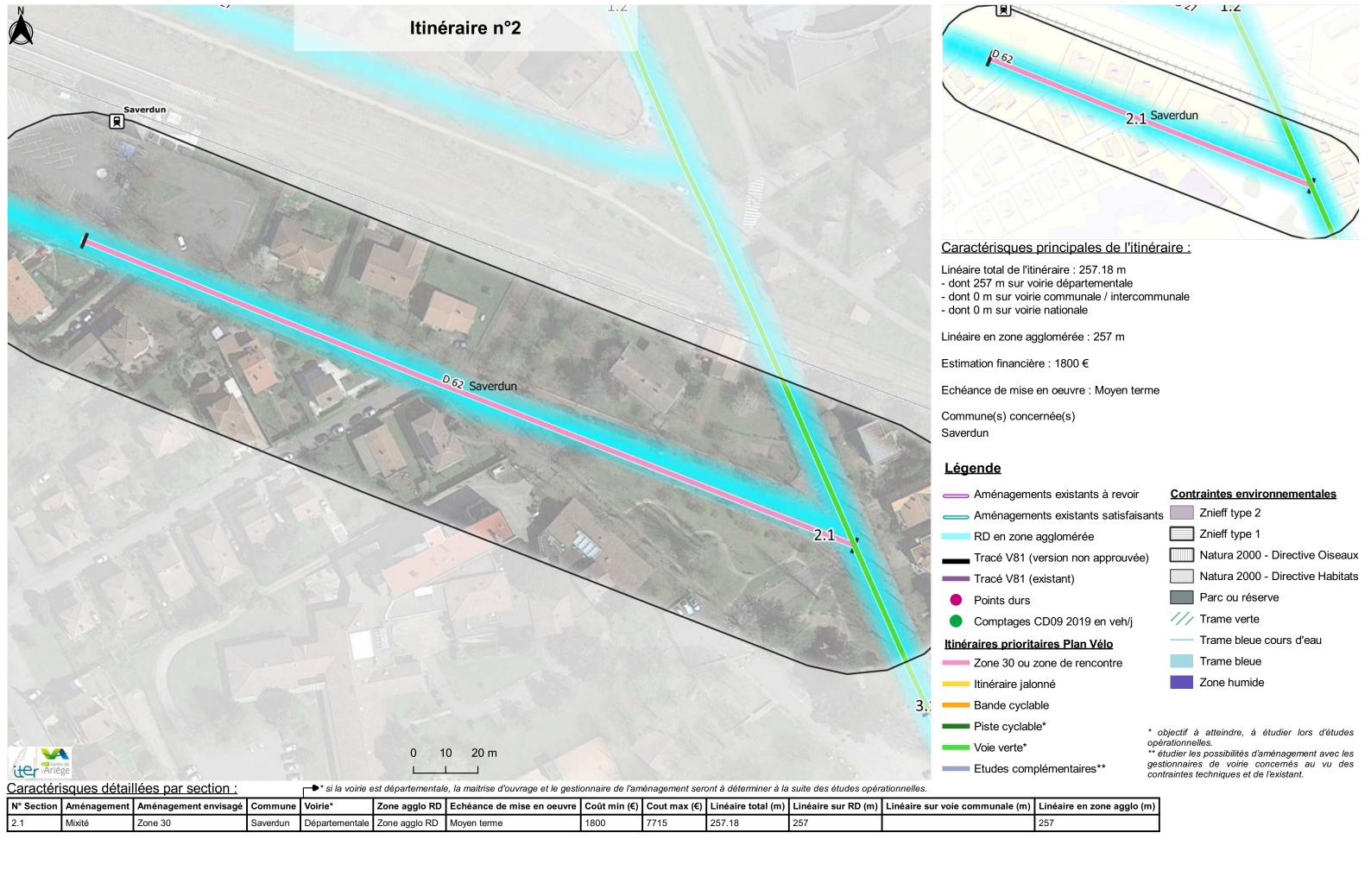
Atlas cartographique sur la Communauté De Communes Du Pays De Tarascon (CCPT)

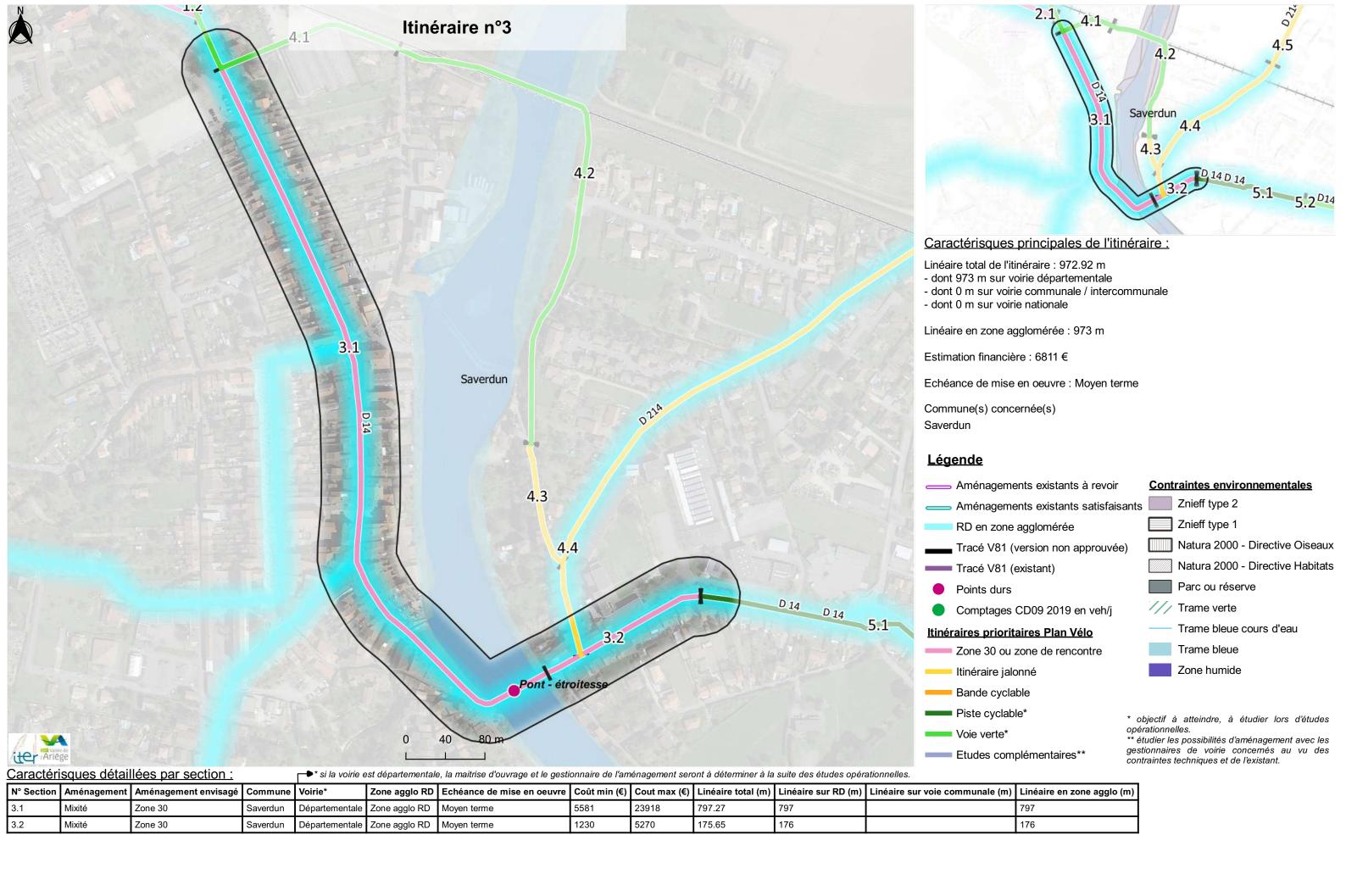
Itinéraires 65 à 76 numérotés sur la carte

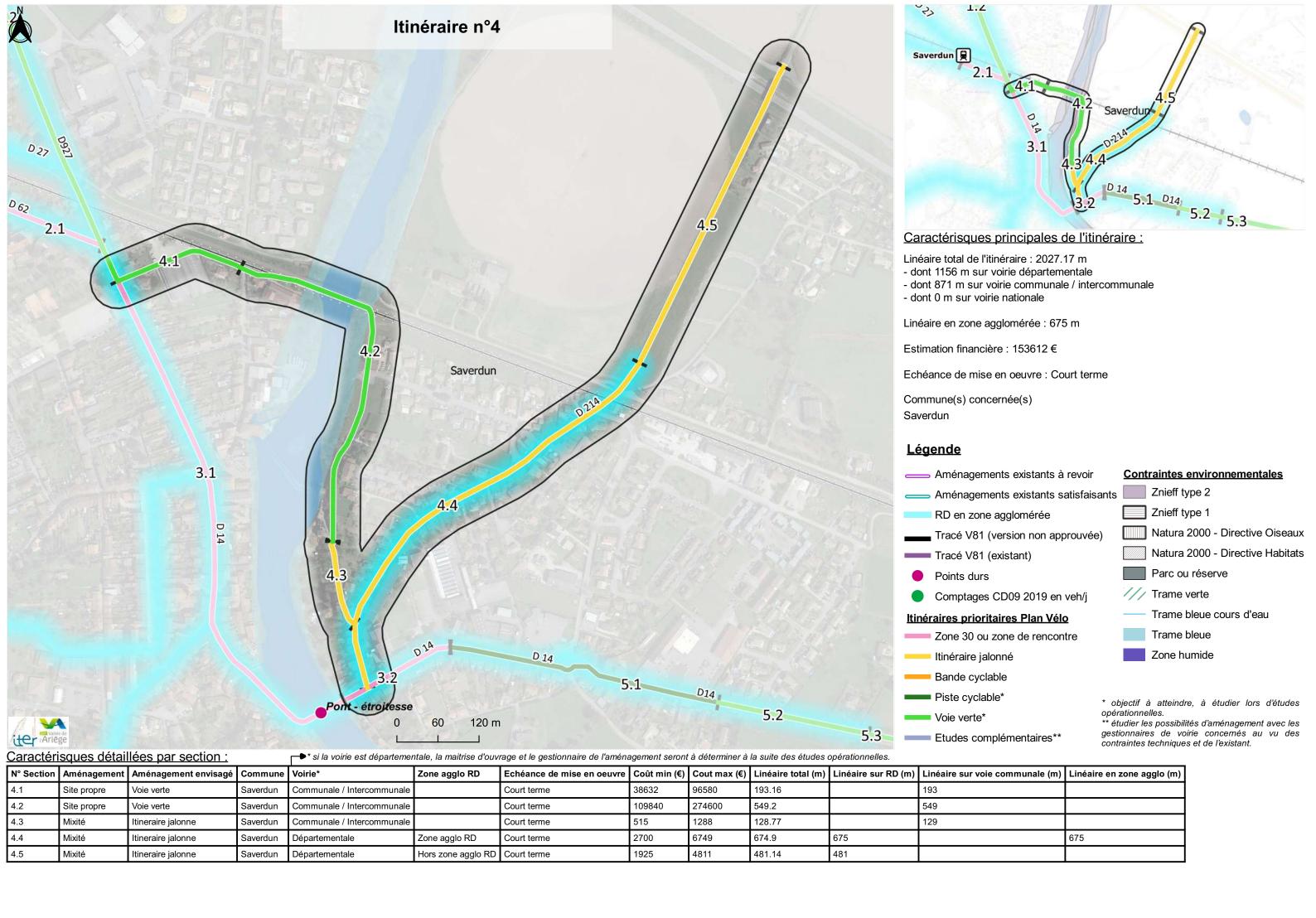


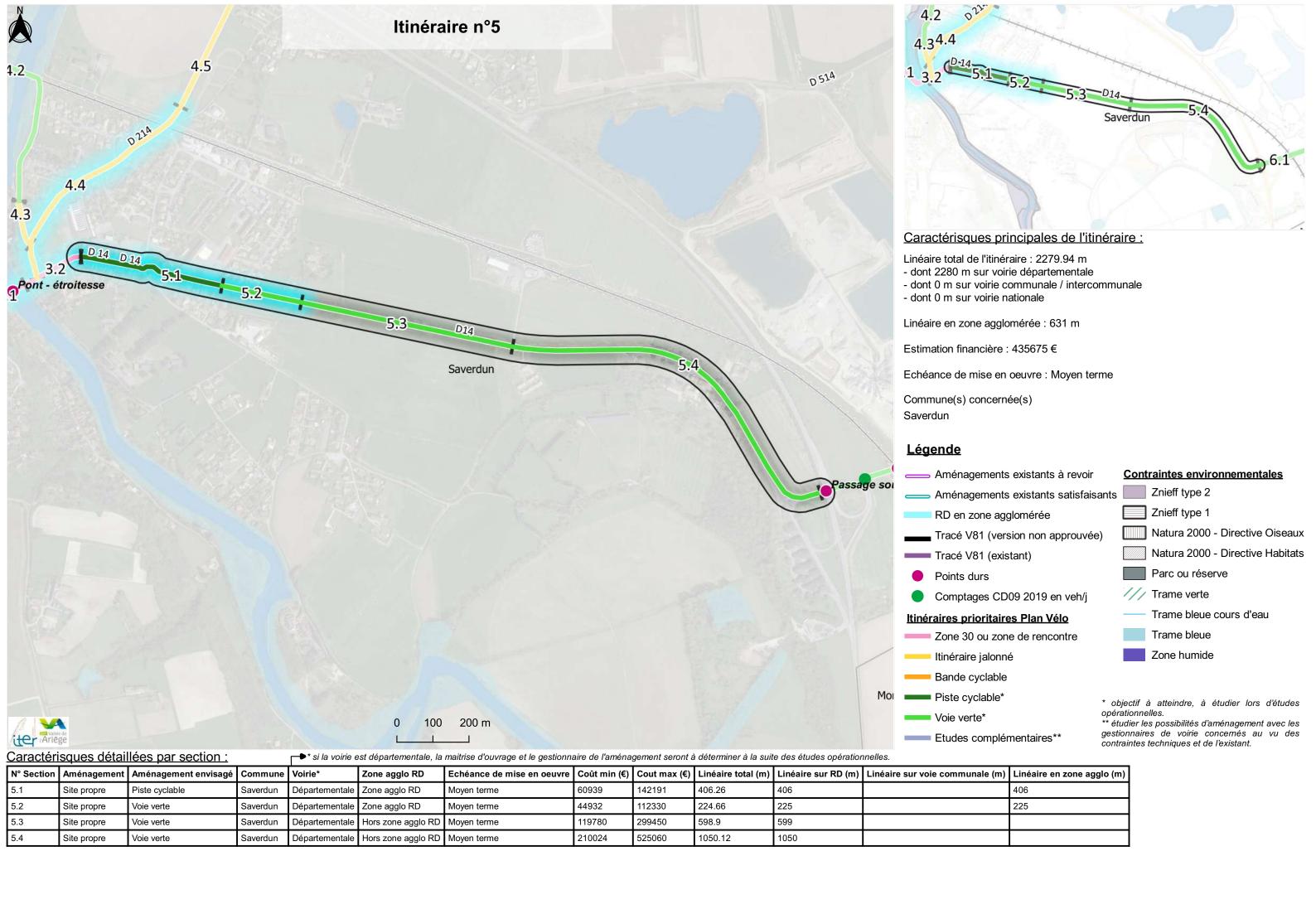
- Piste cyclable et voie verte : objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
- Etudes complémentaires : étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

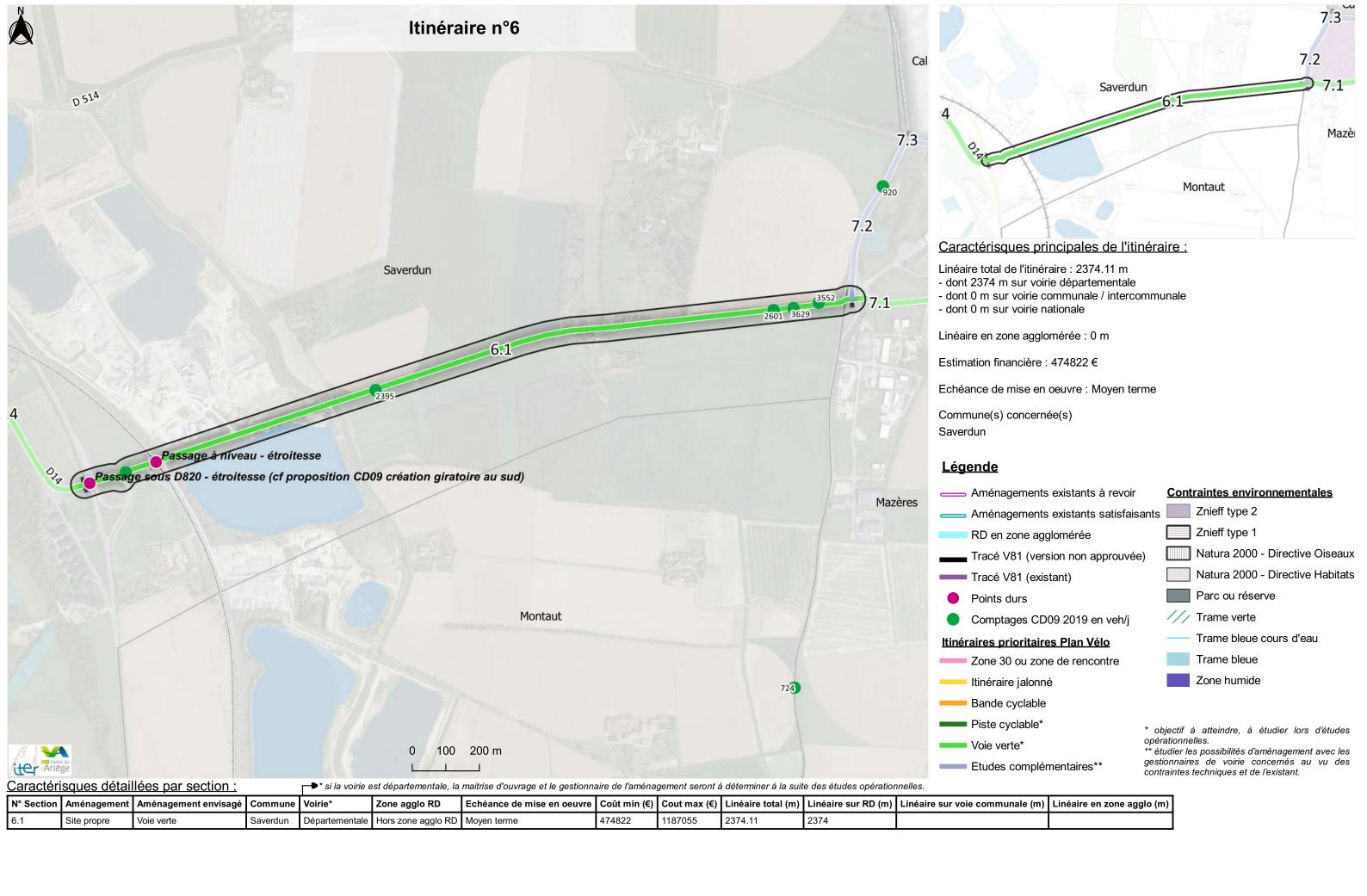


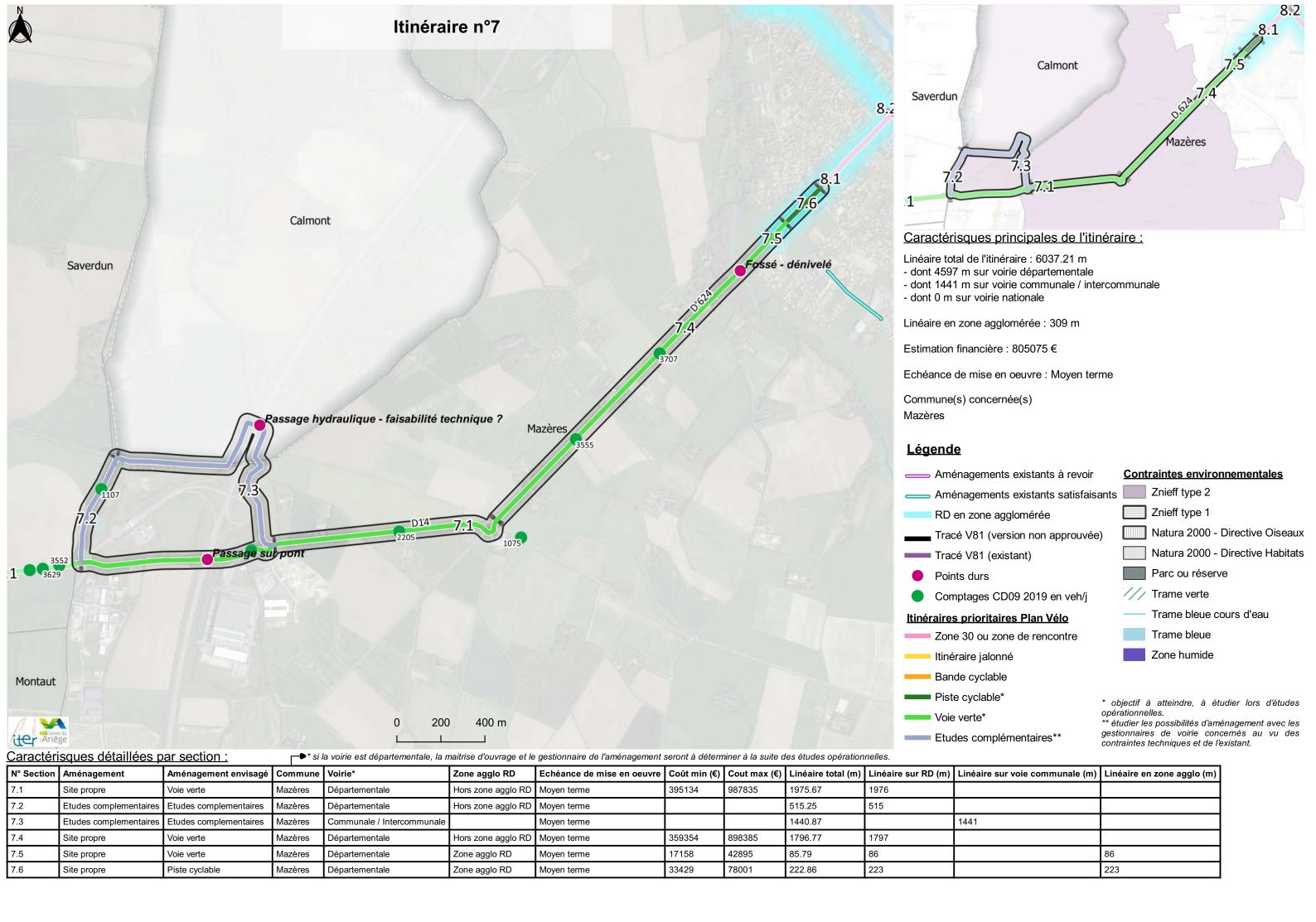


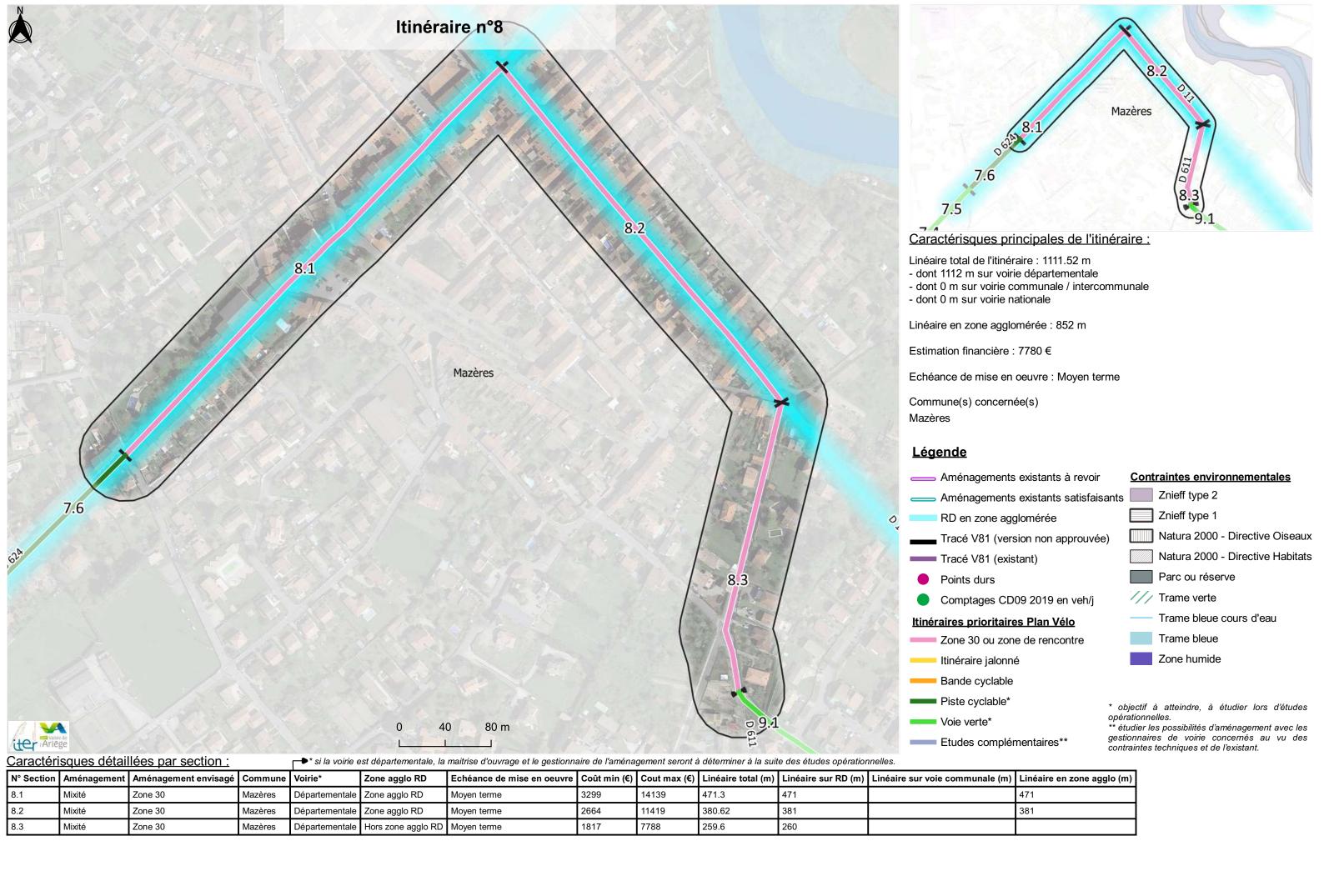


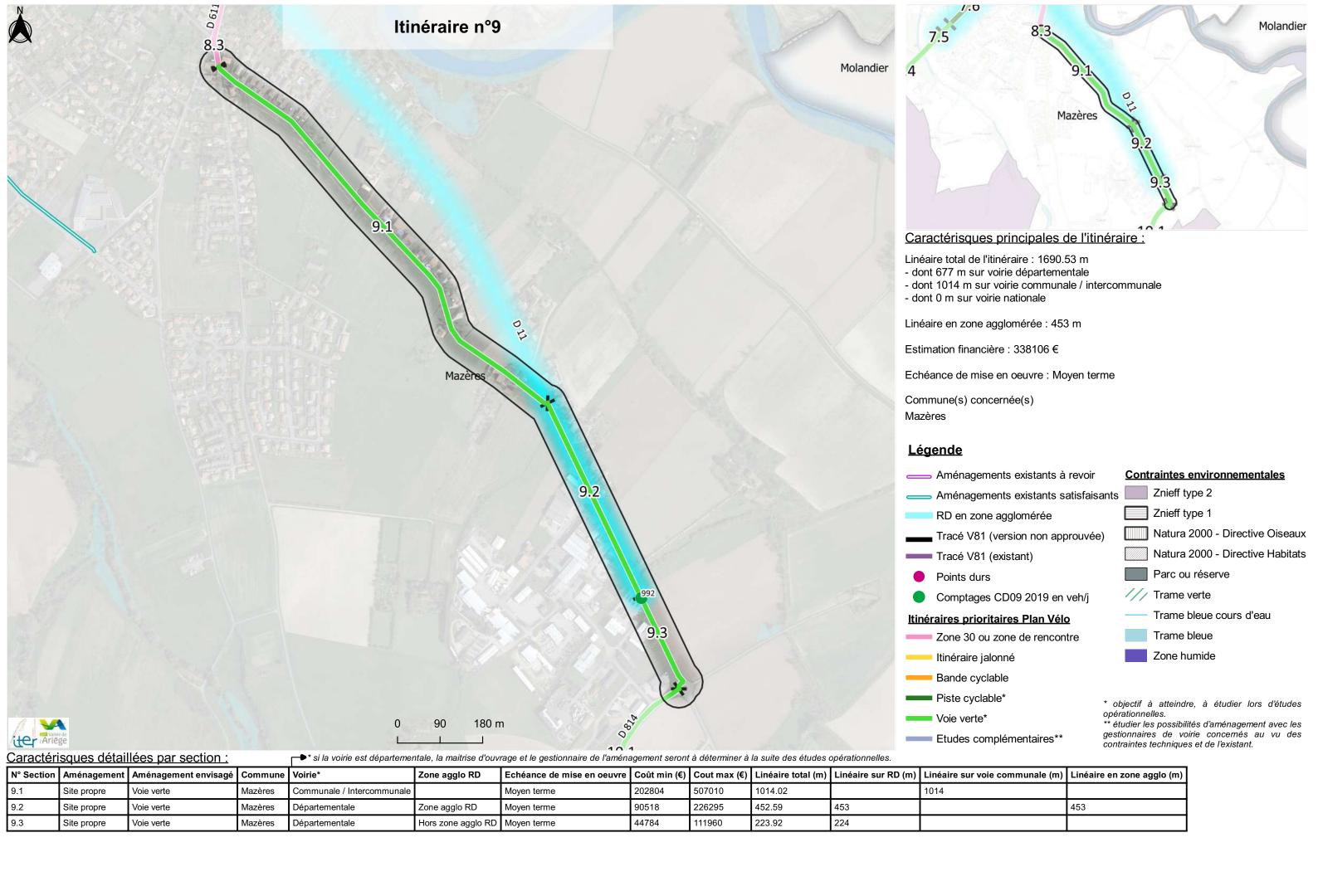


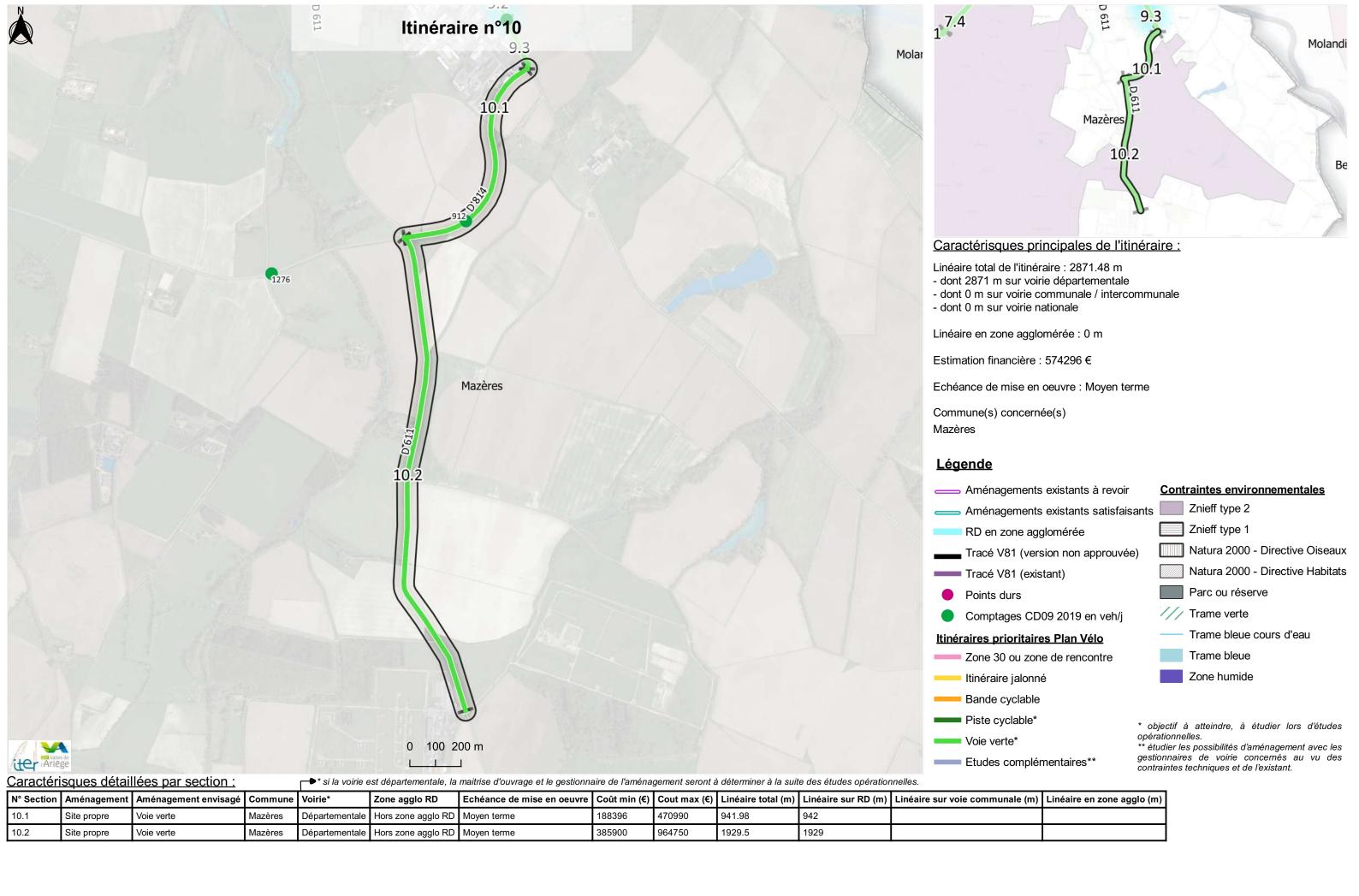


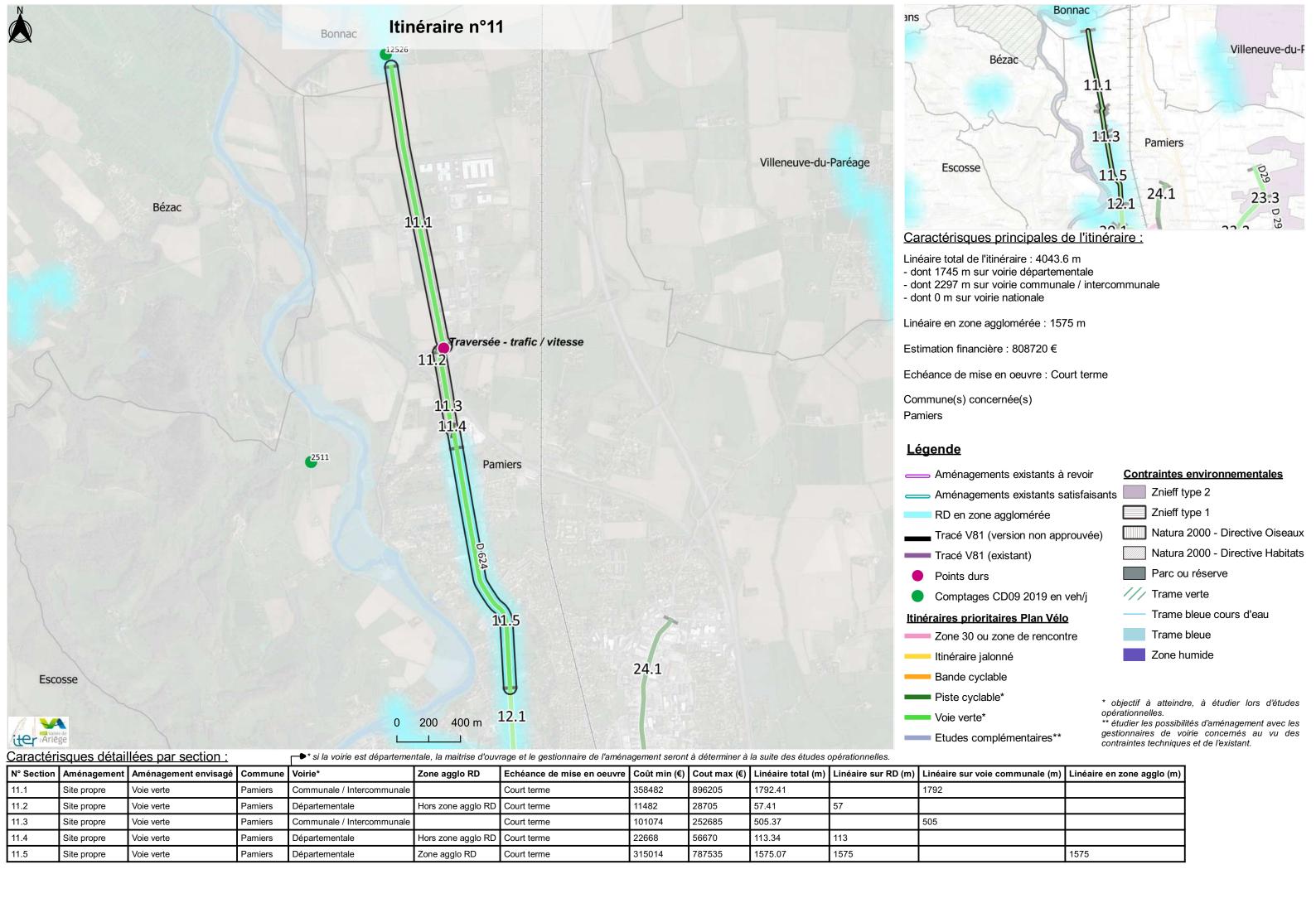


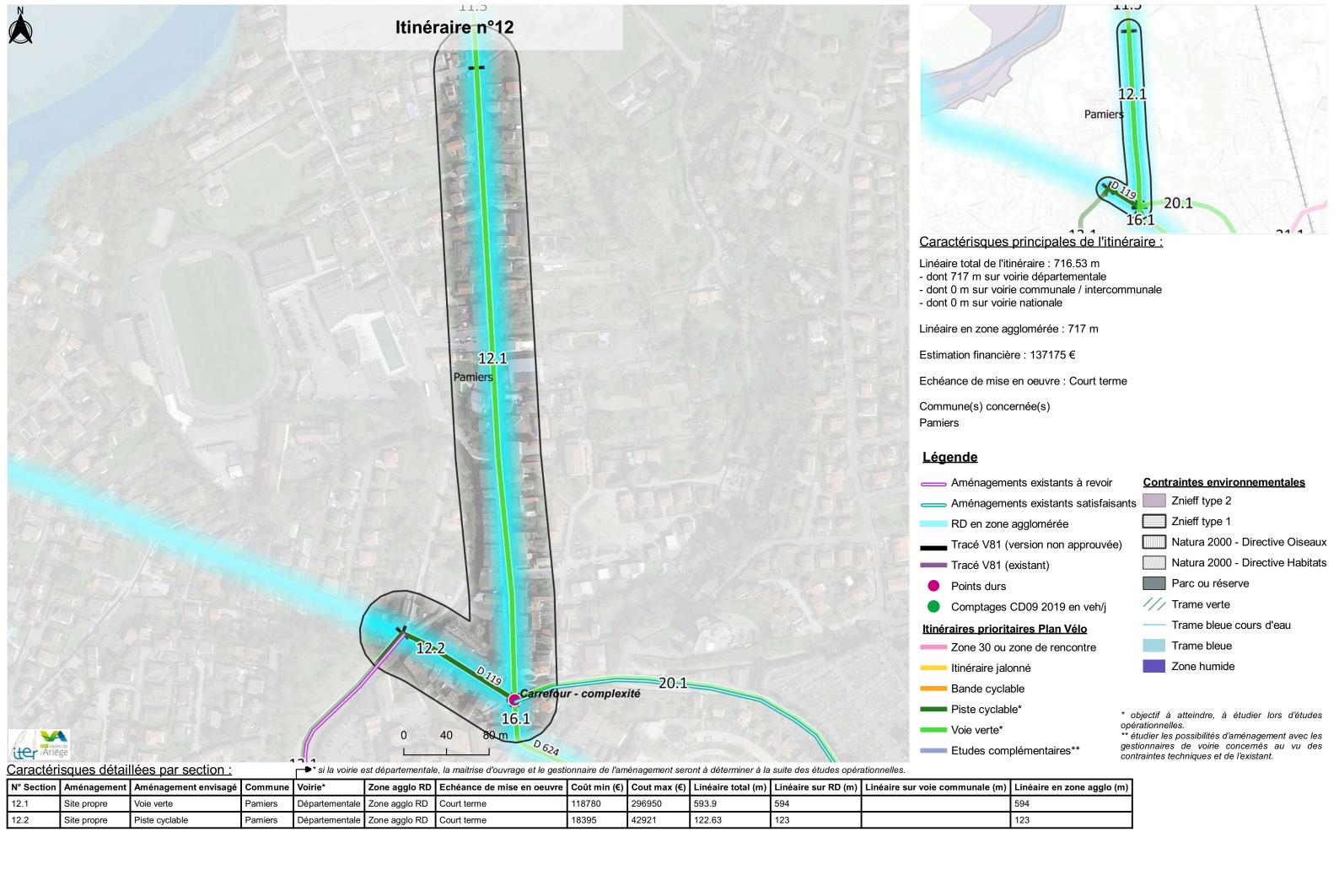


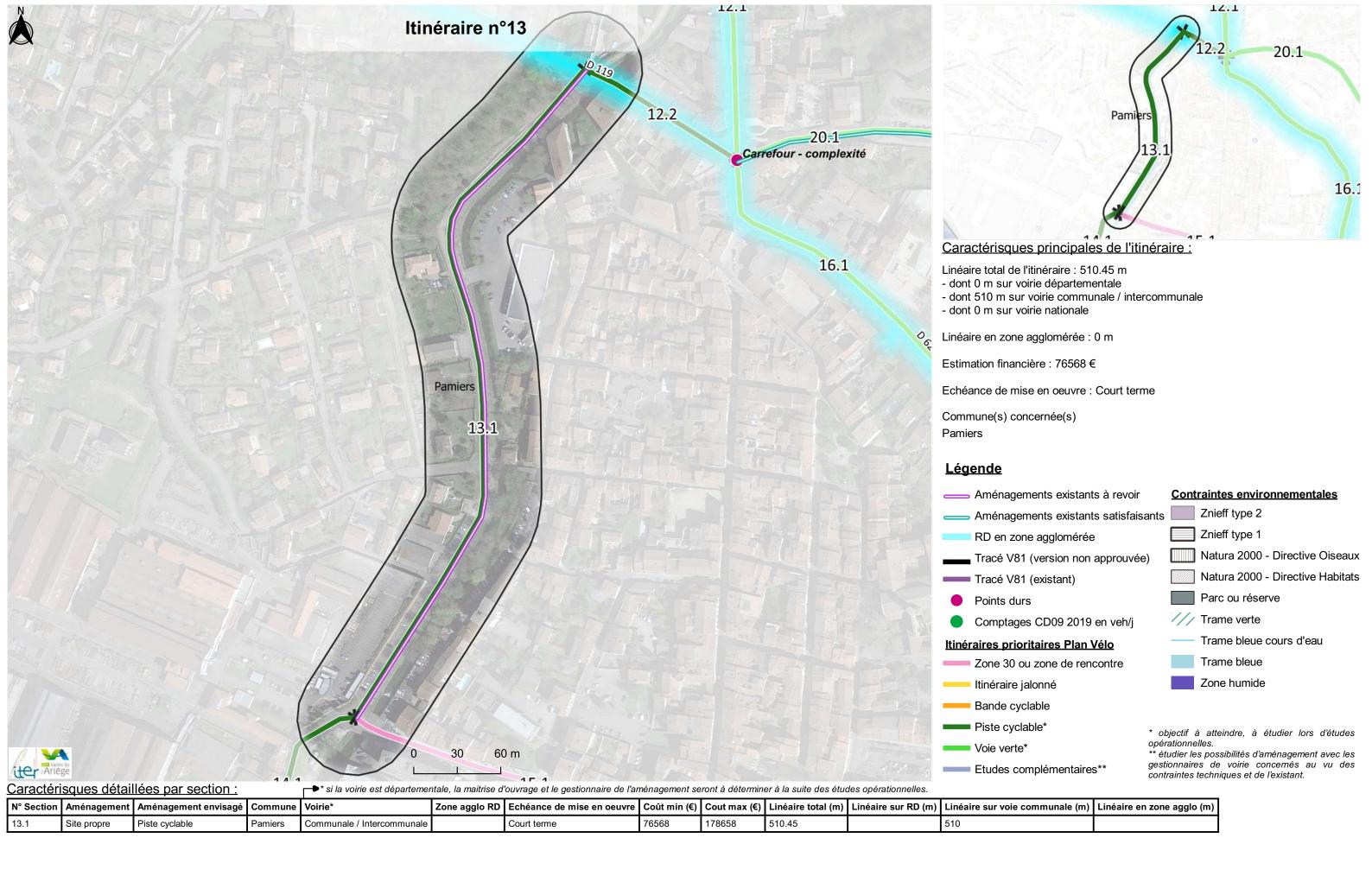


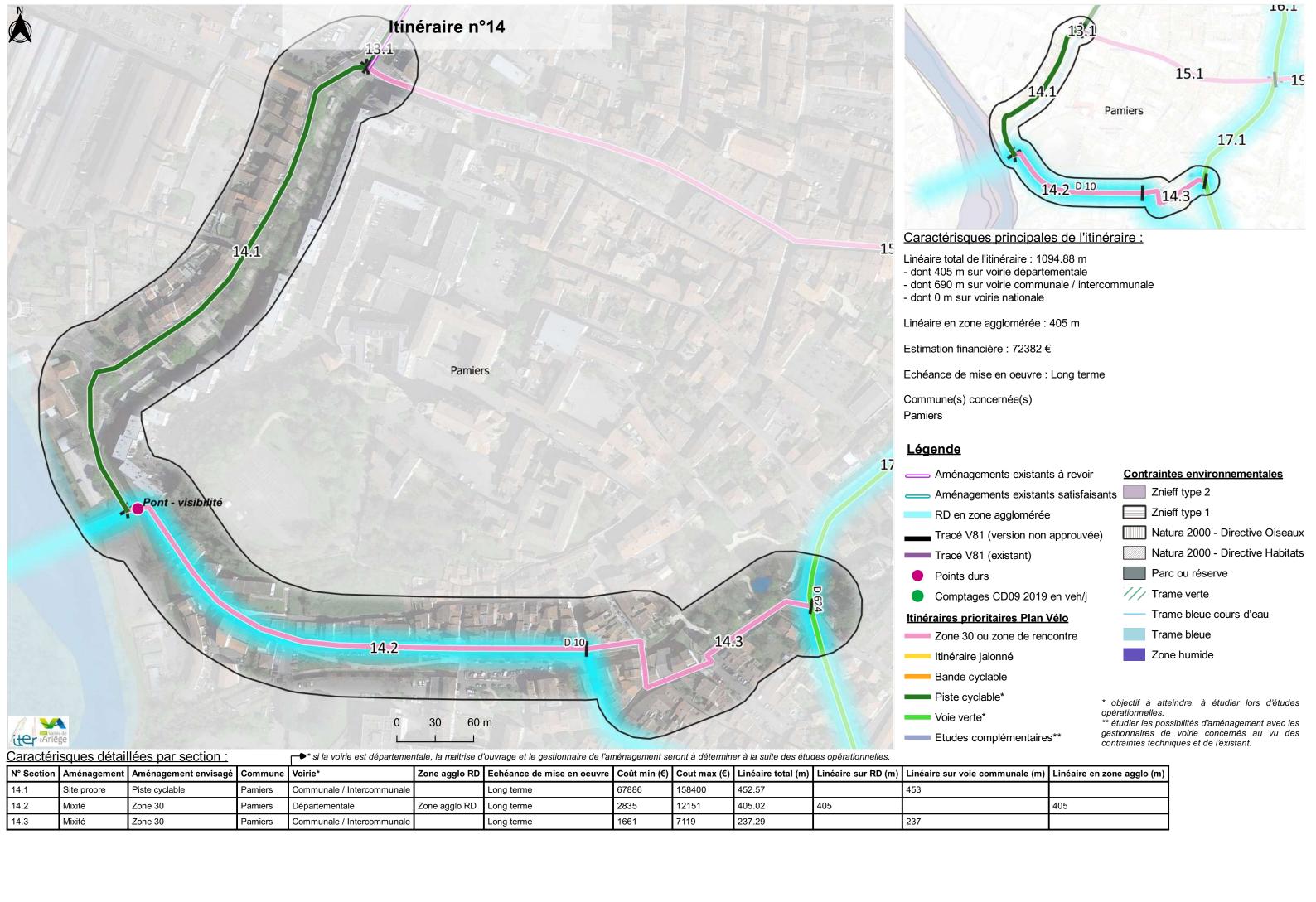


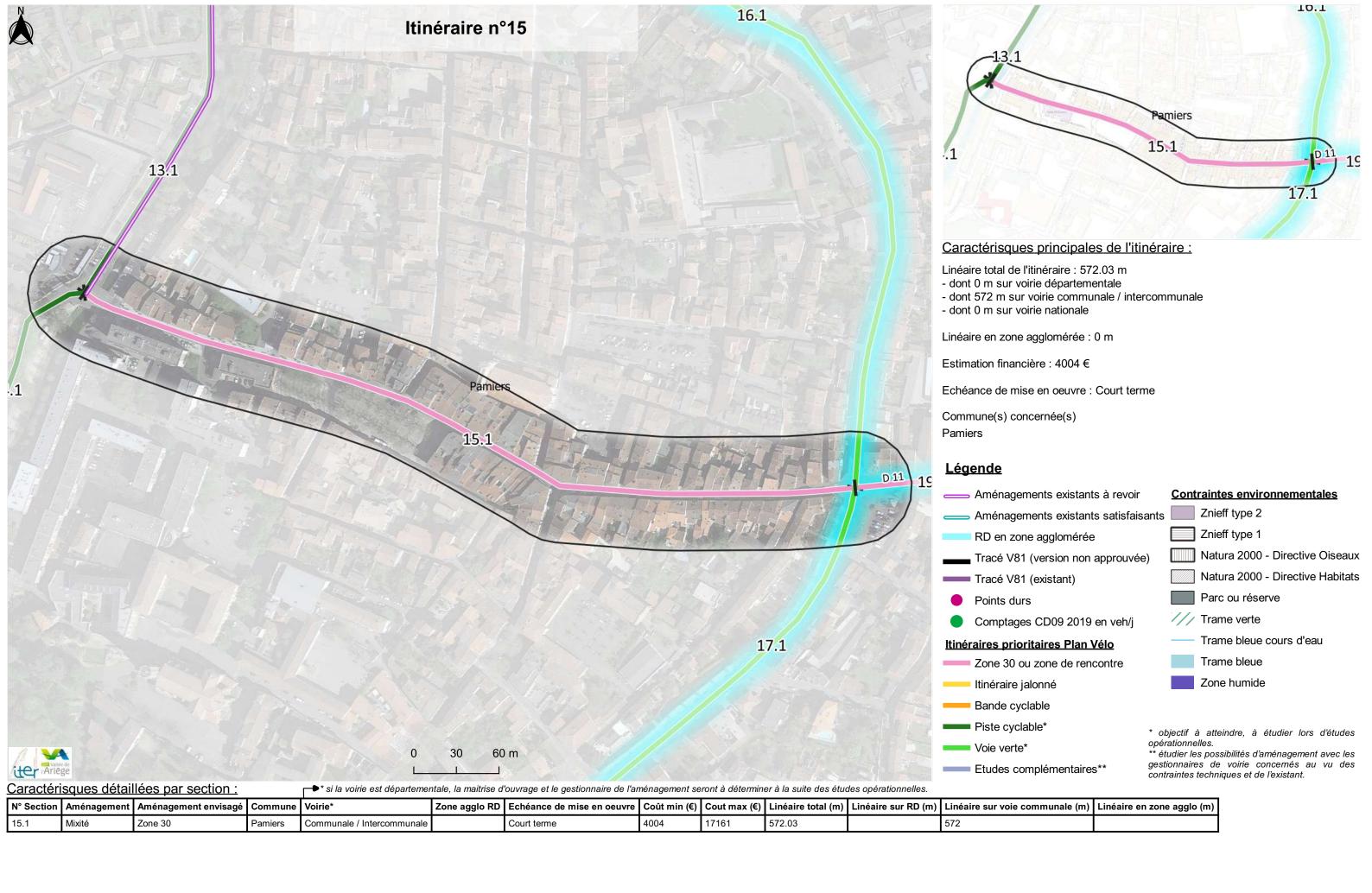


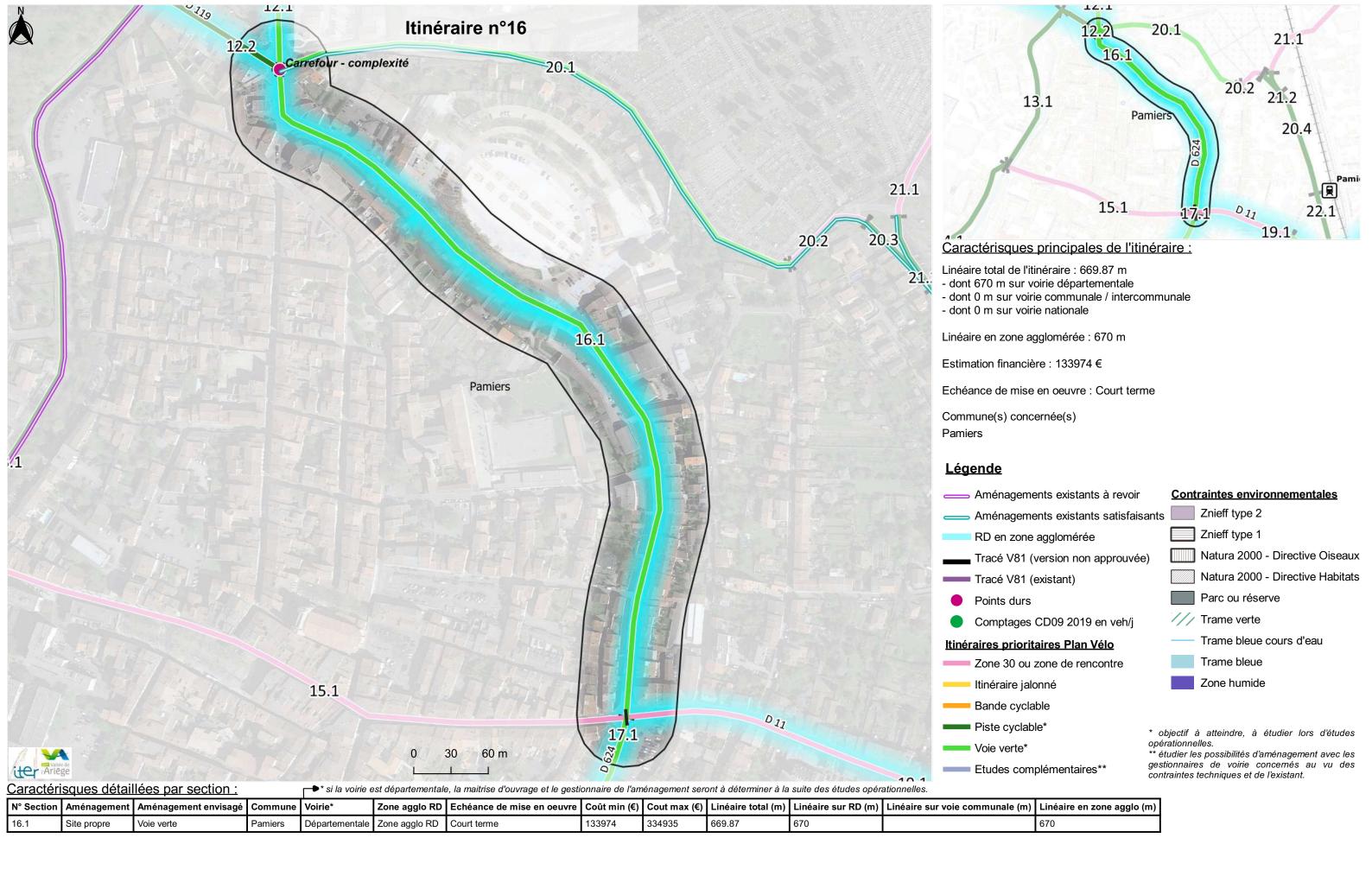


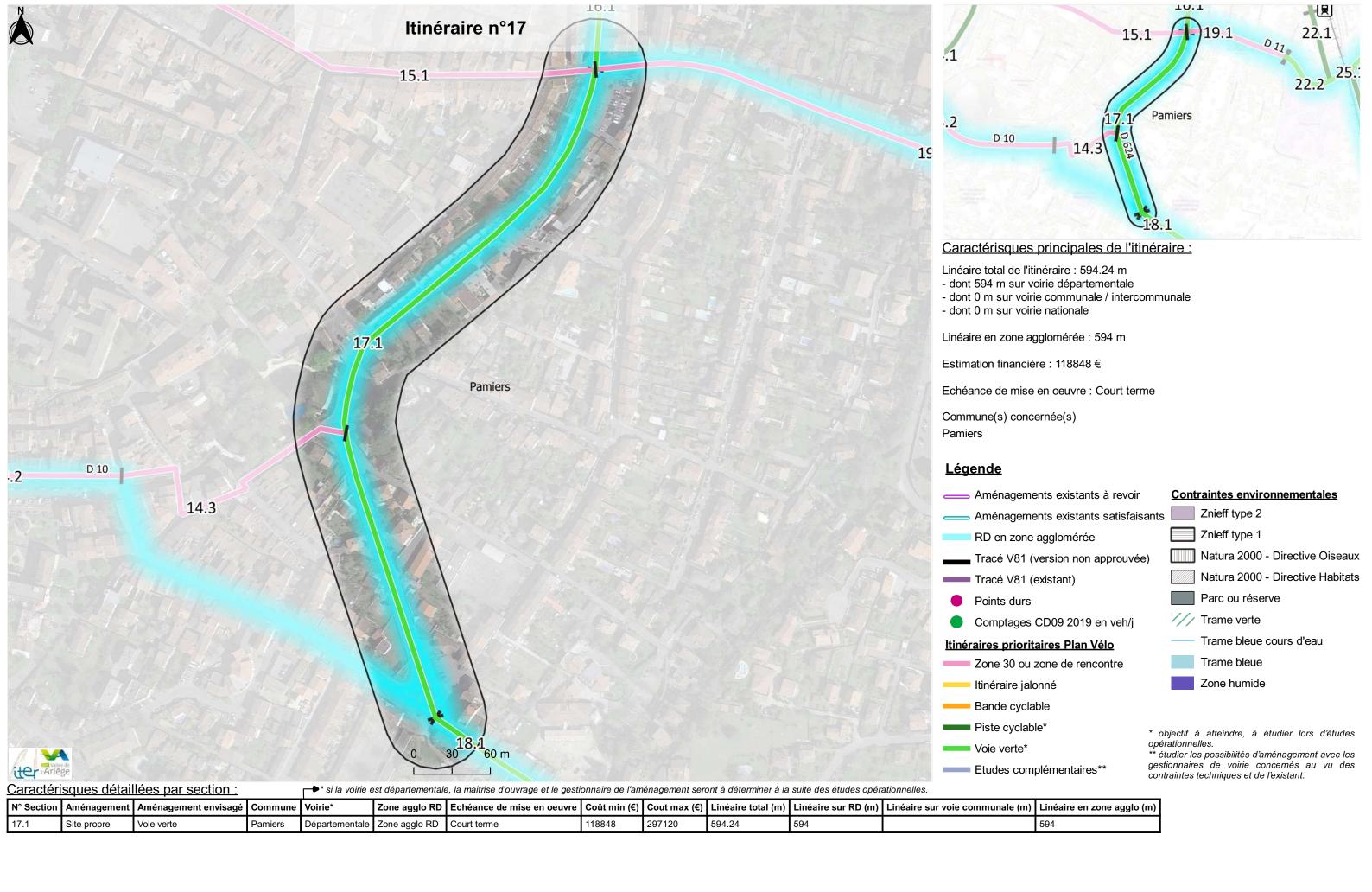


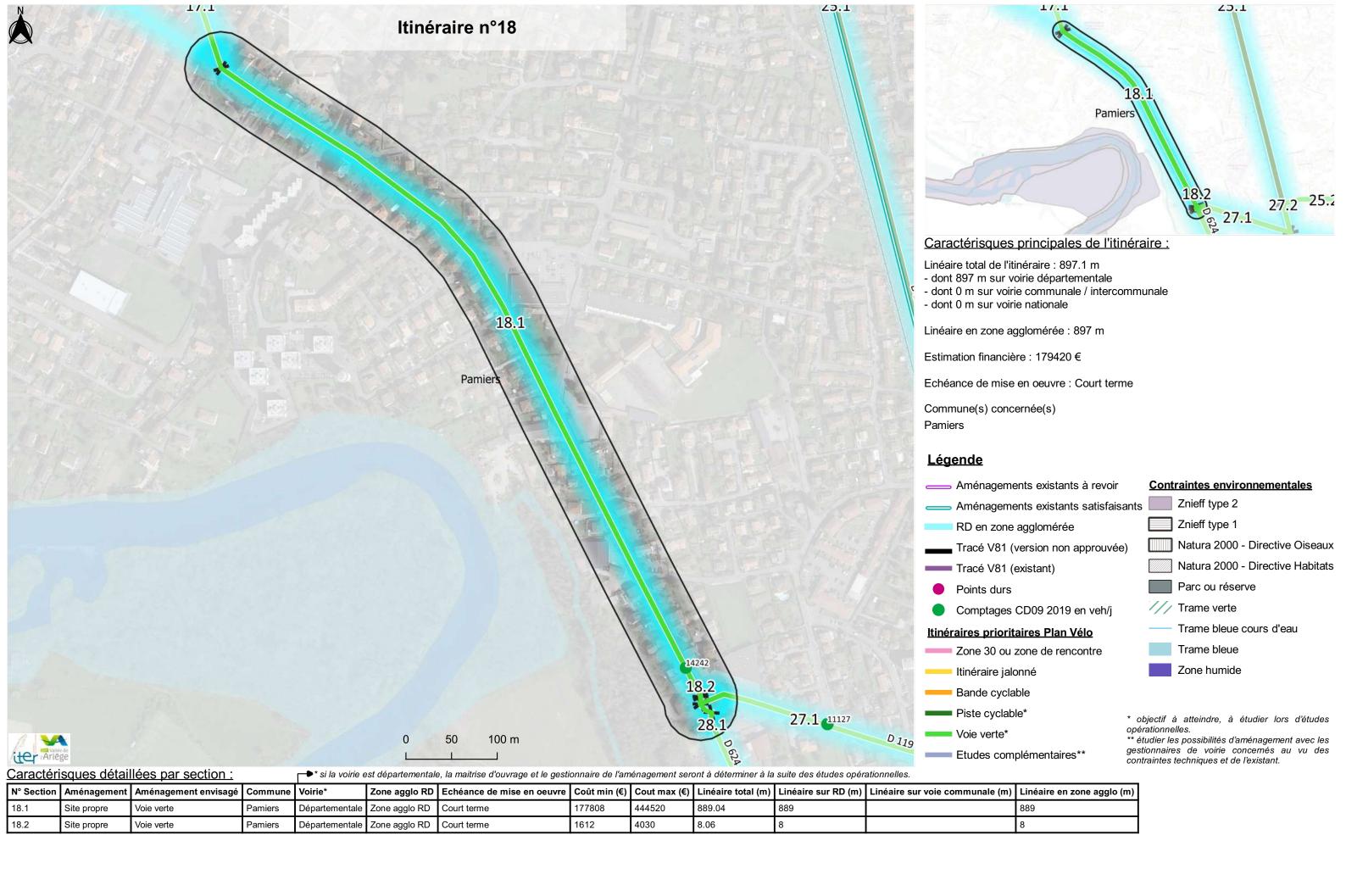


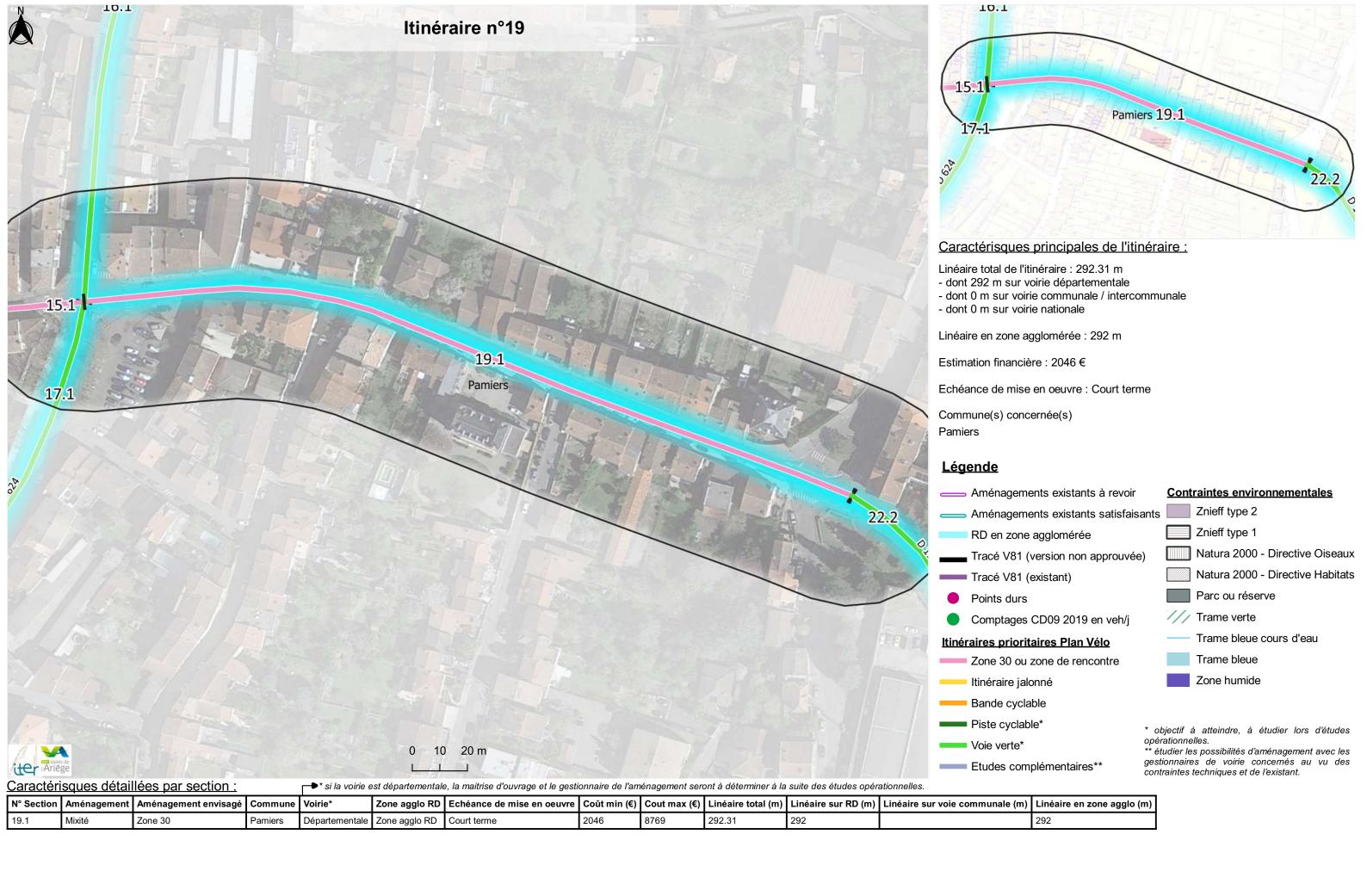


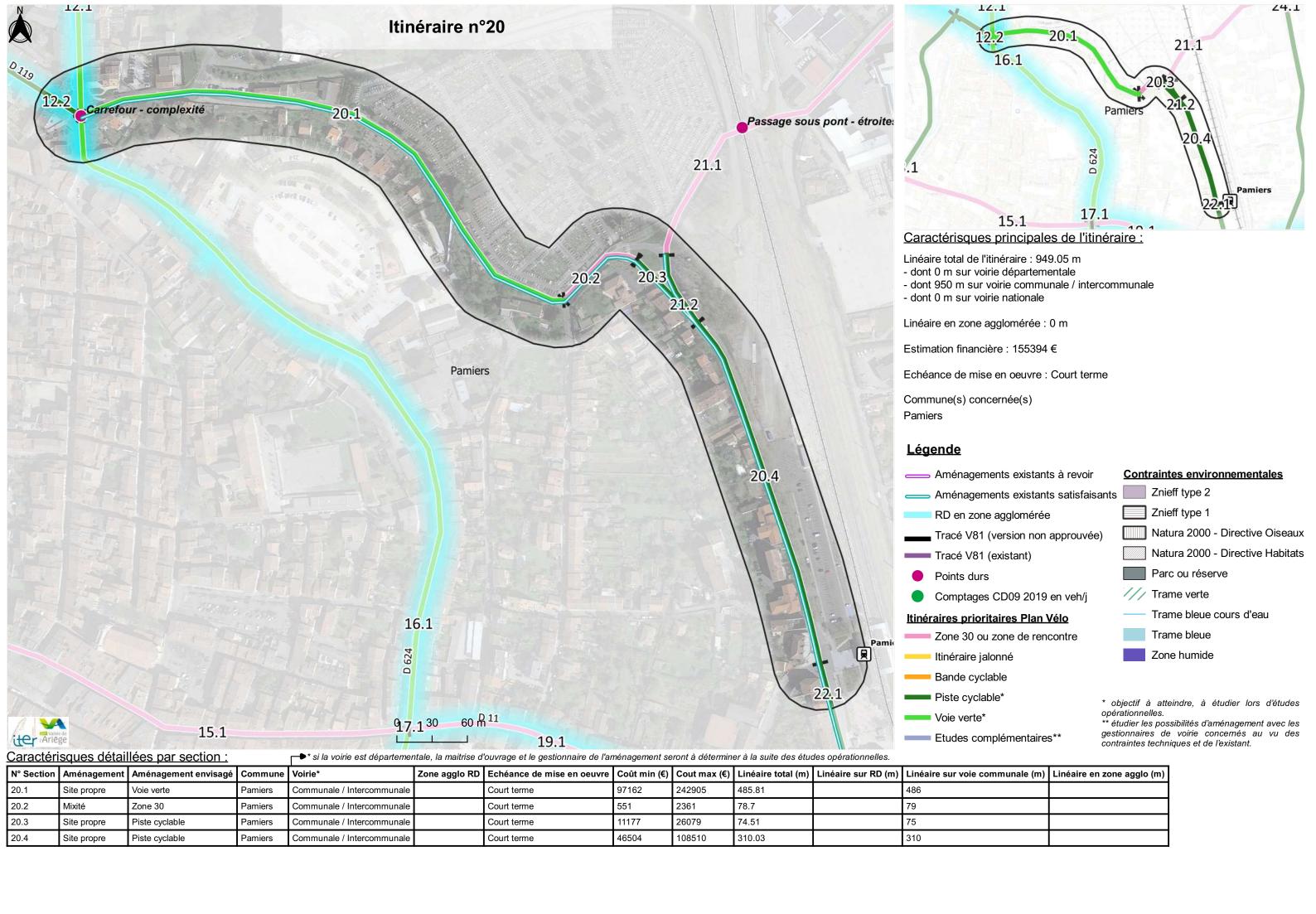


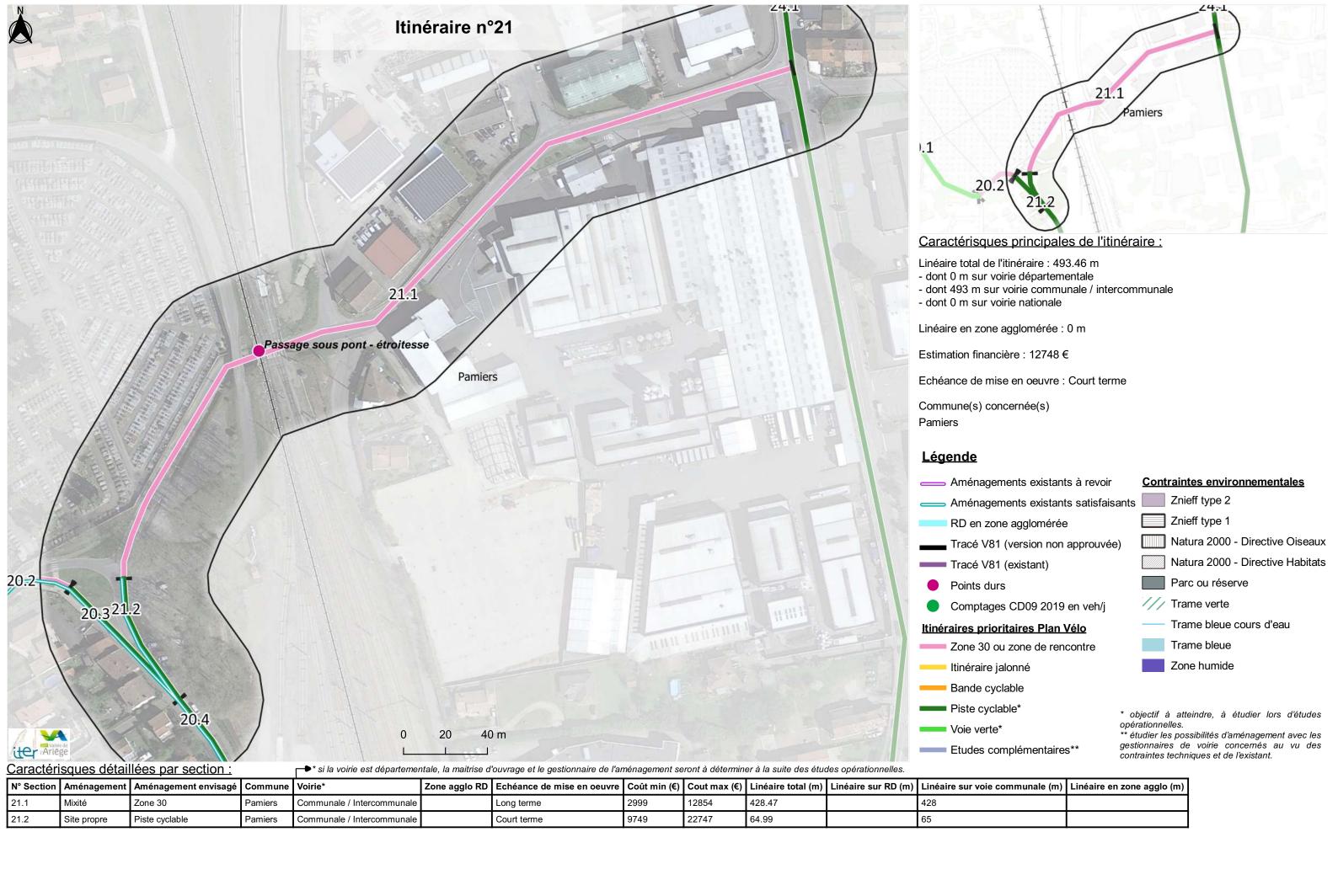


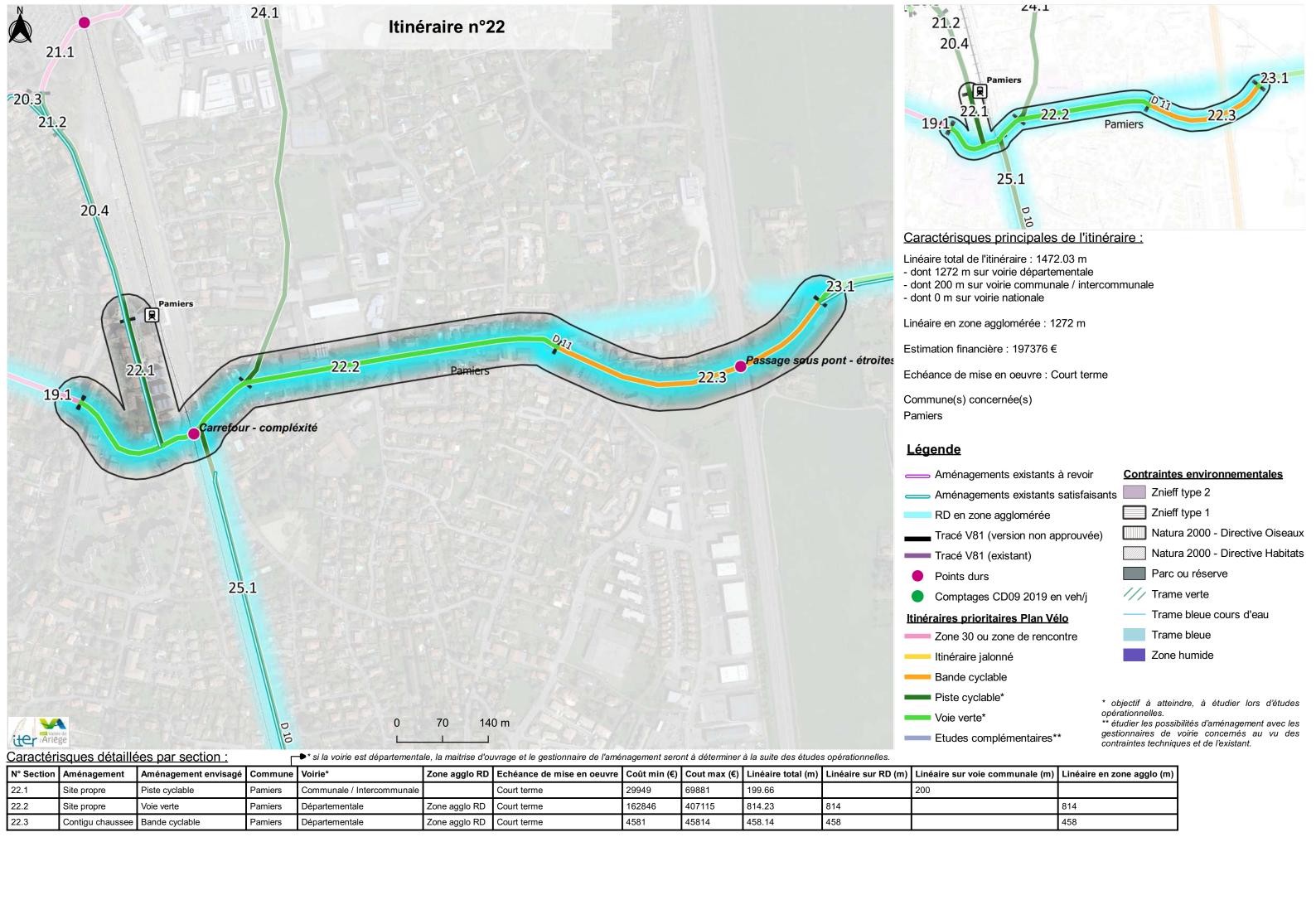


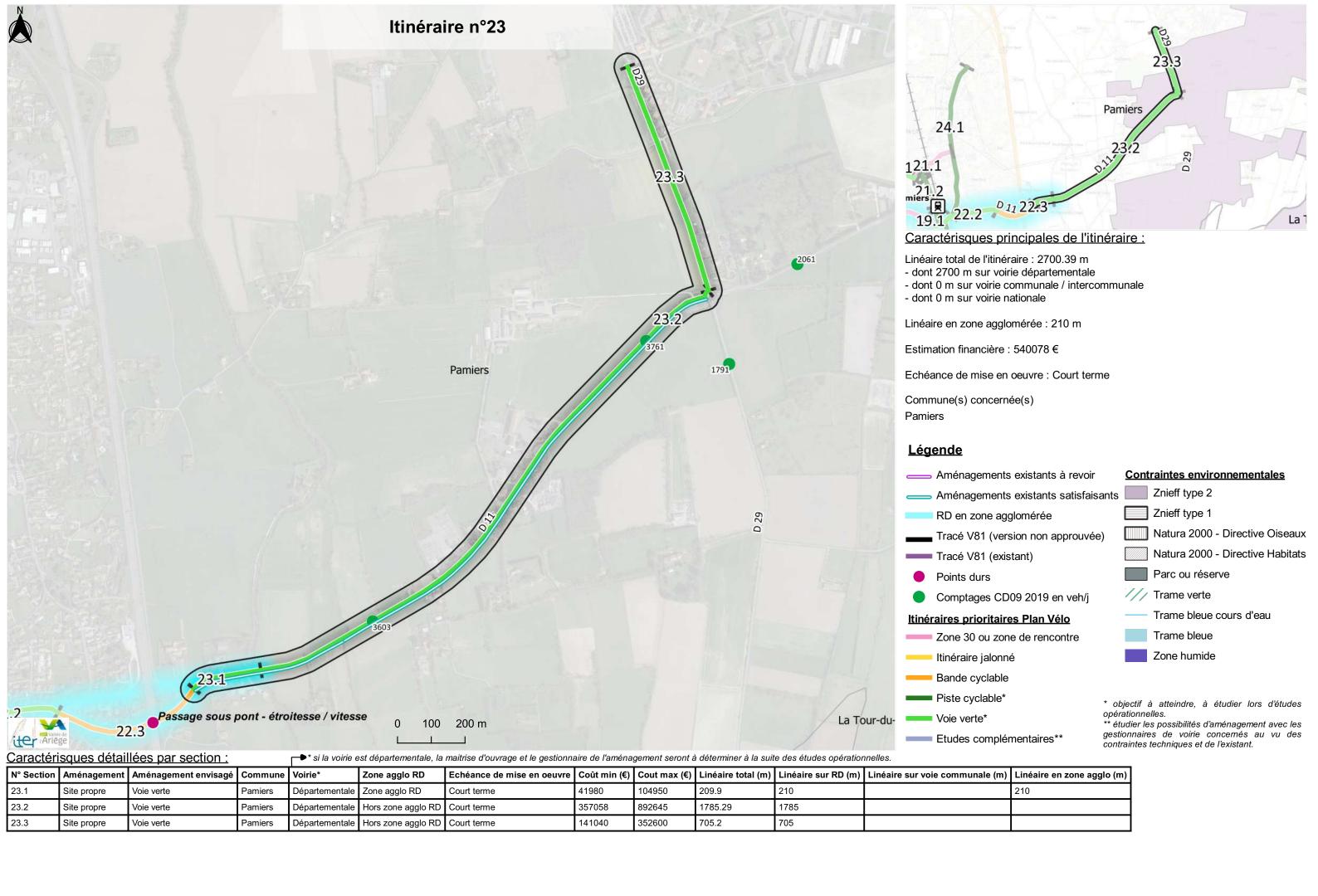


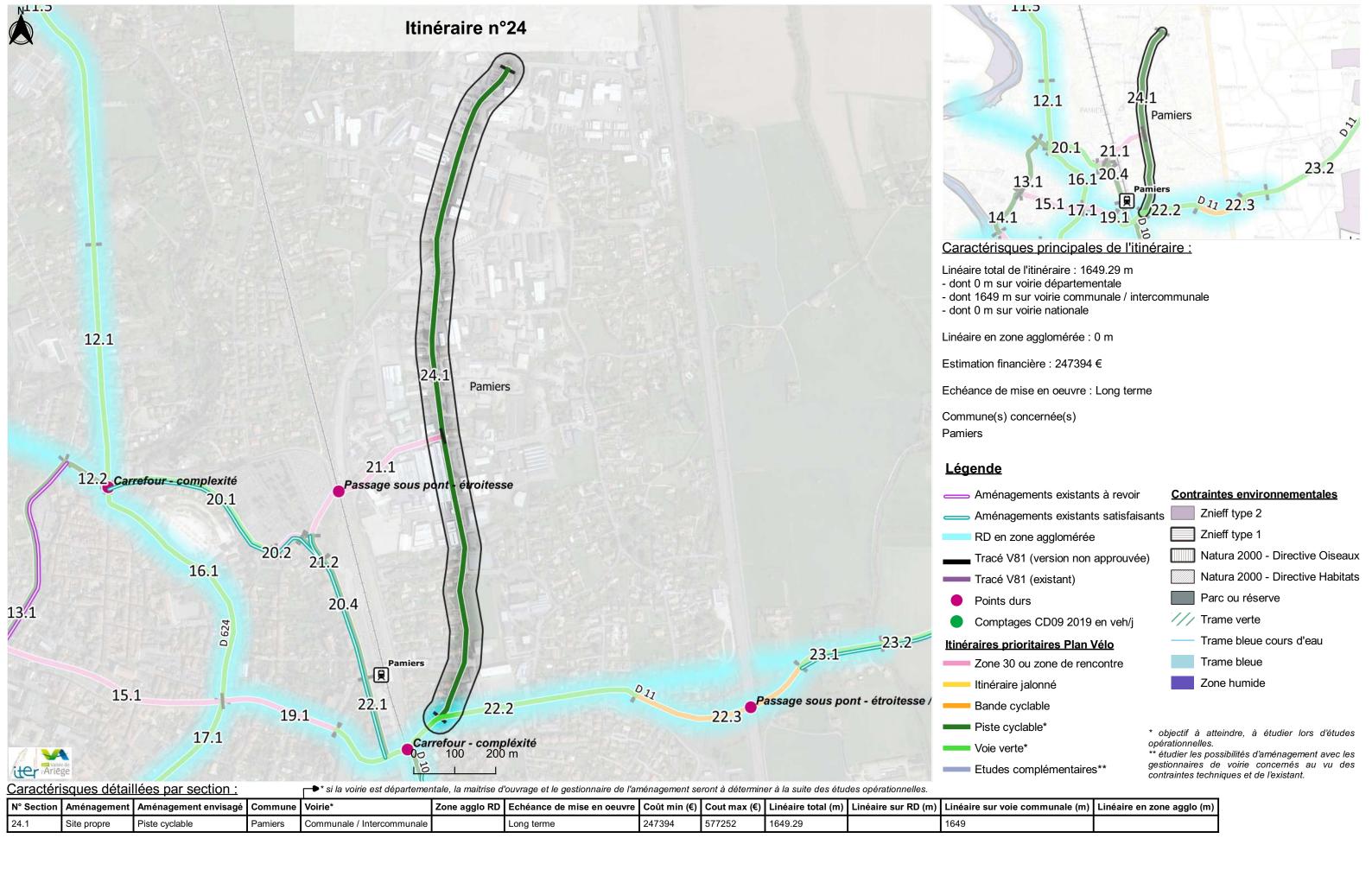


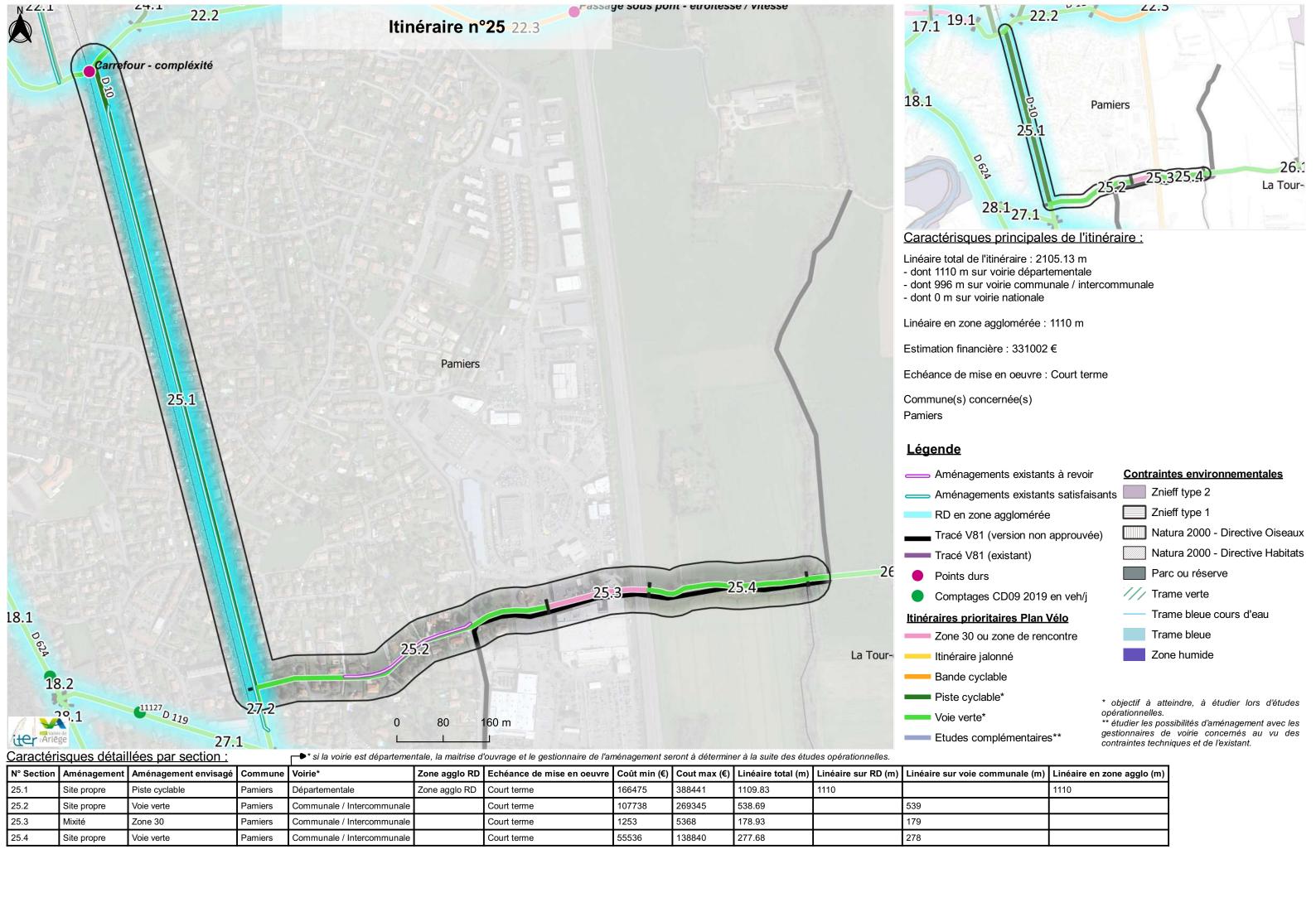


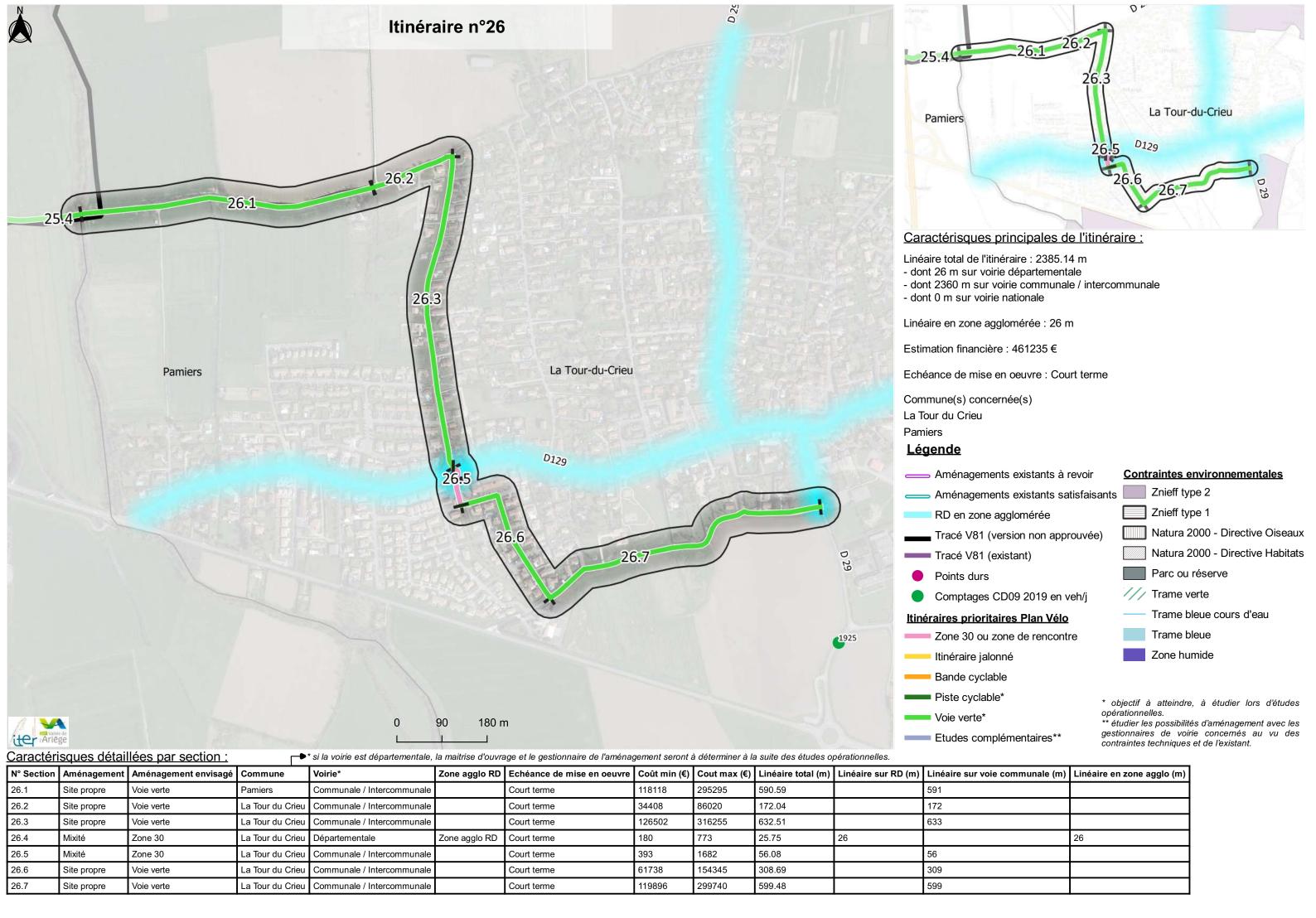


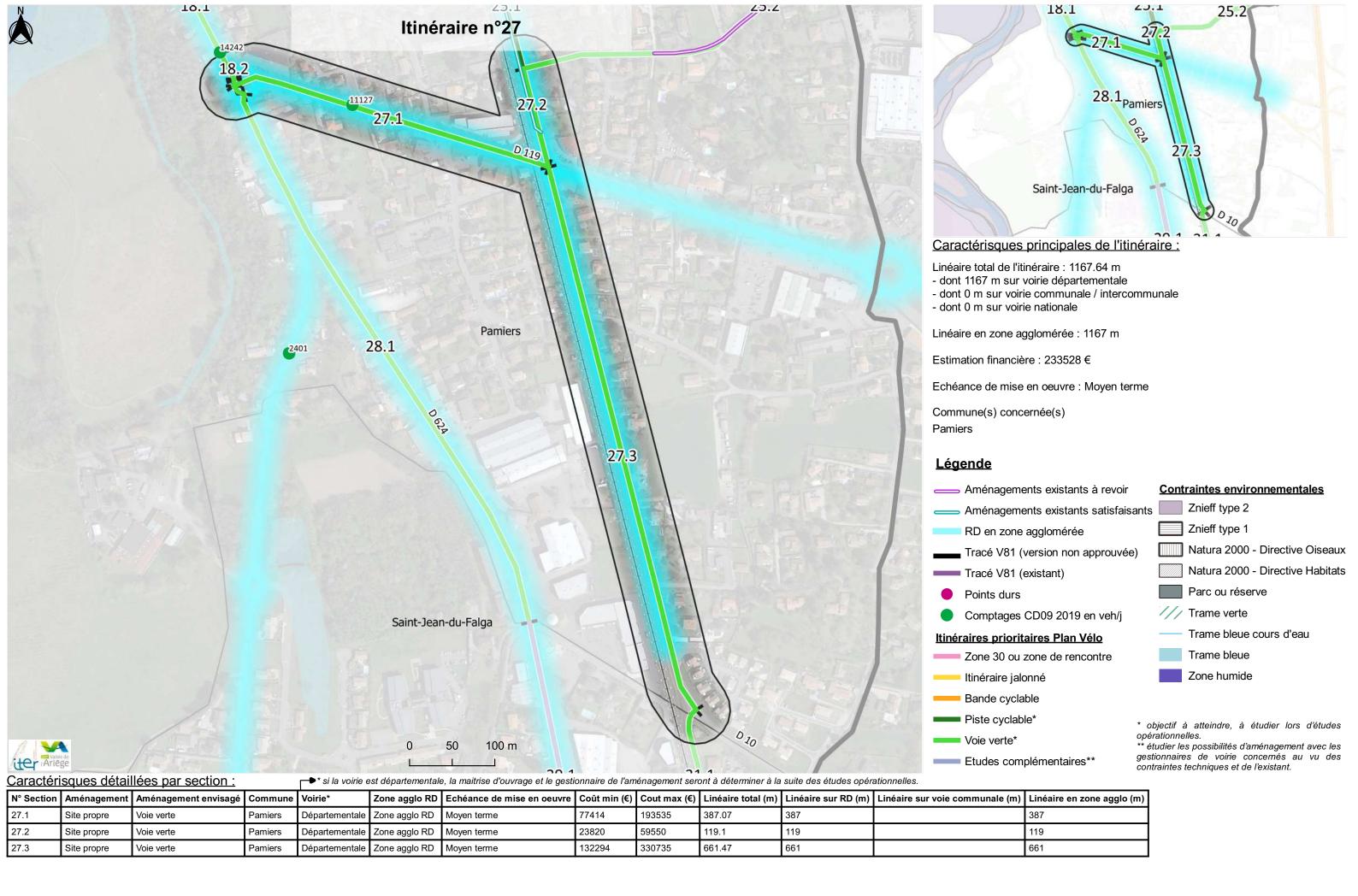


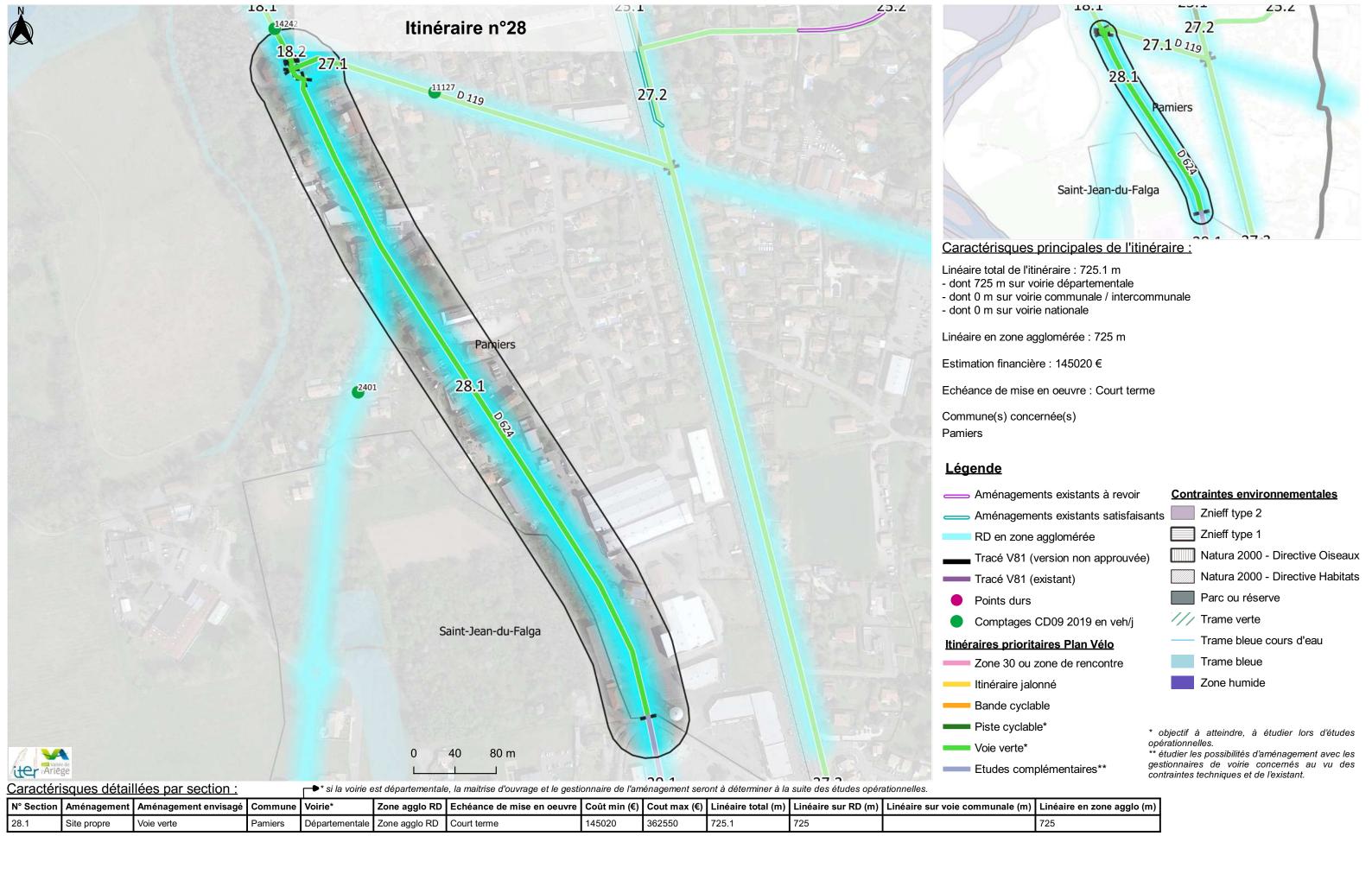


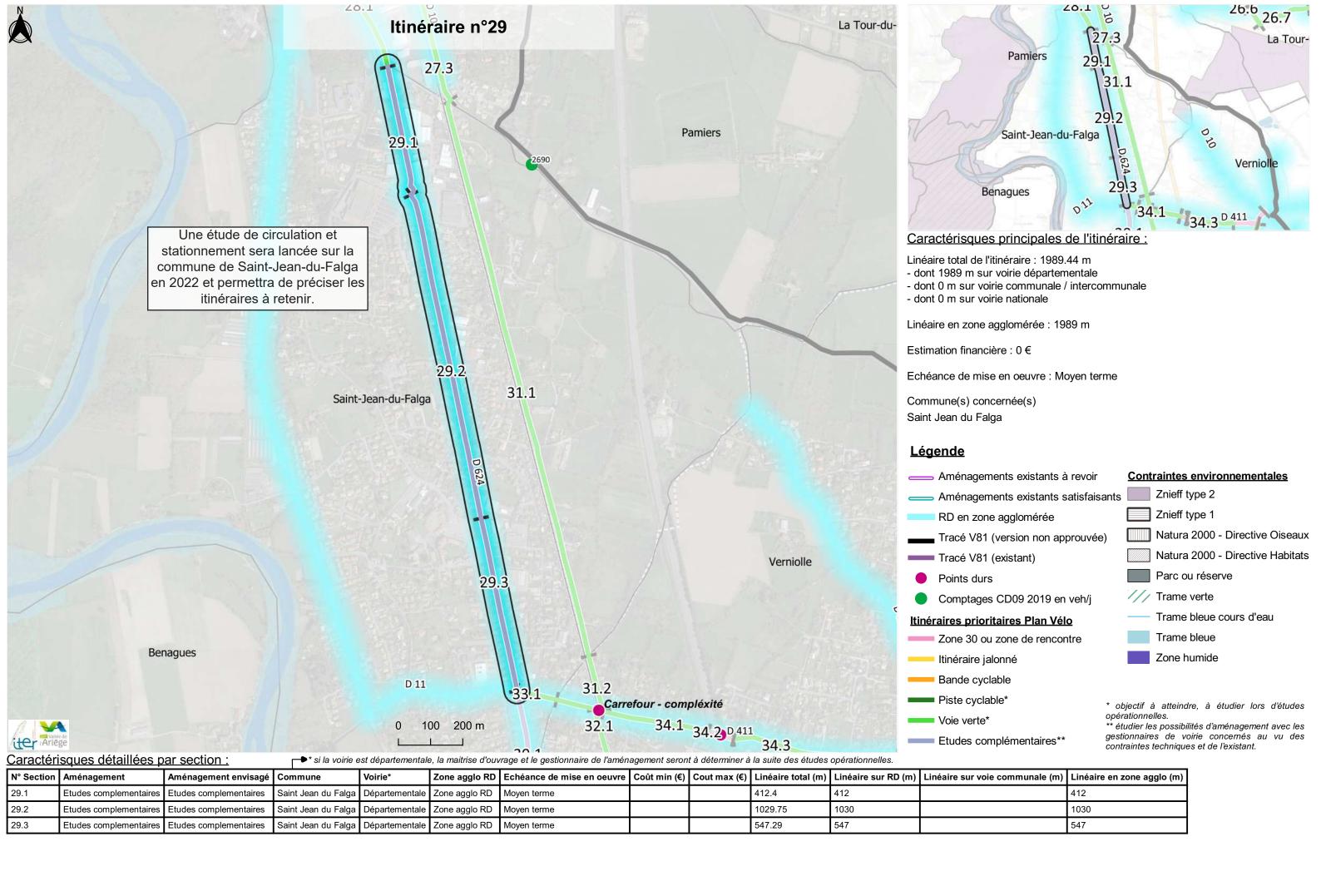


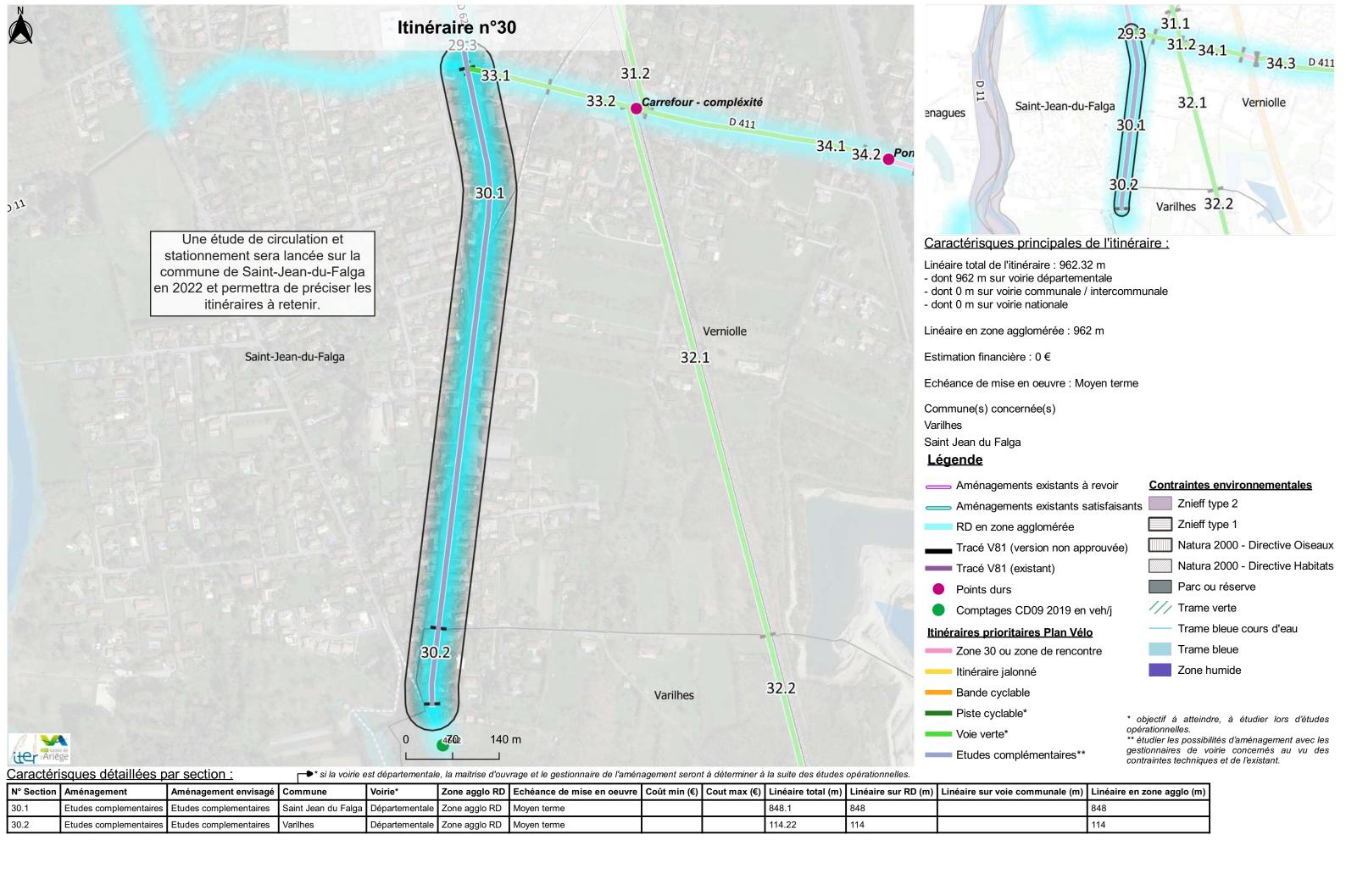


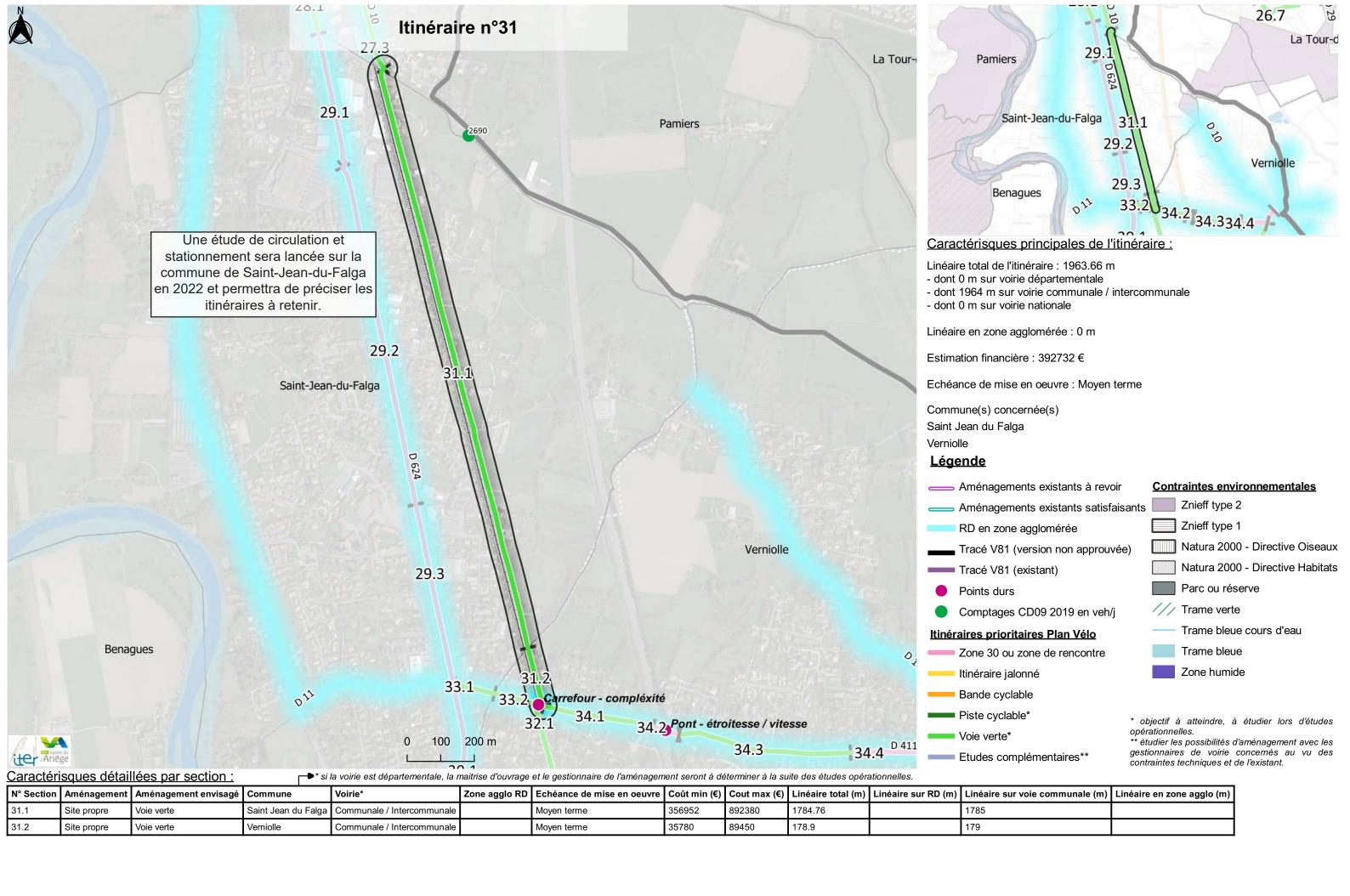


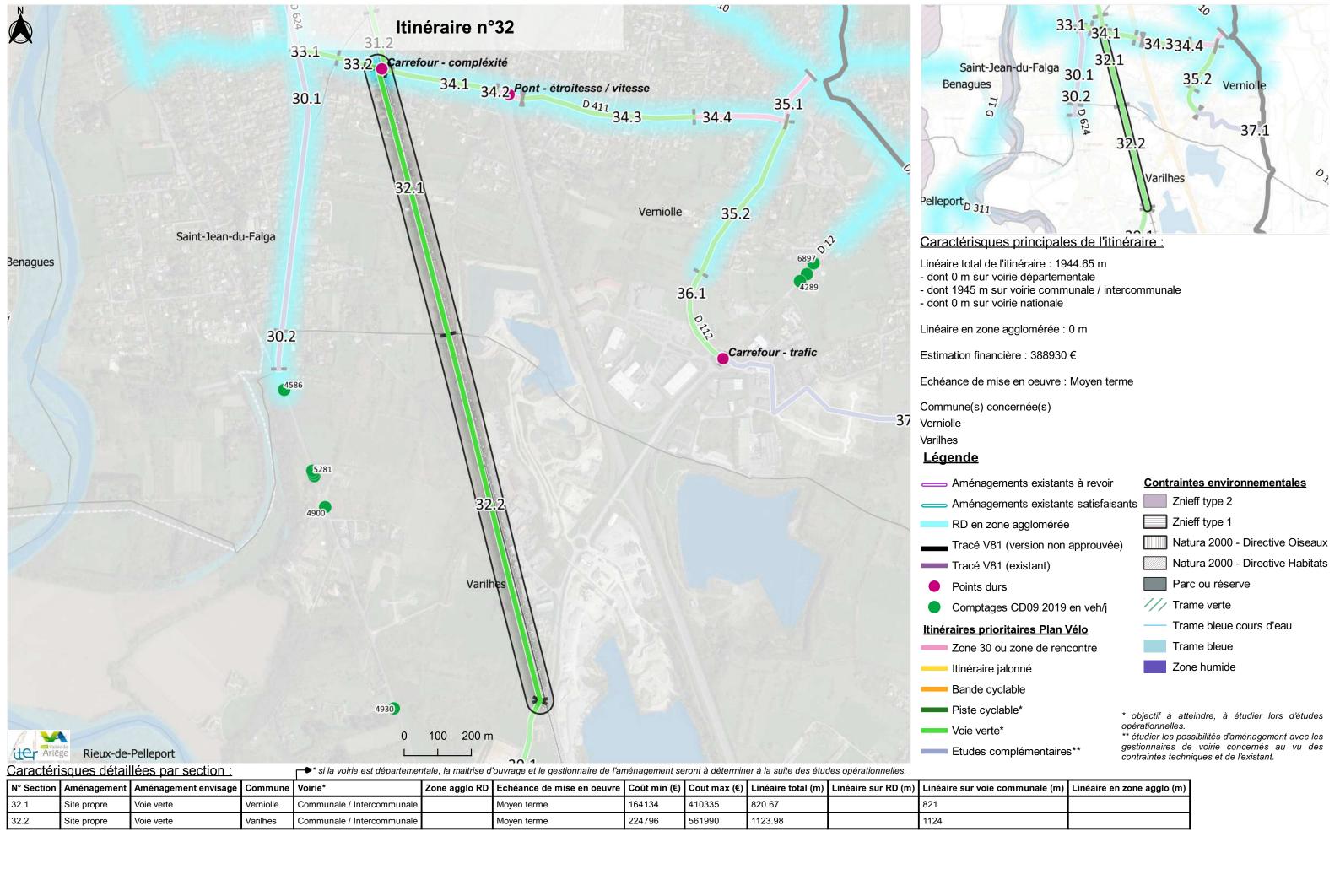


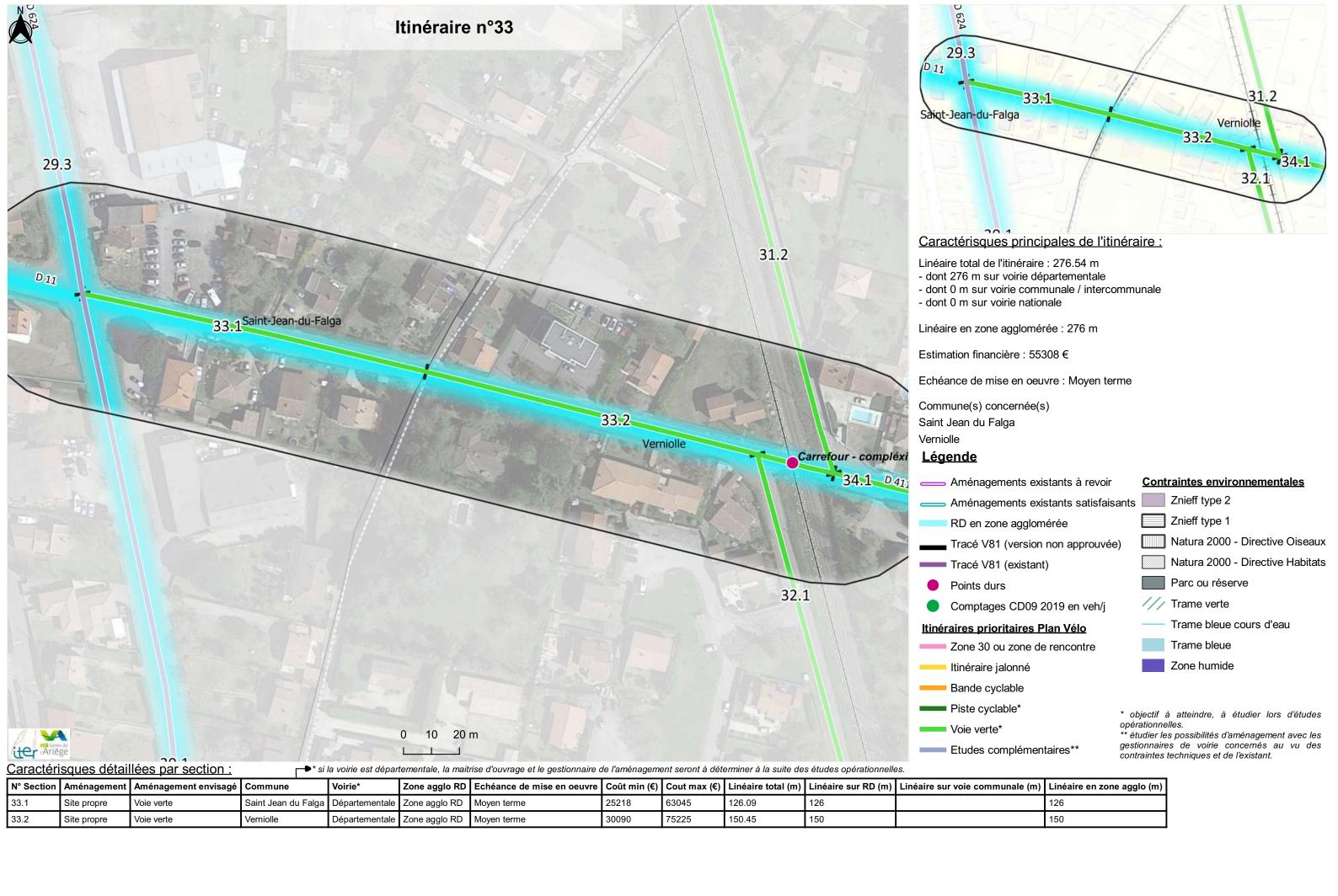


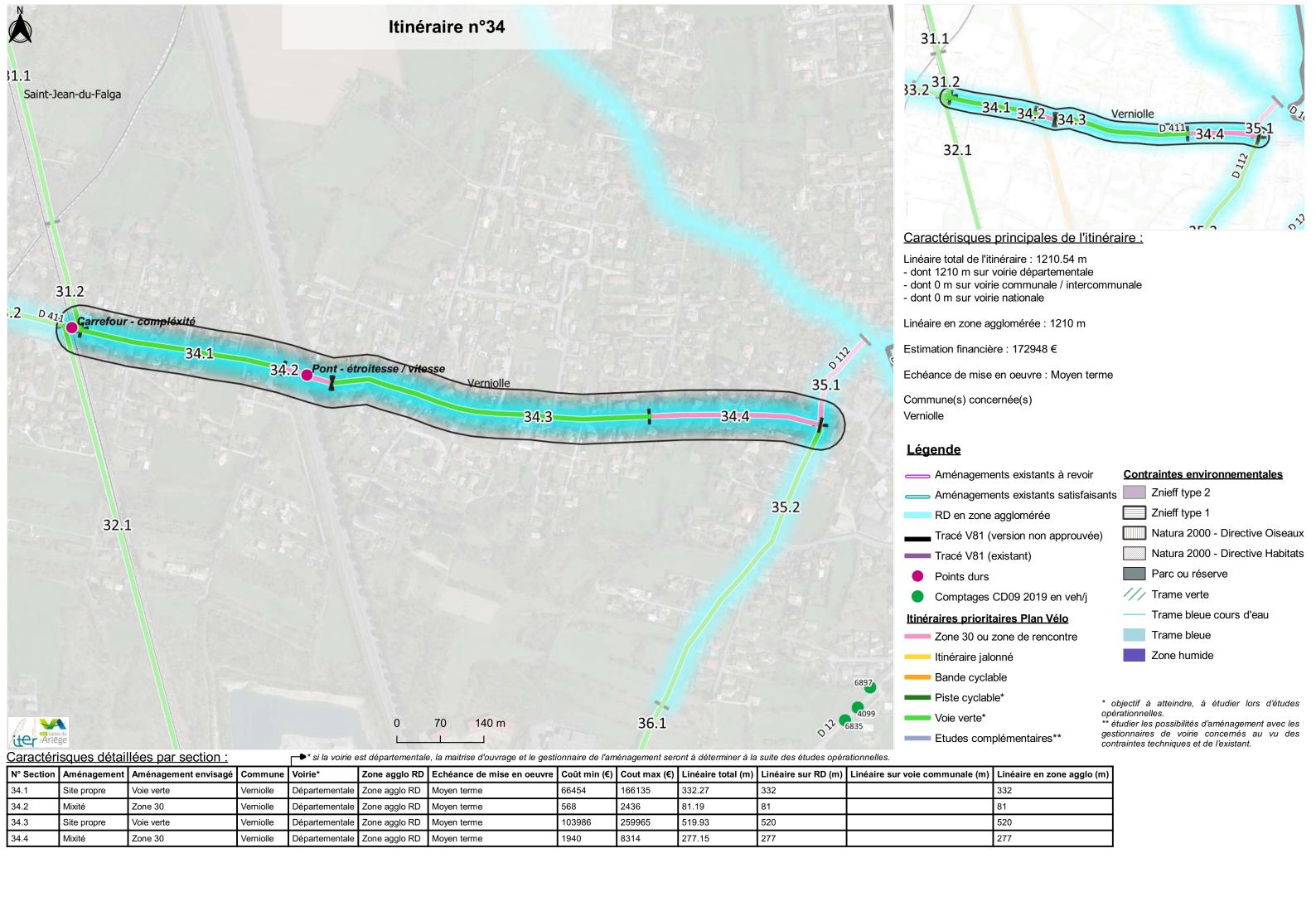


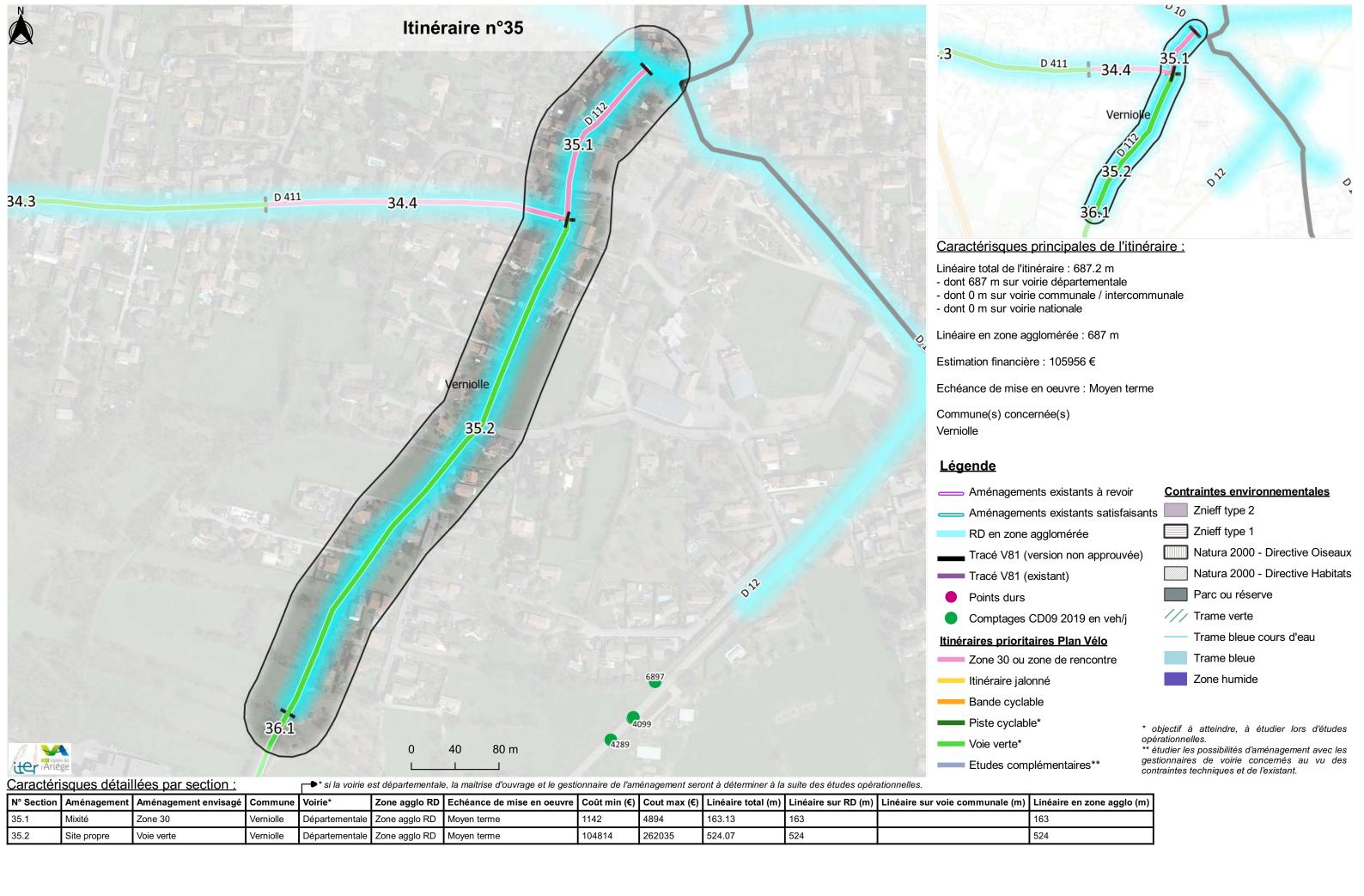


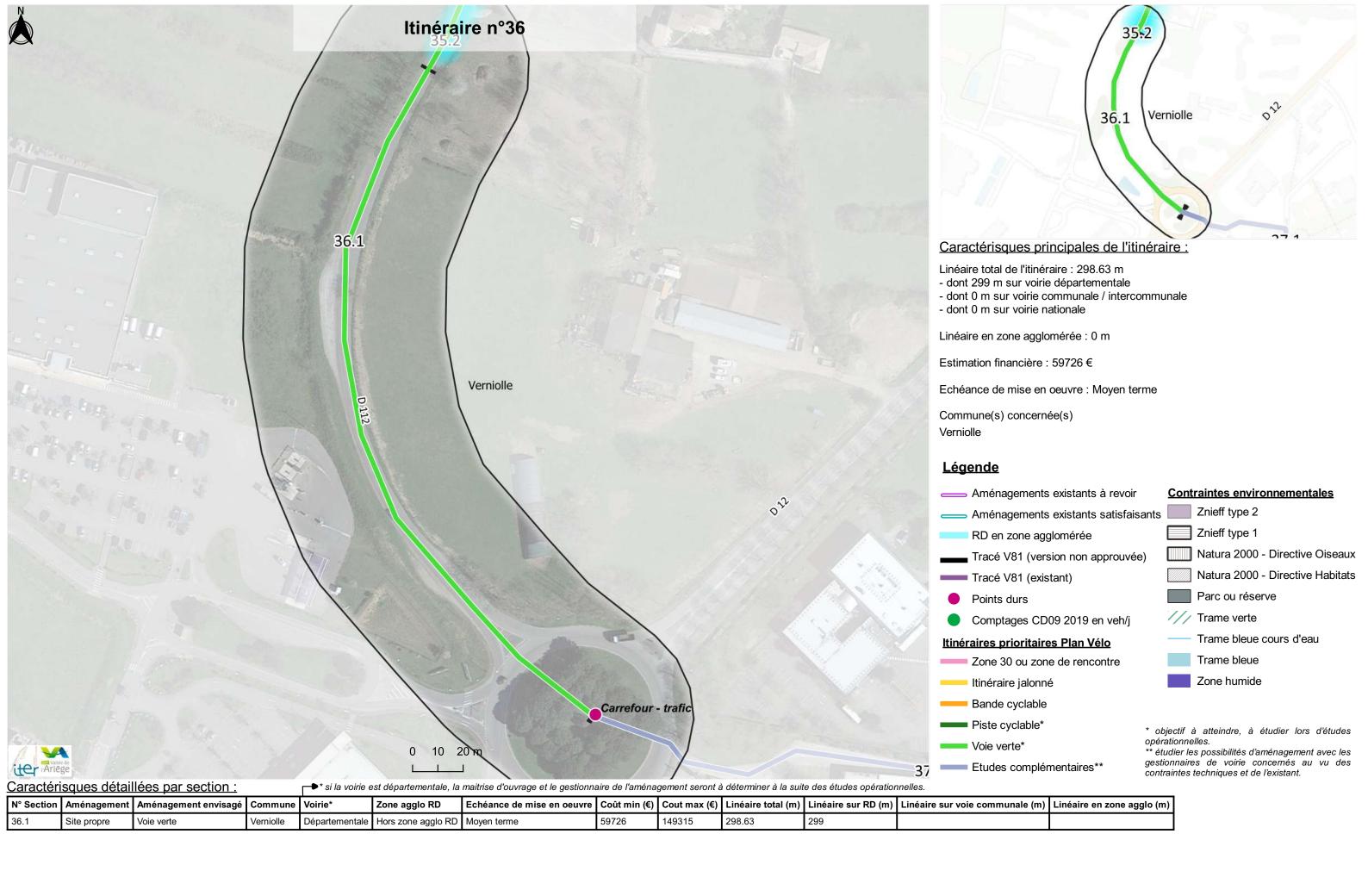


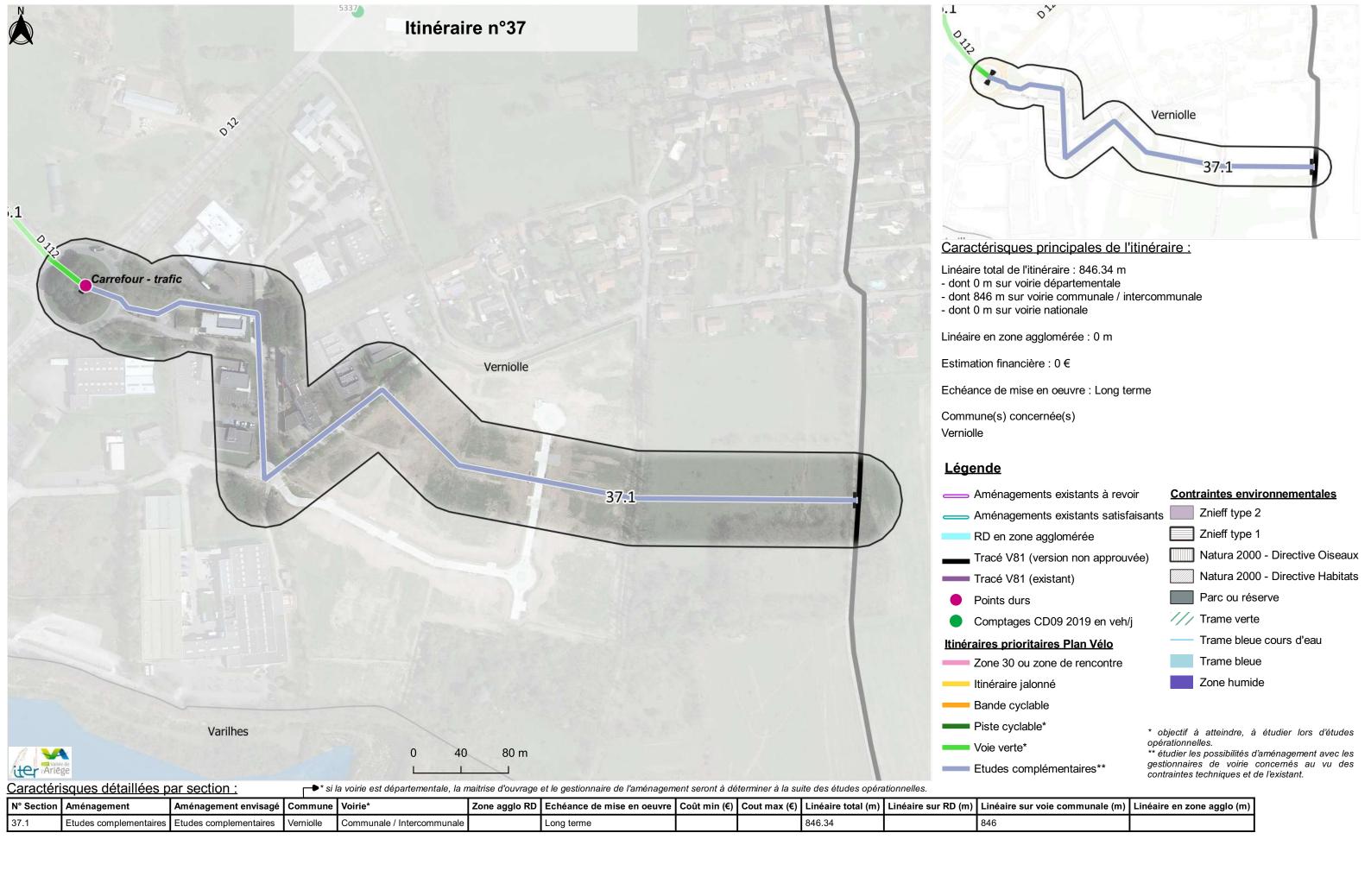


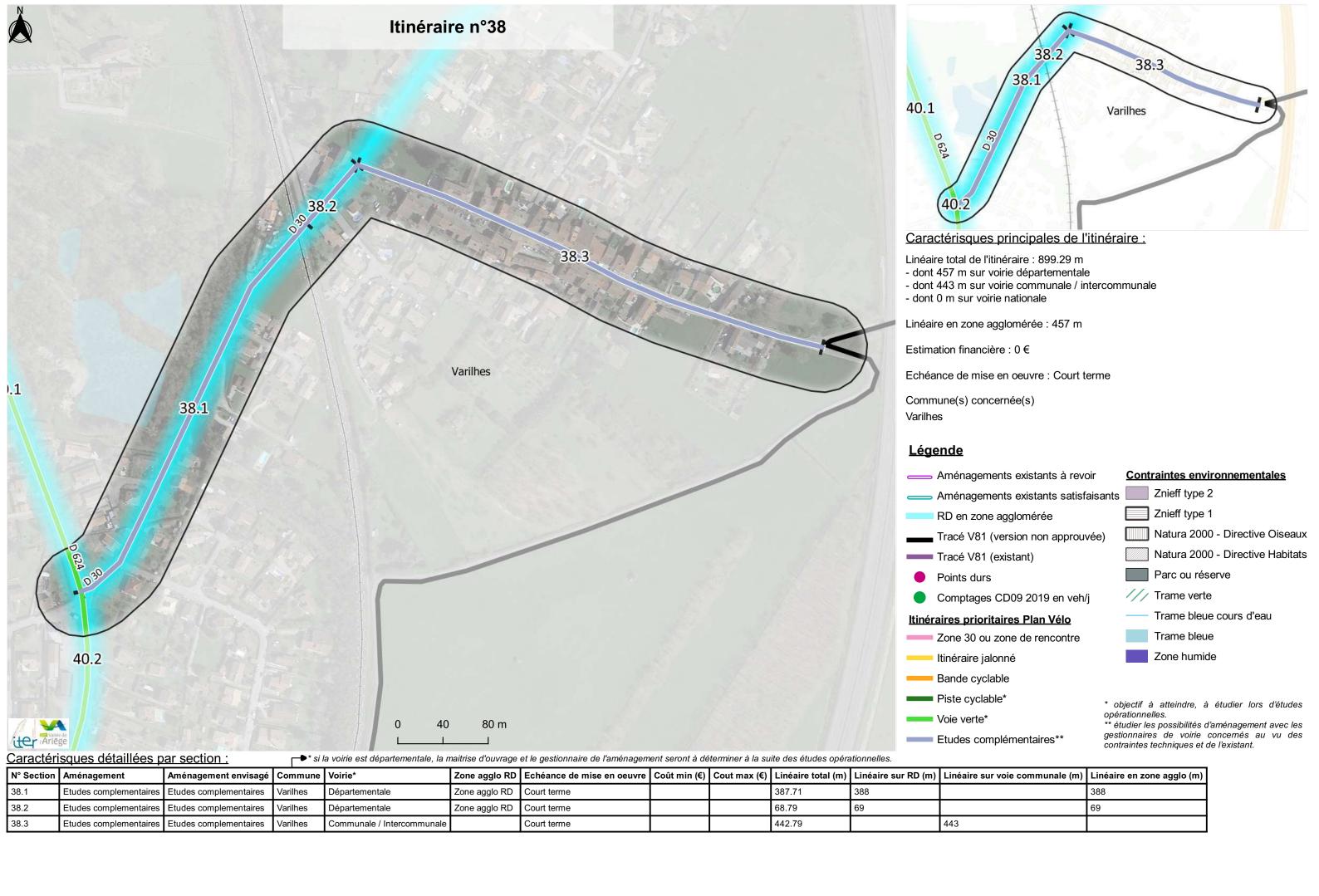


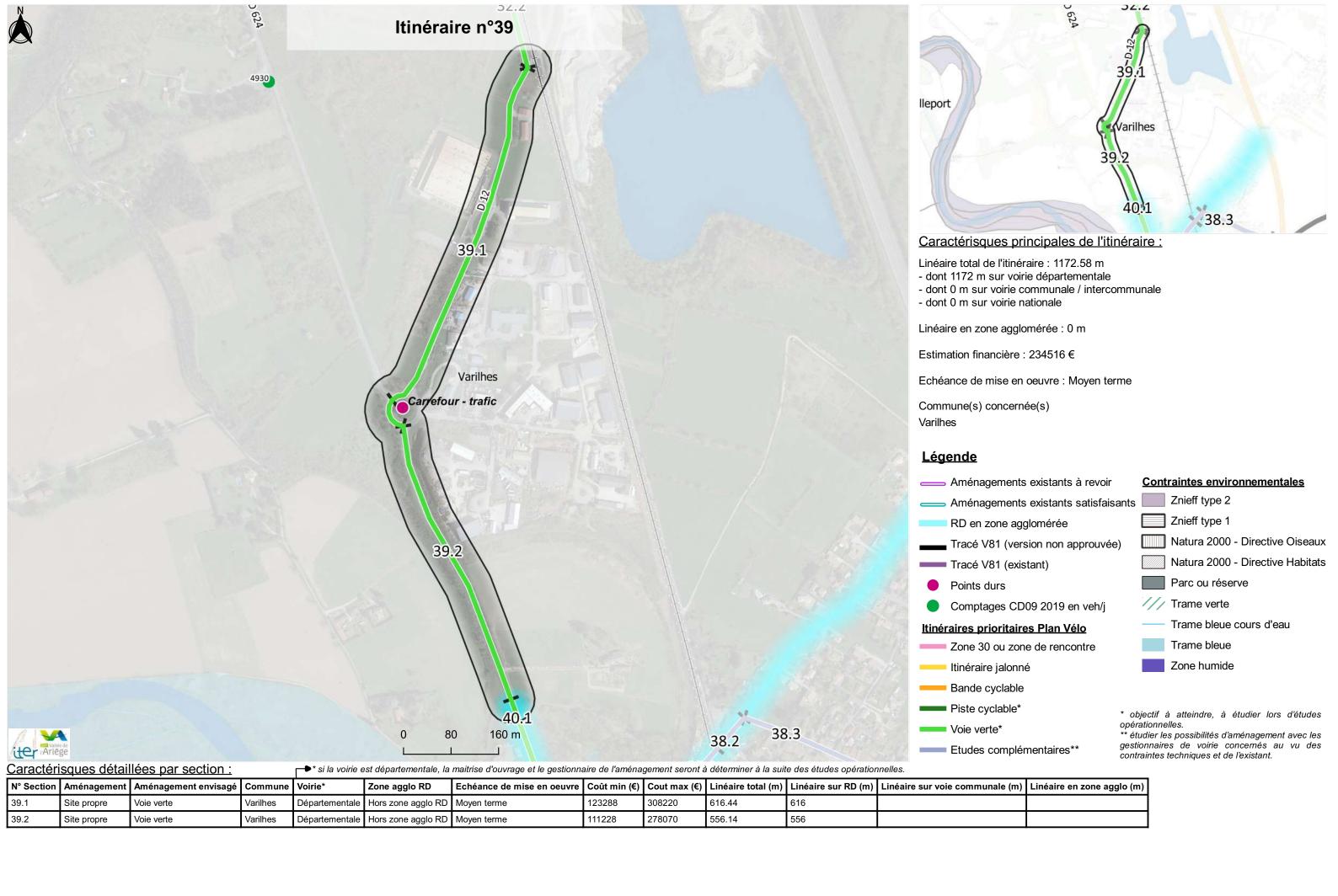


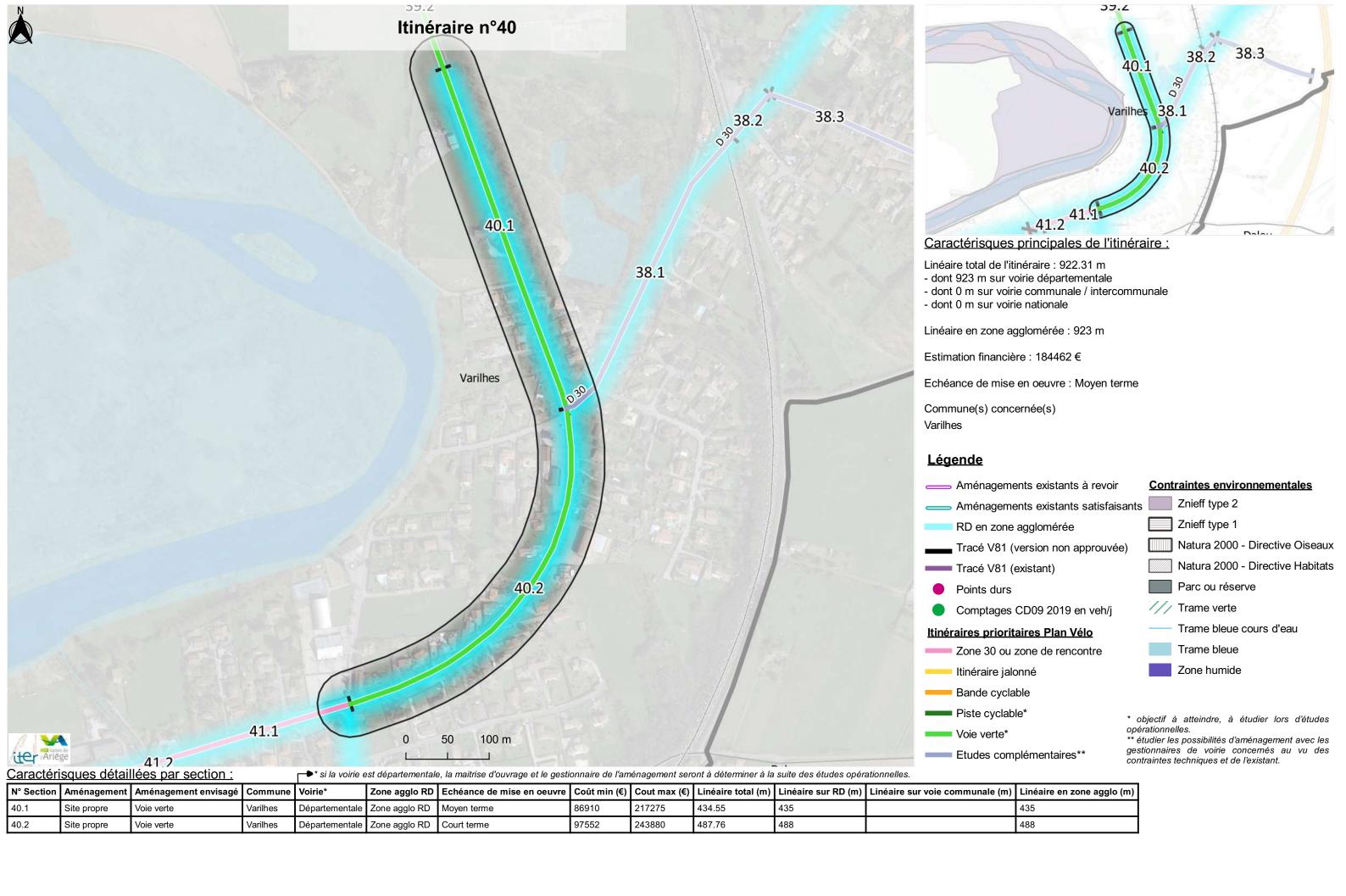


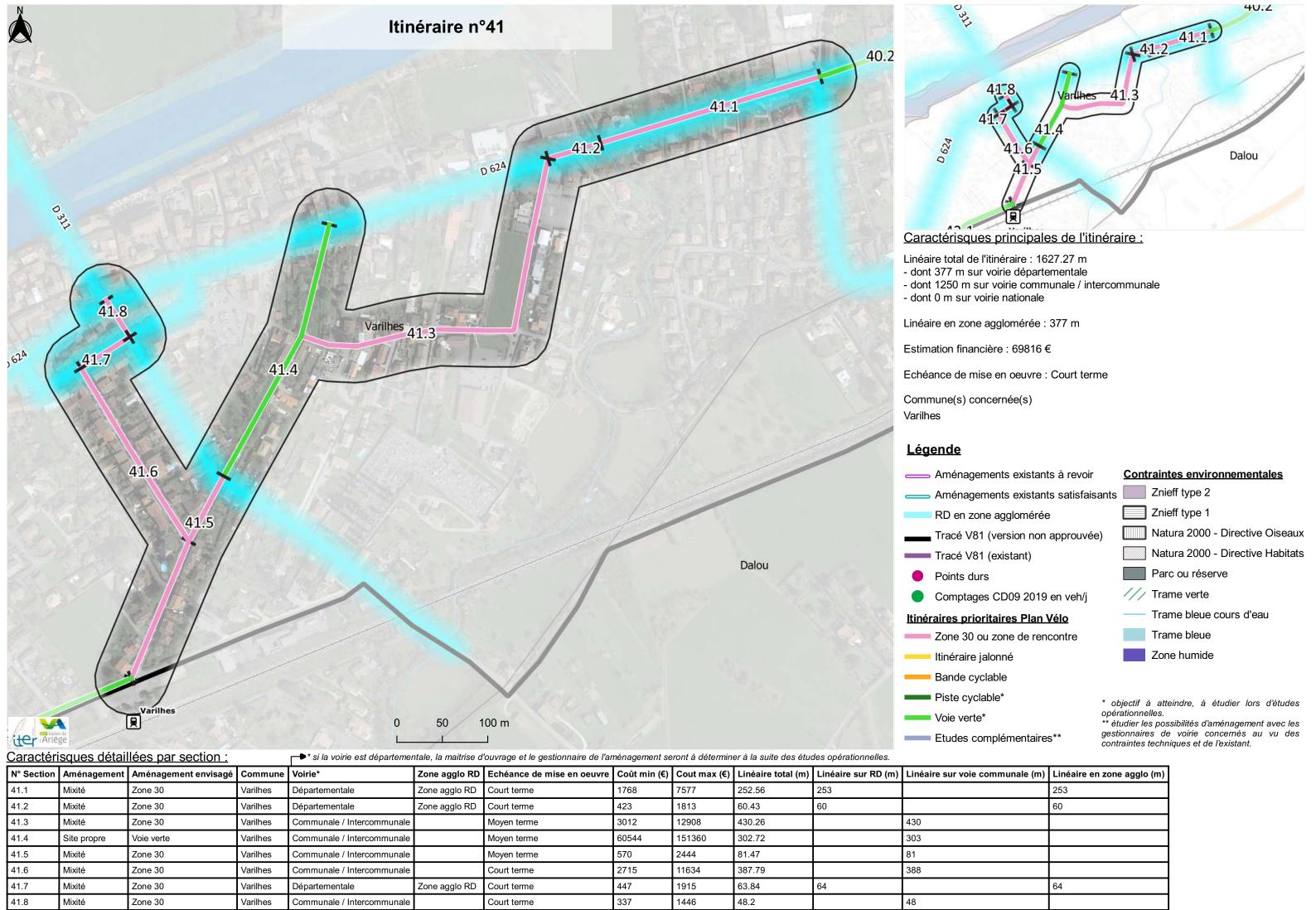


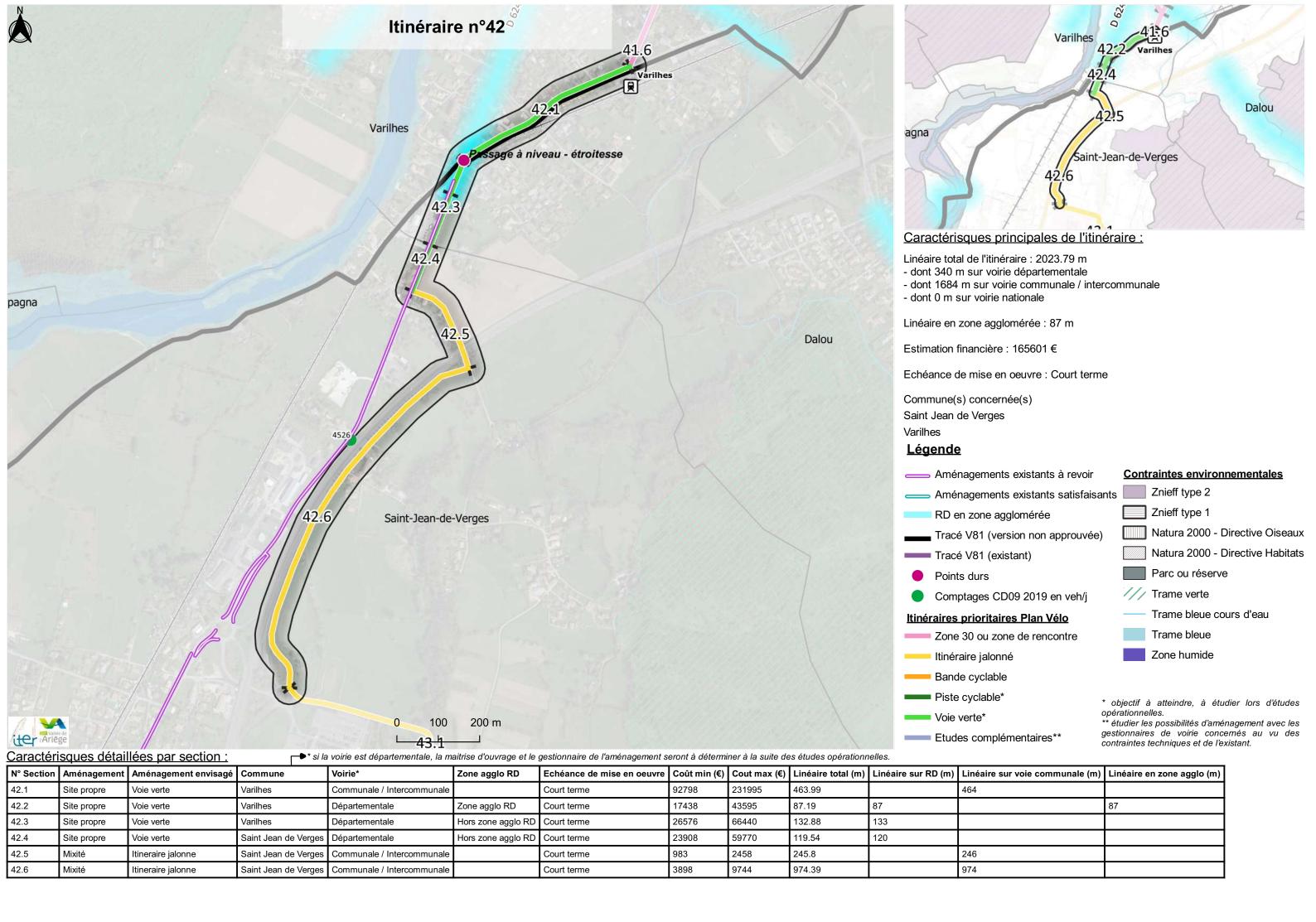


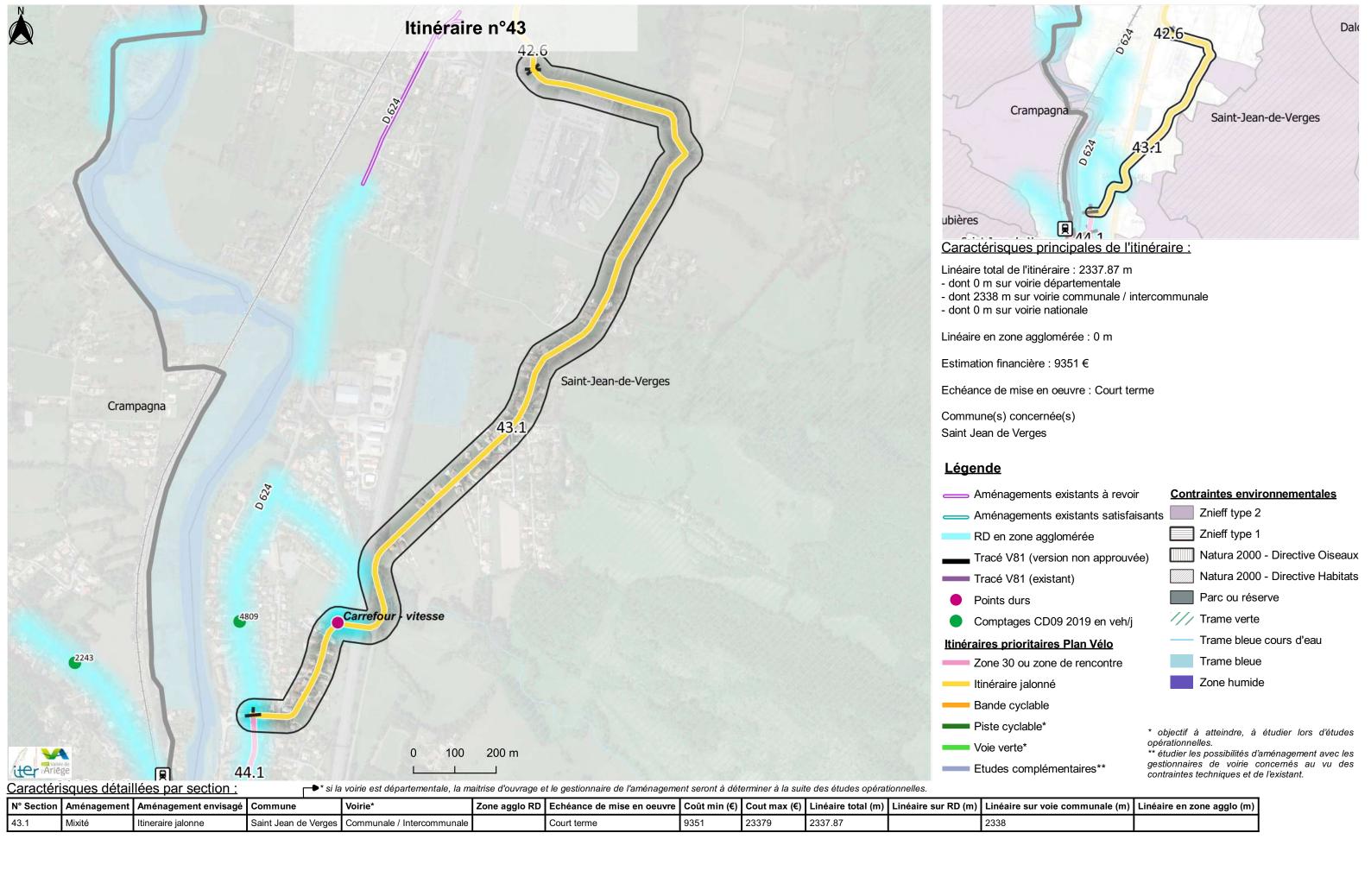


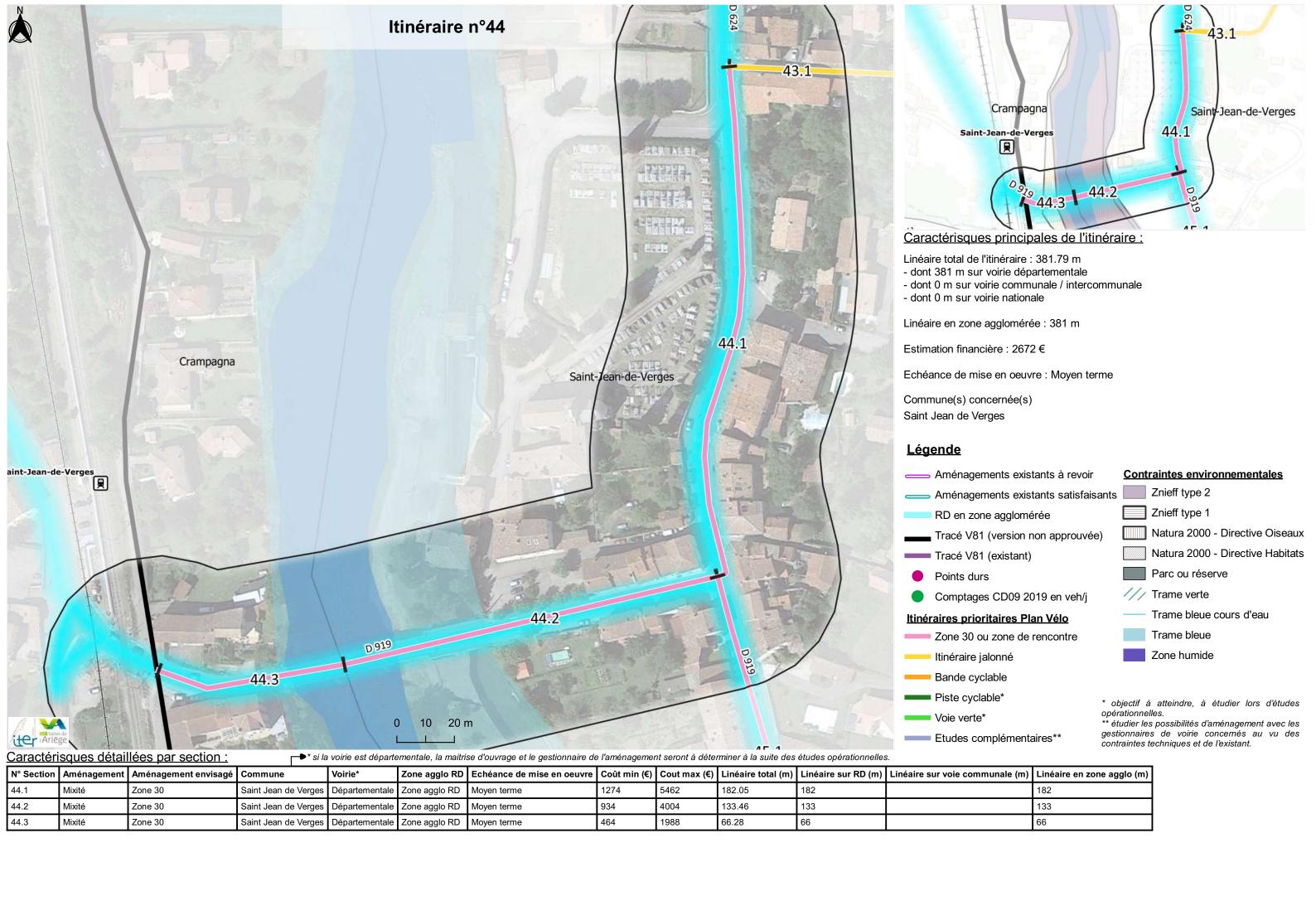


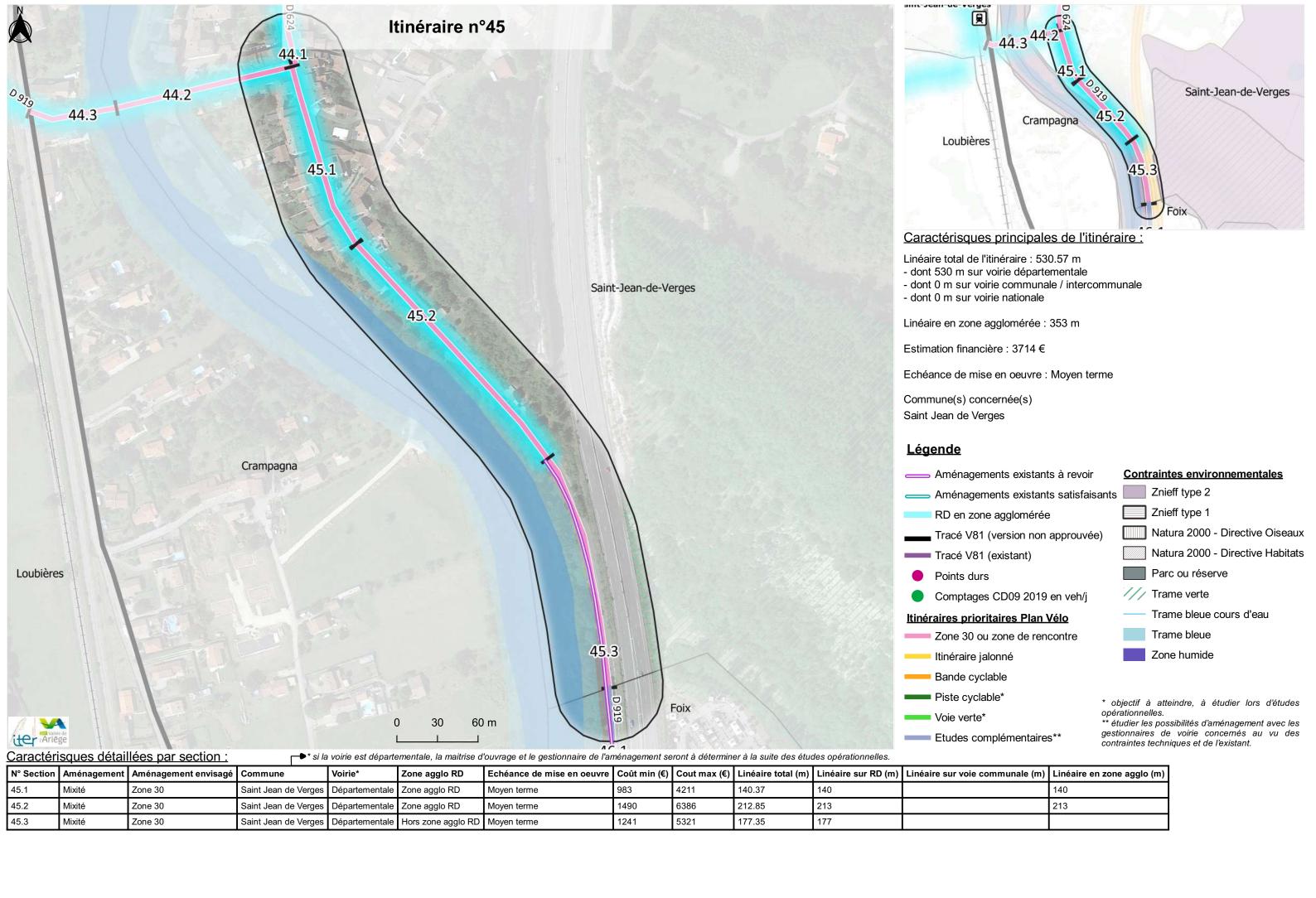


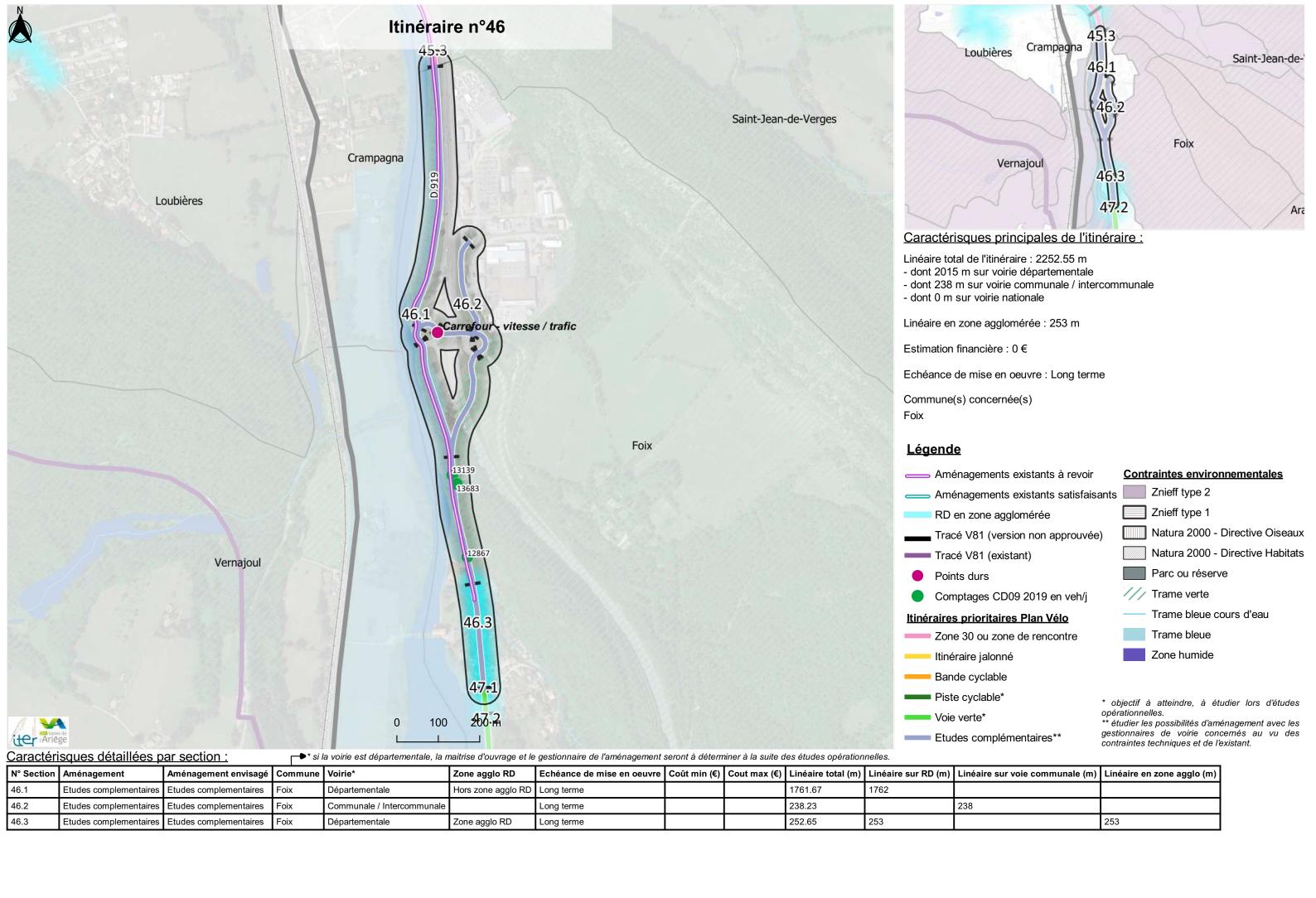


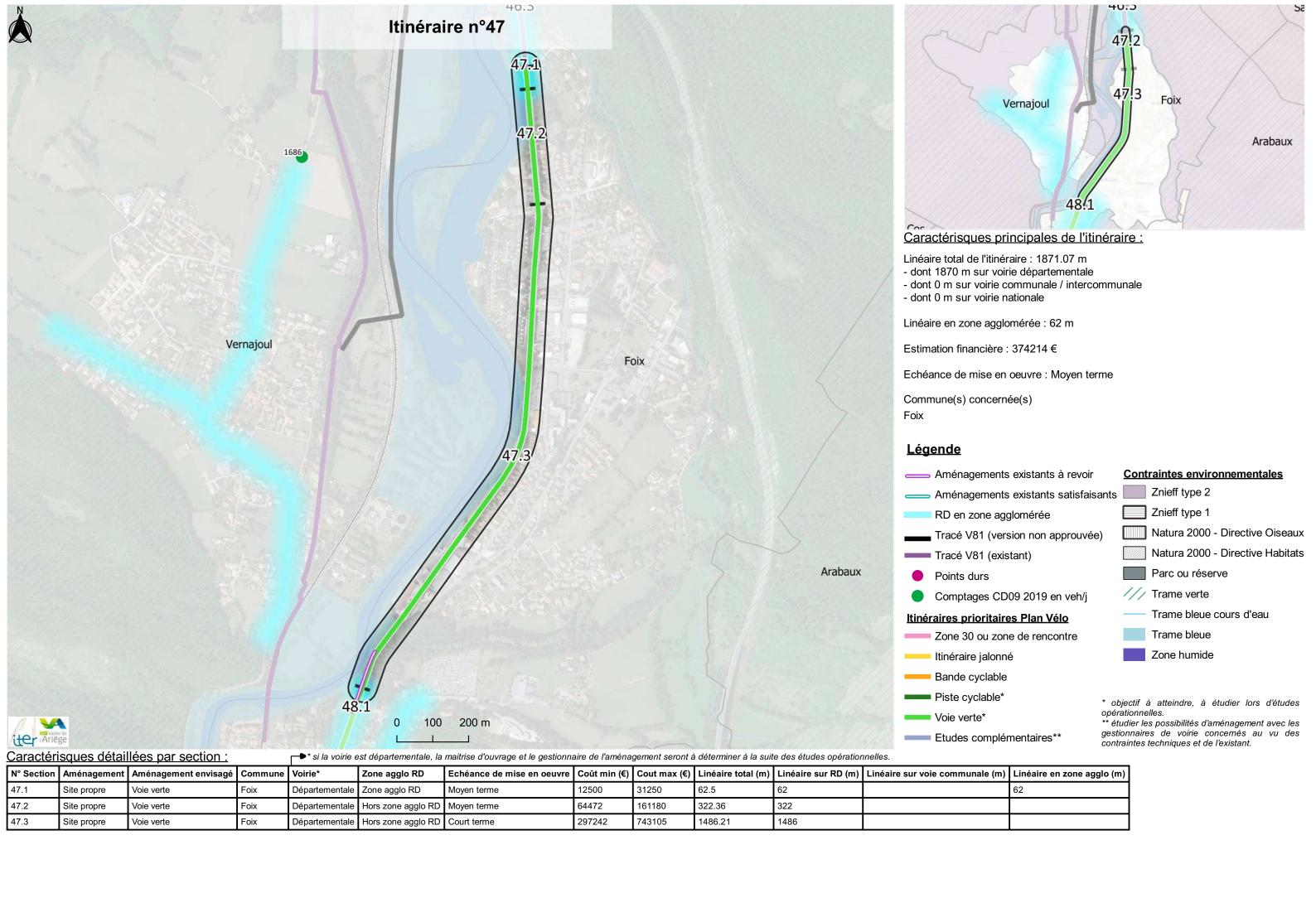


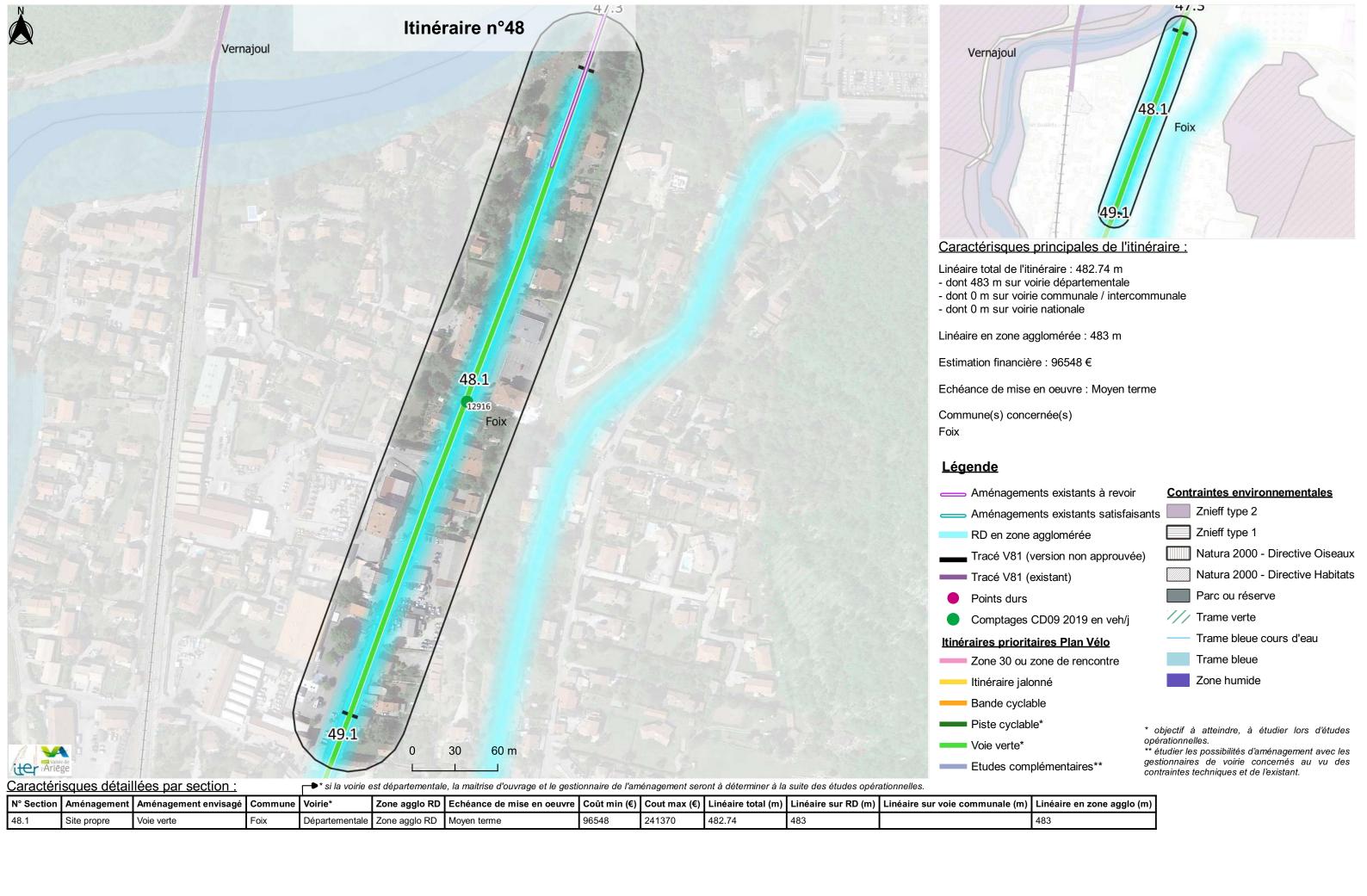


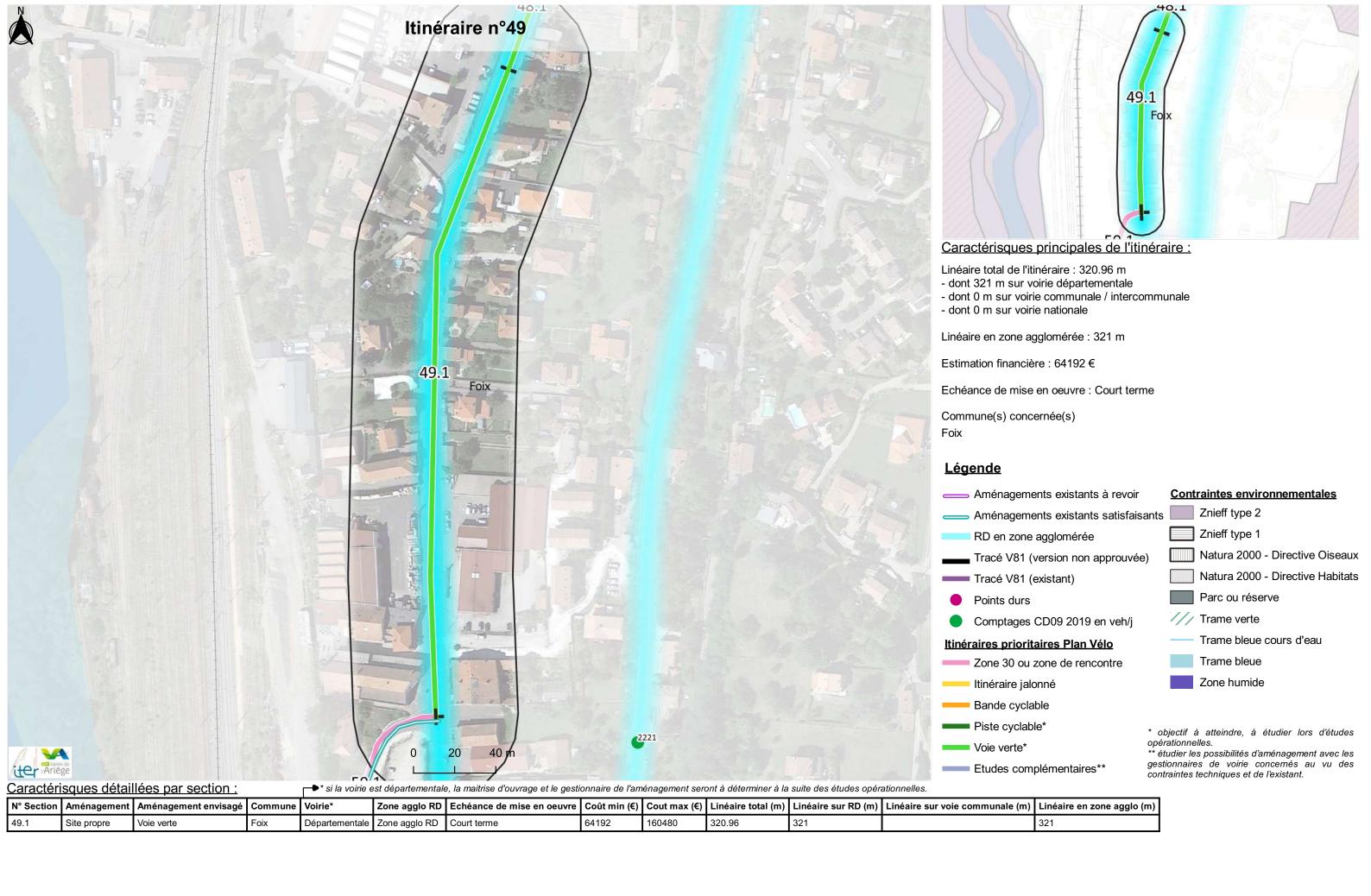


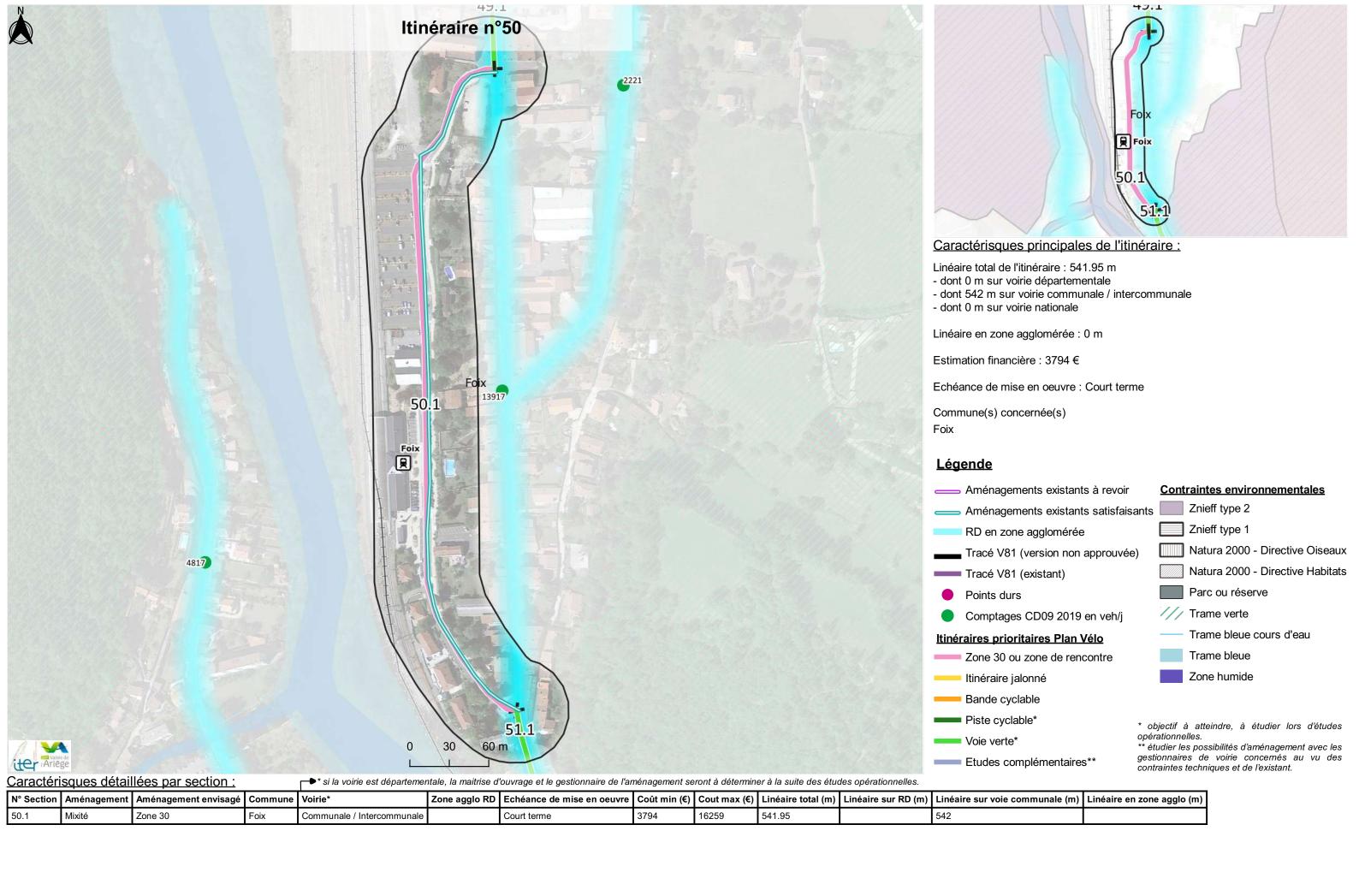


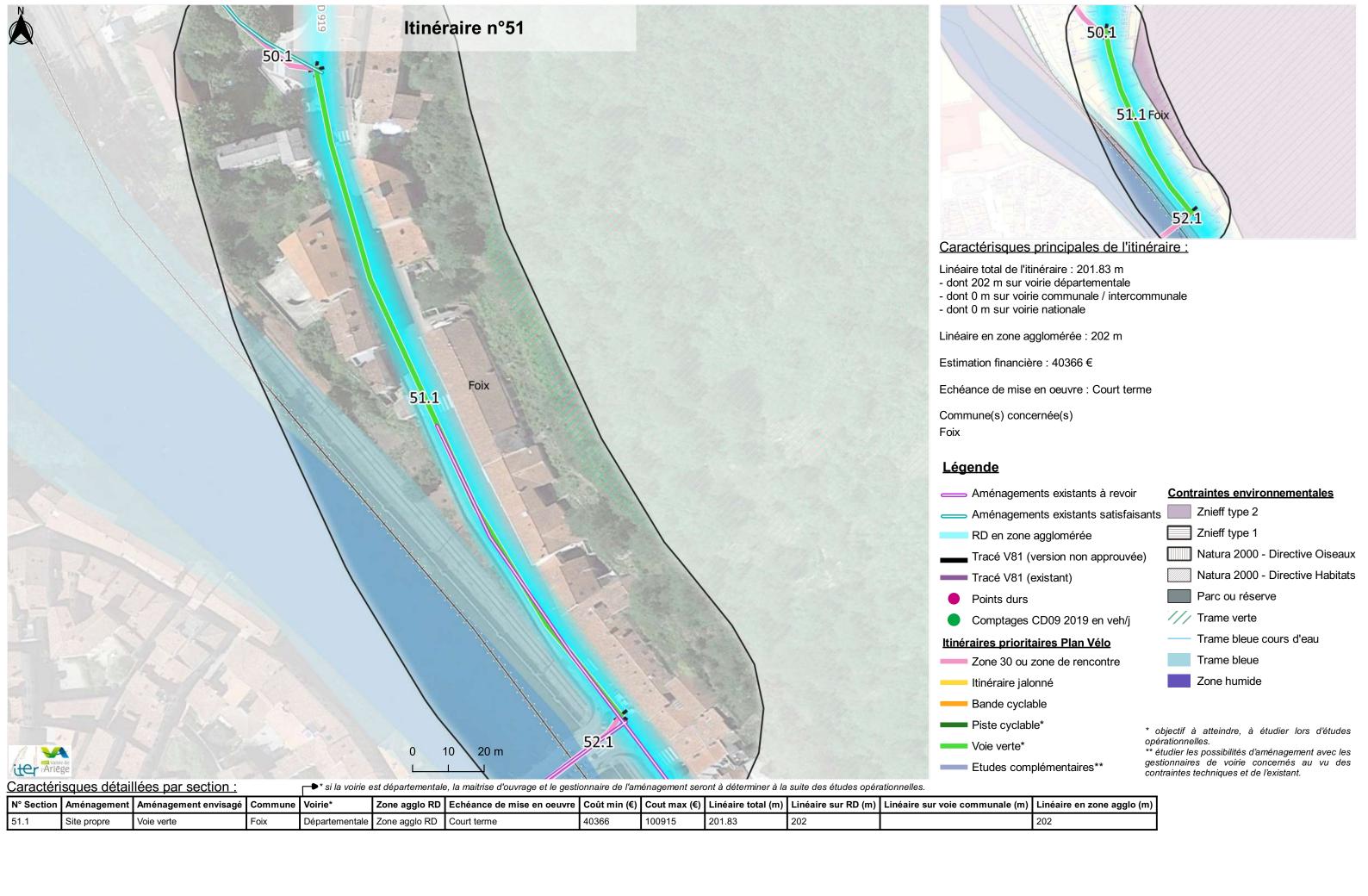


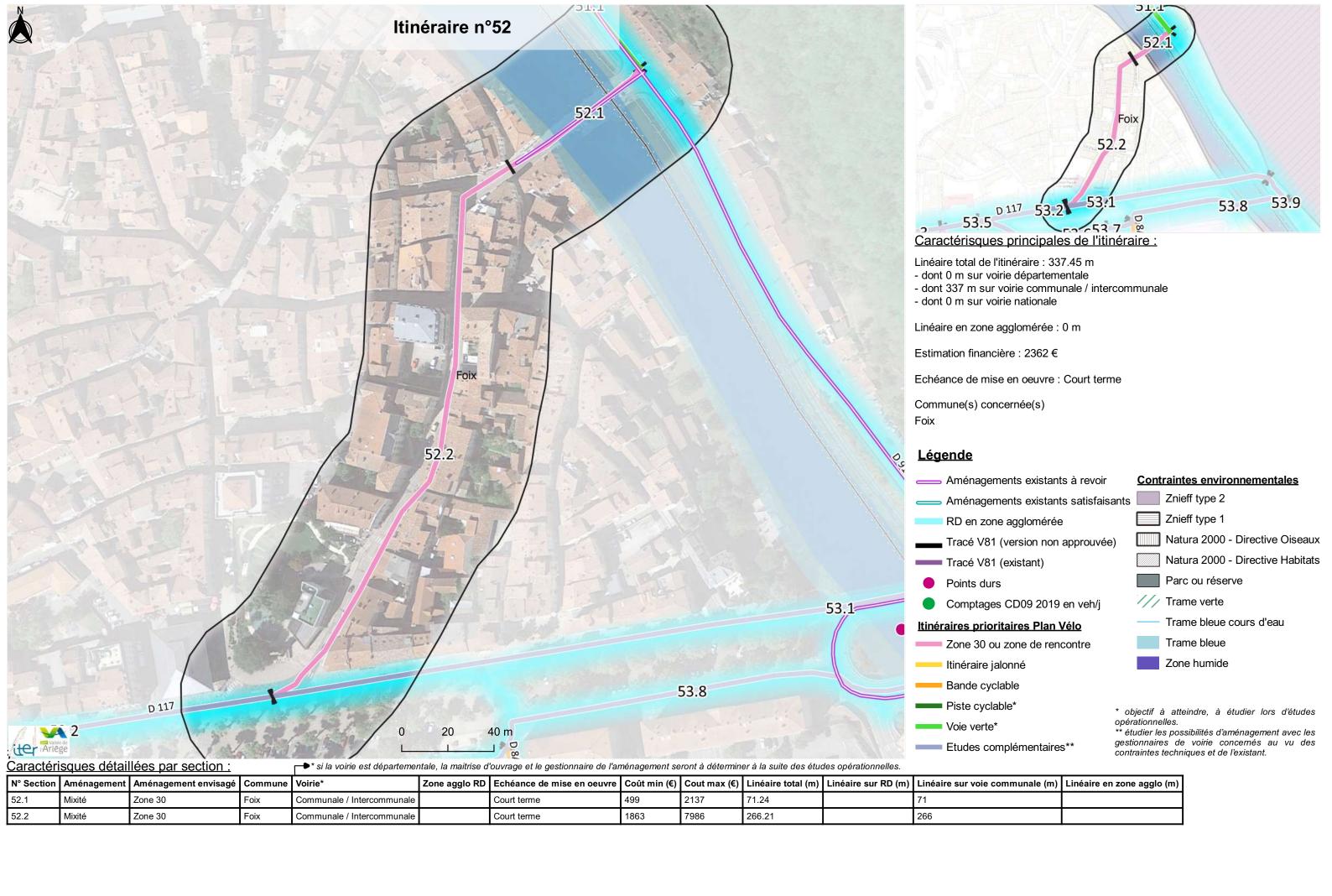


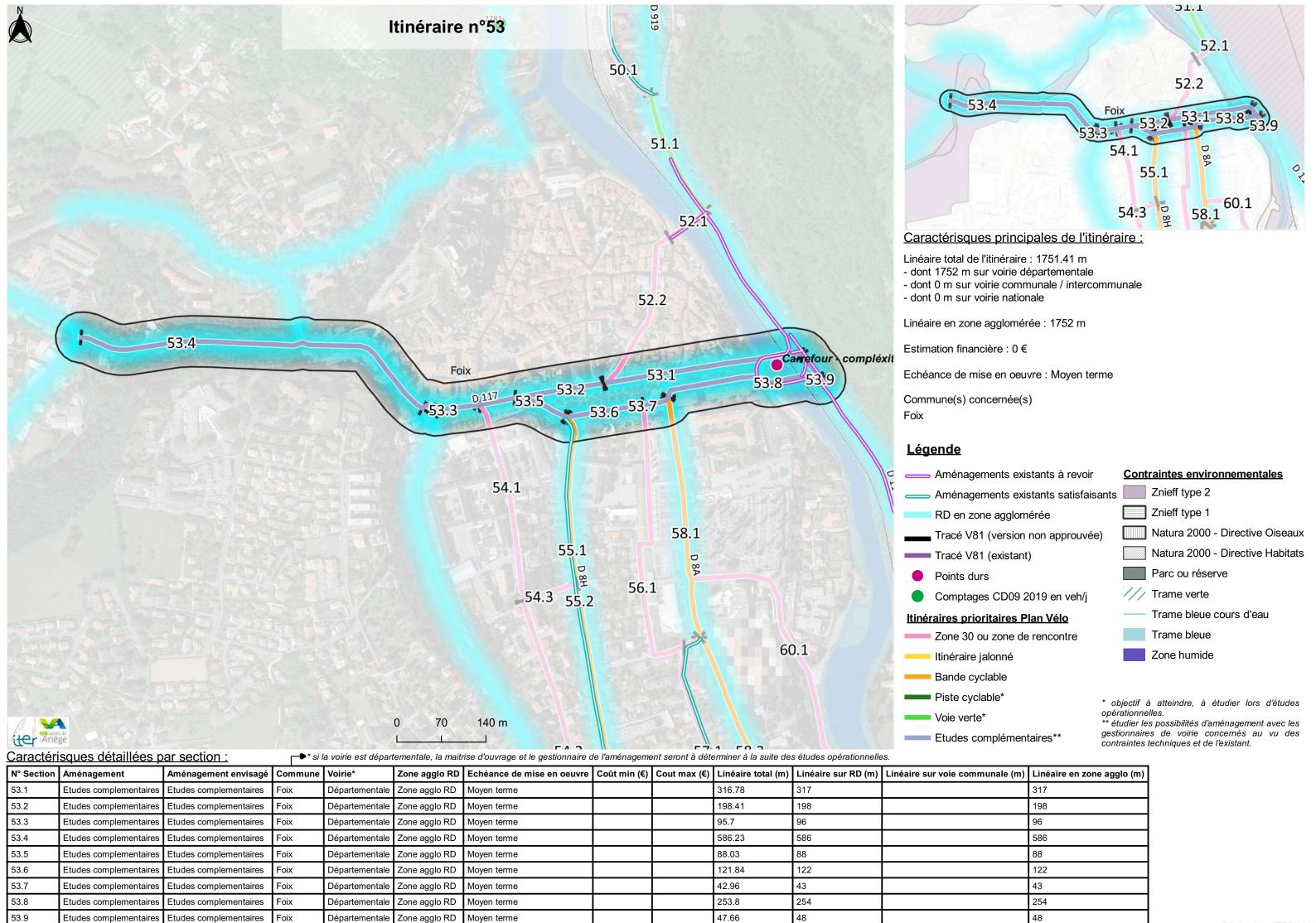


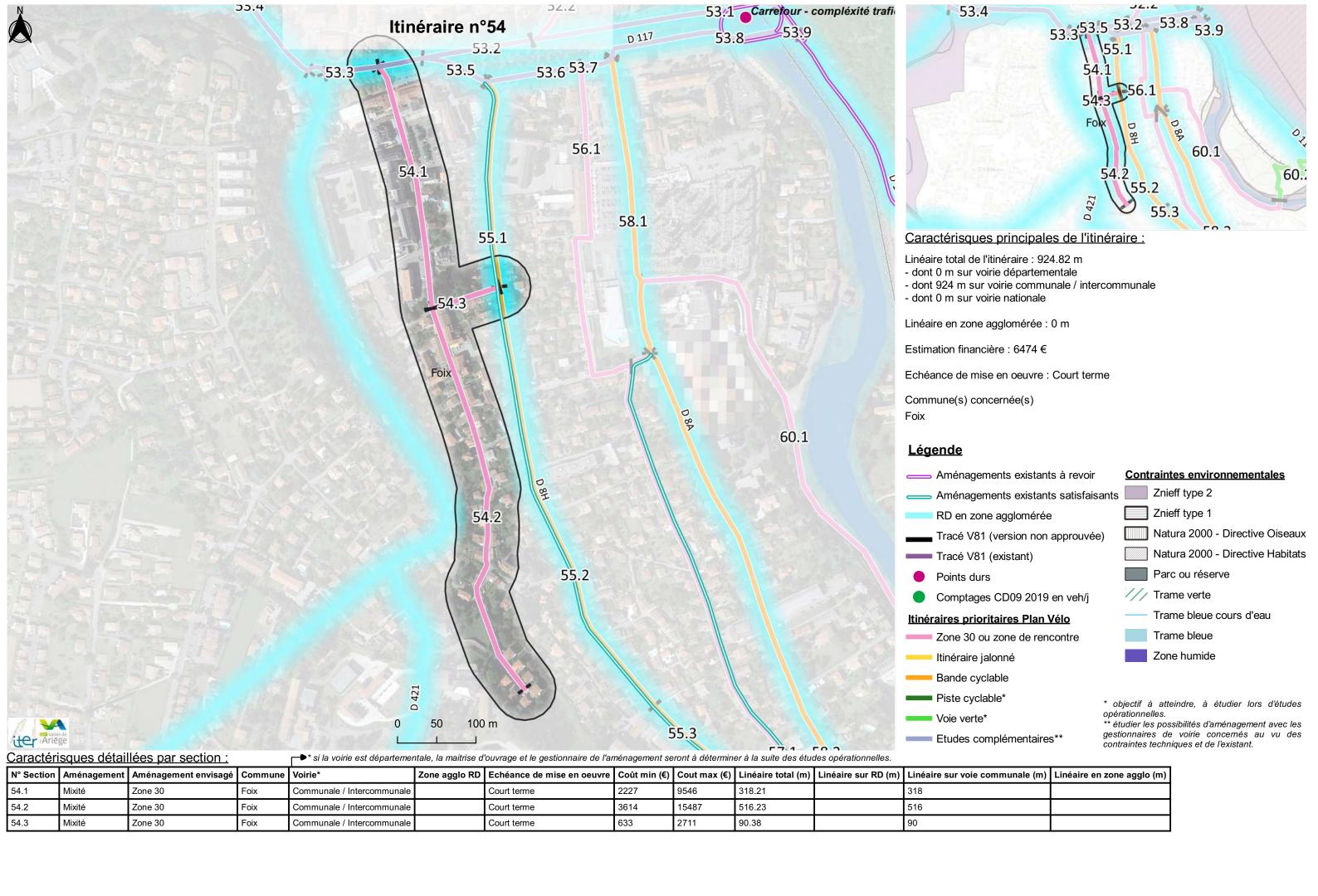


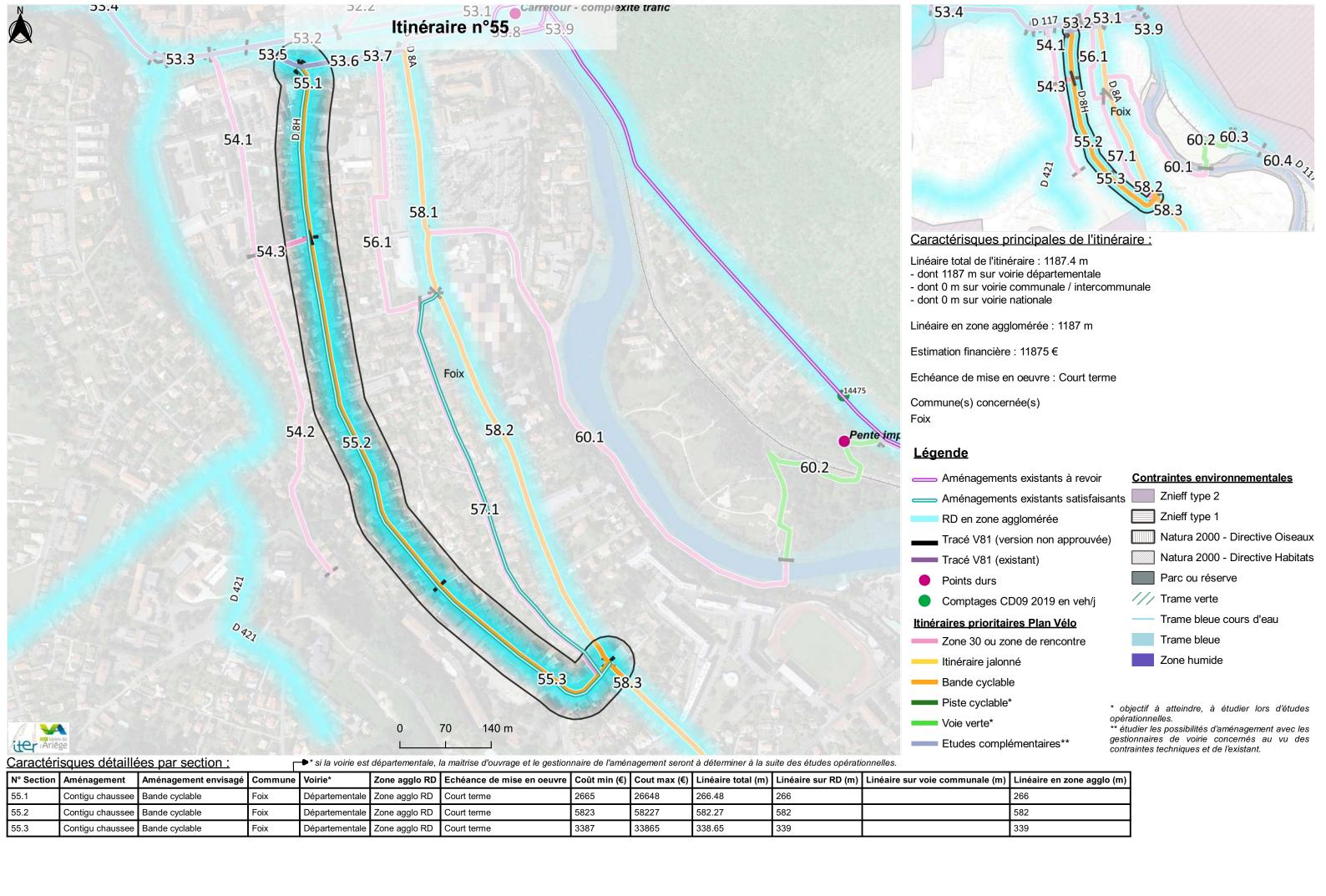


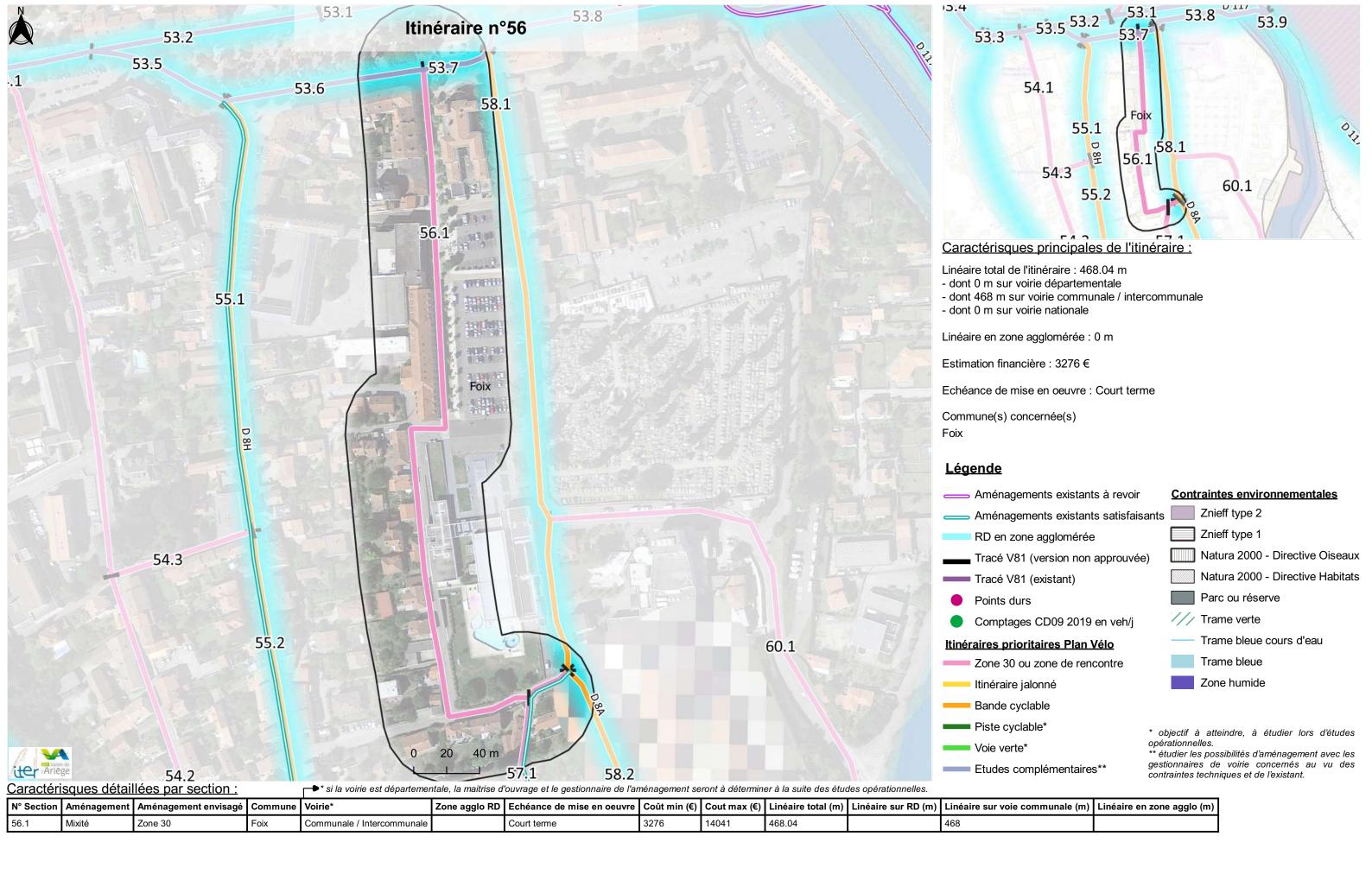


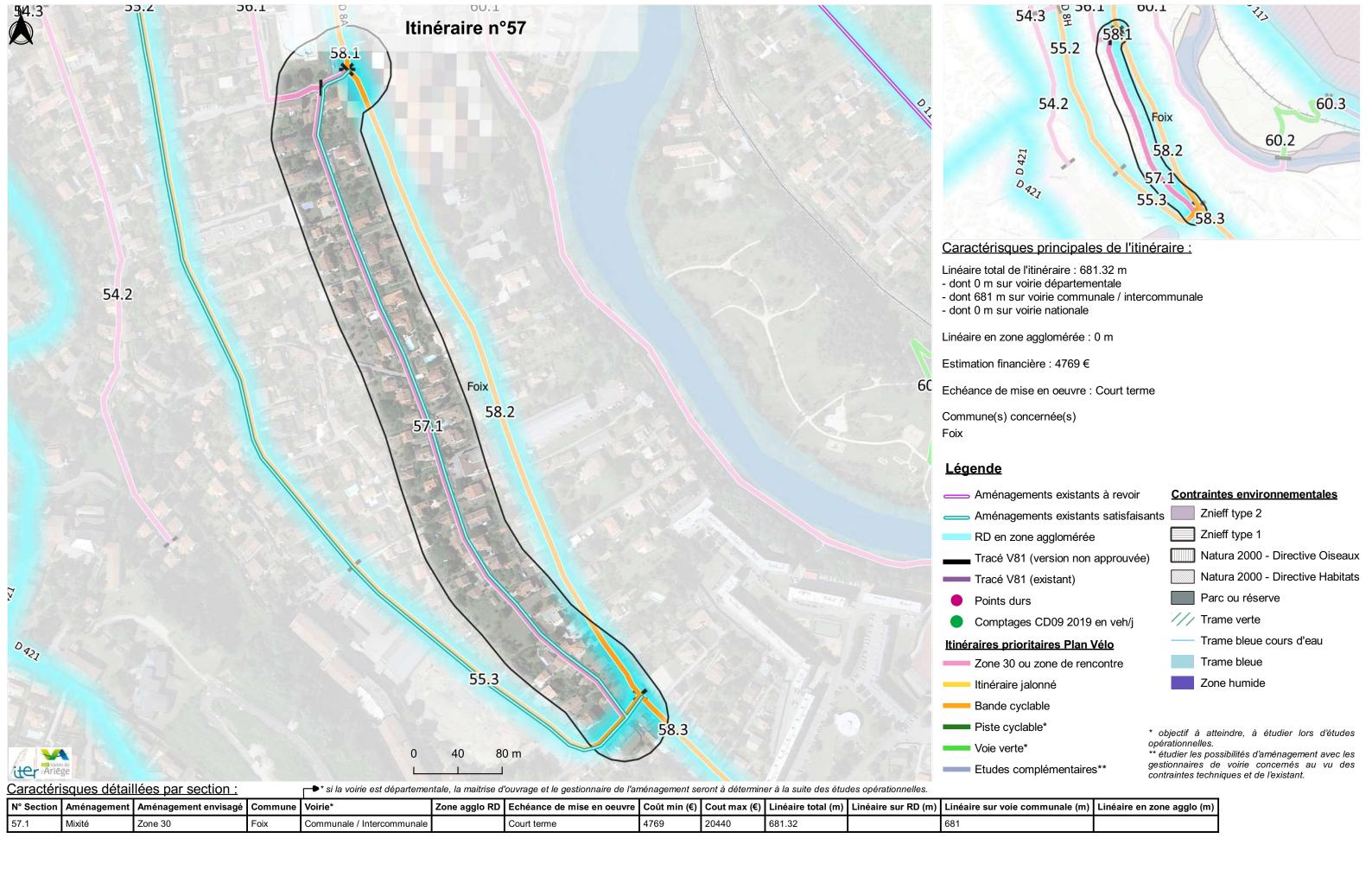


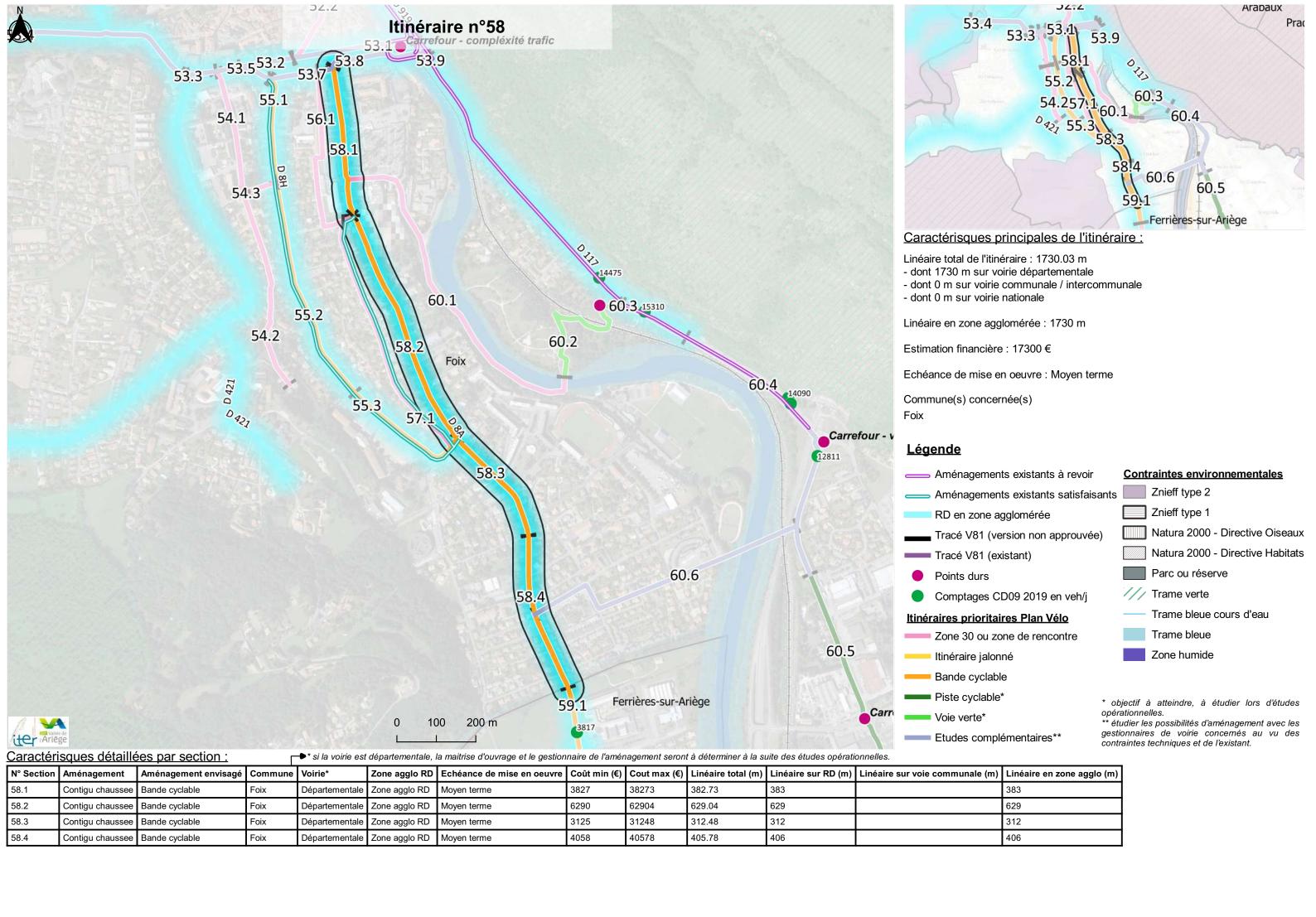


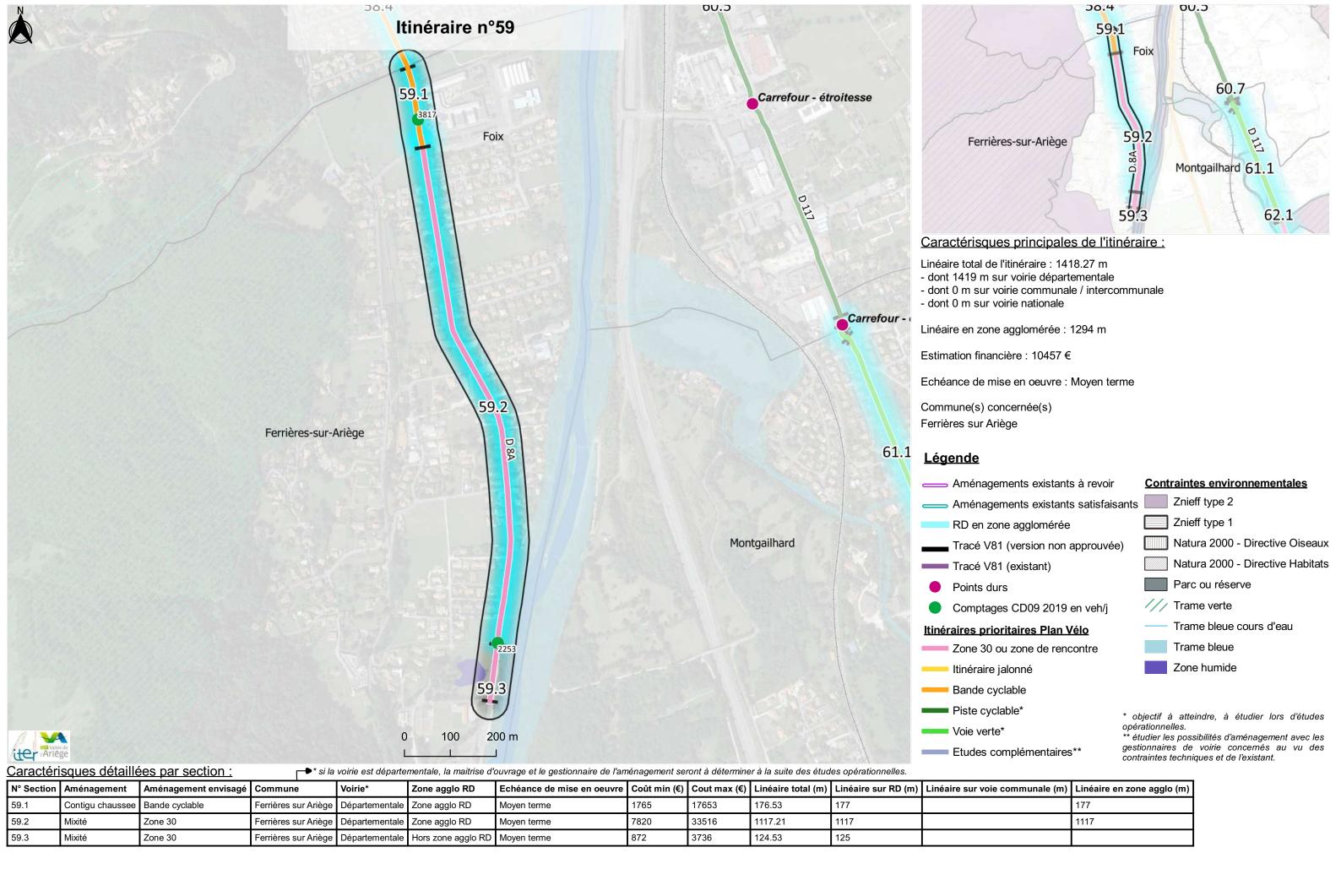


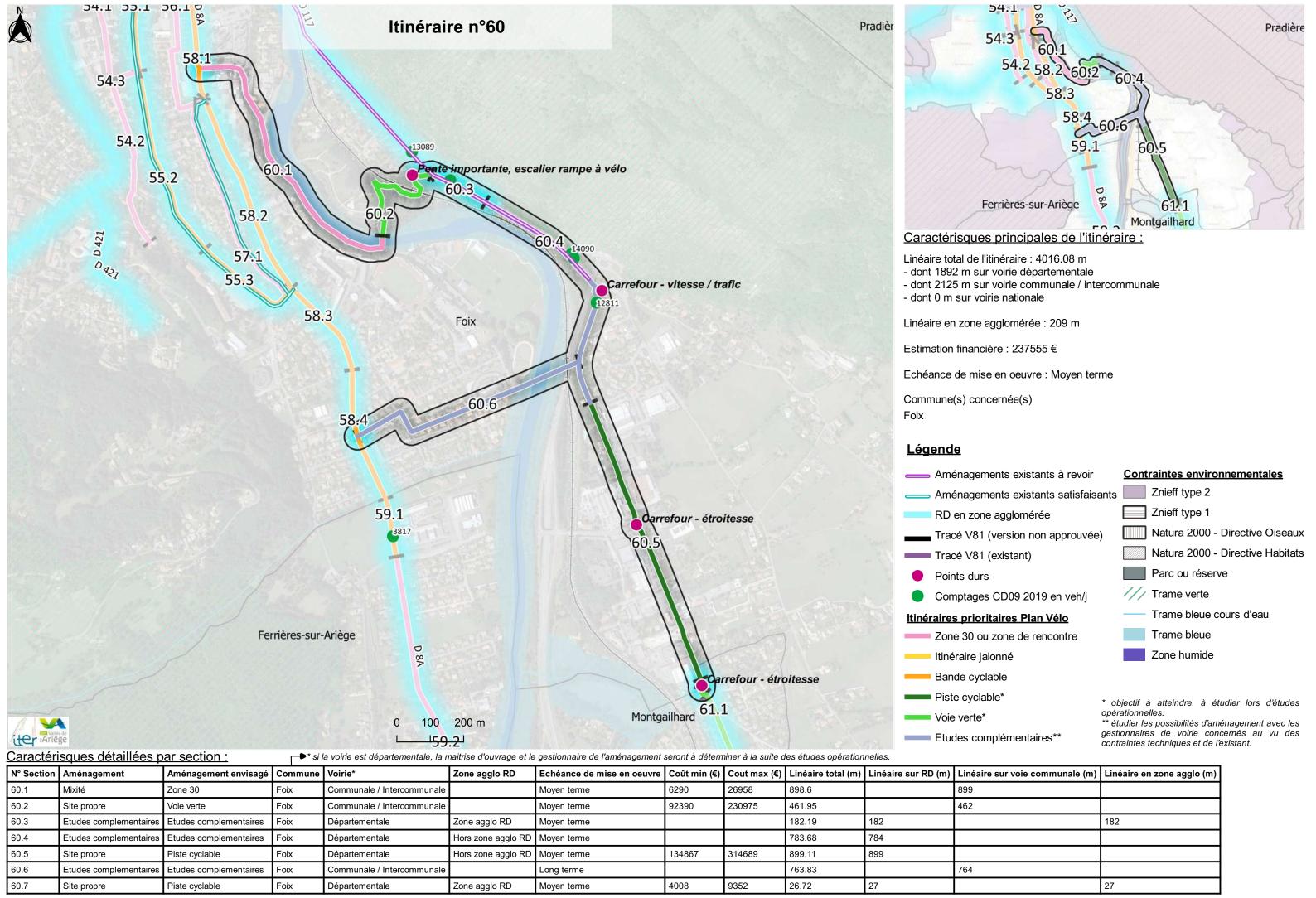


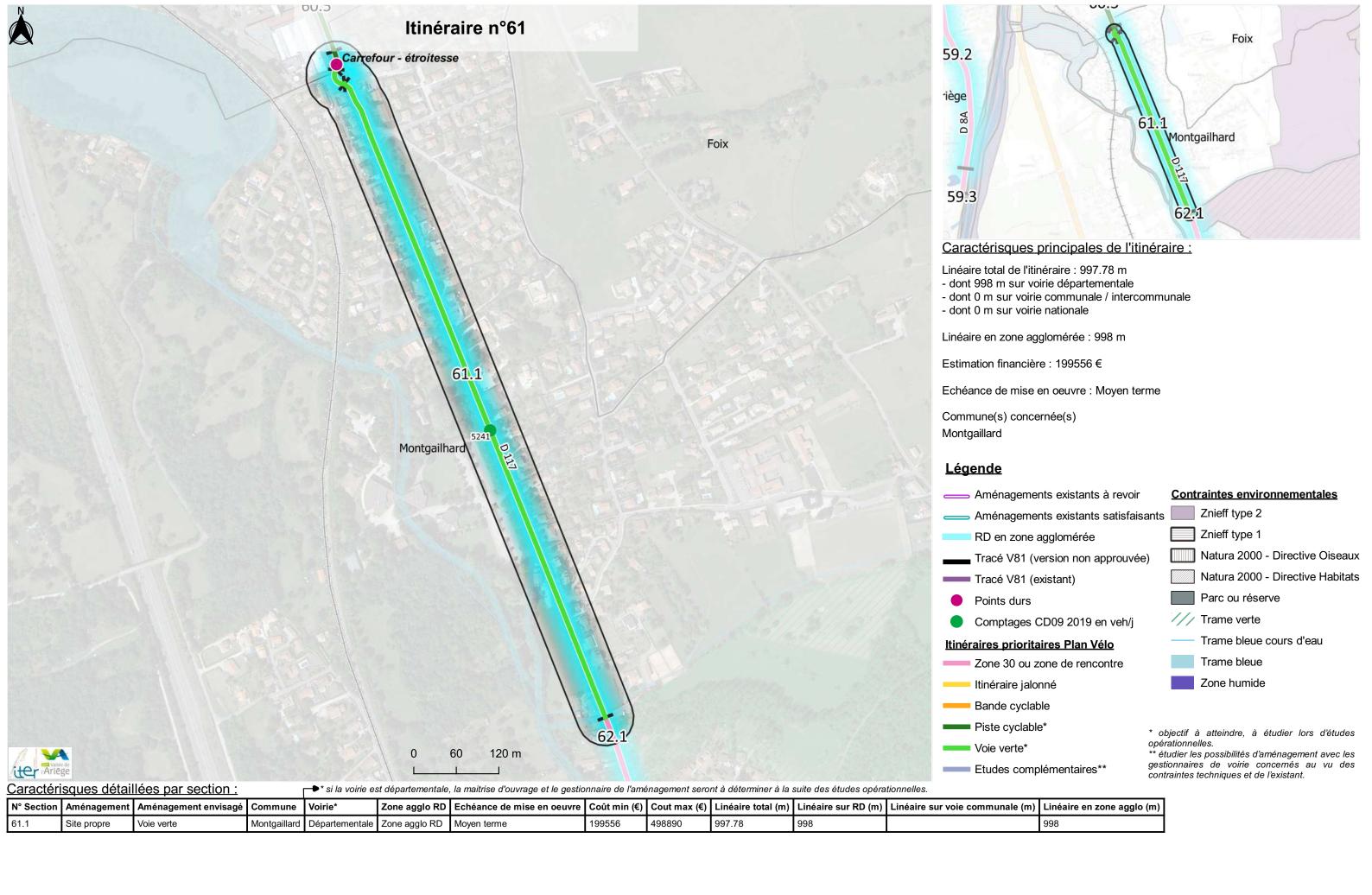


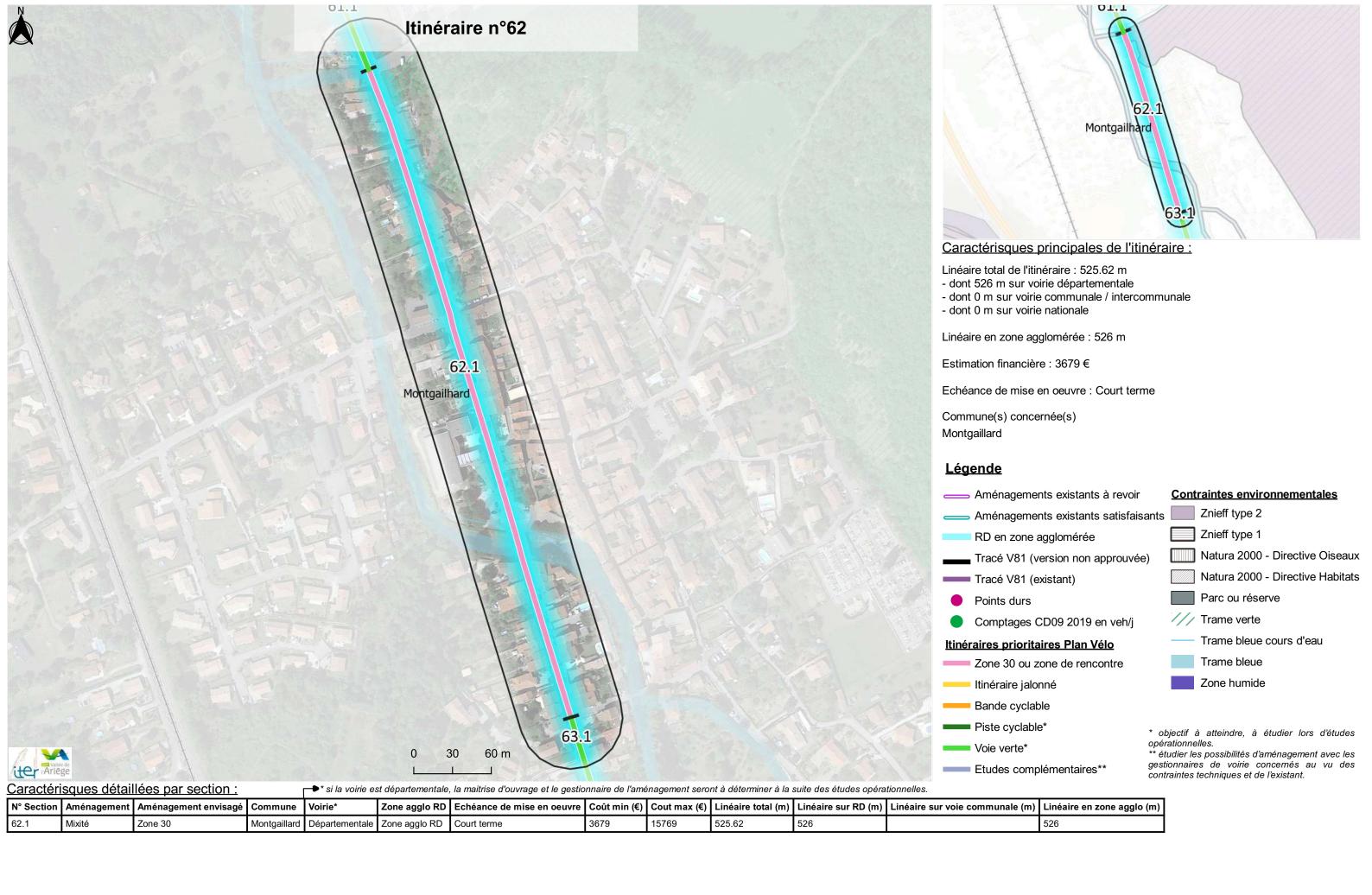


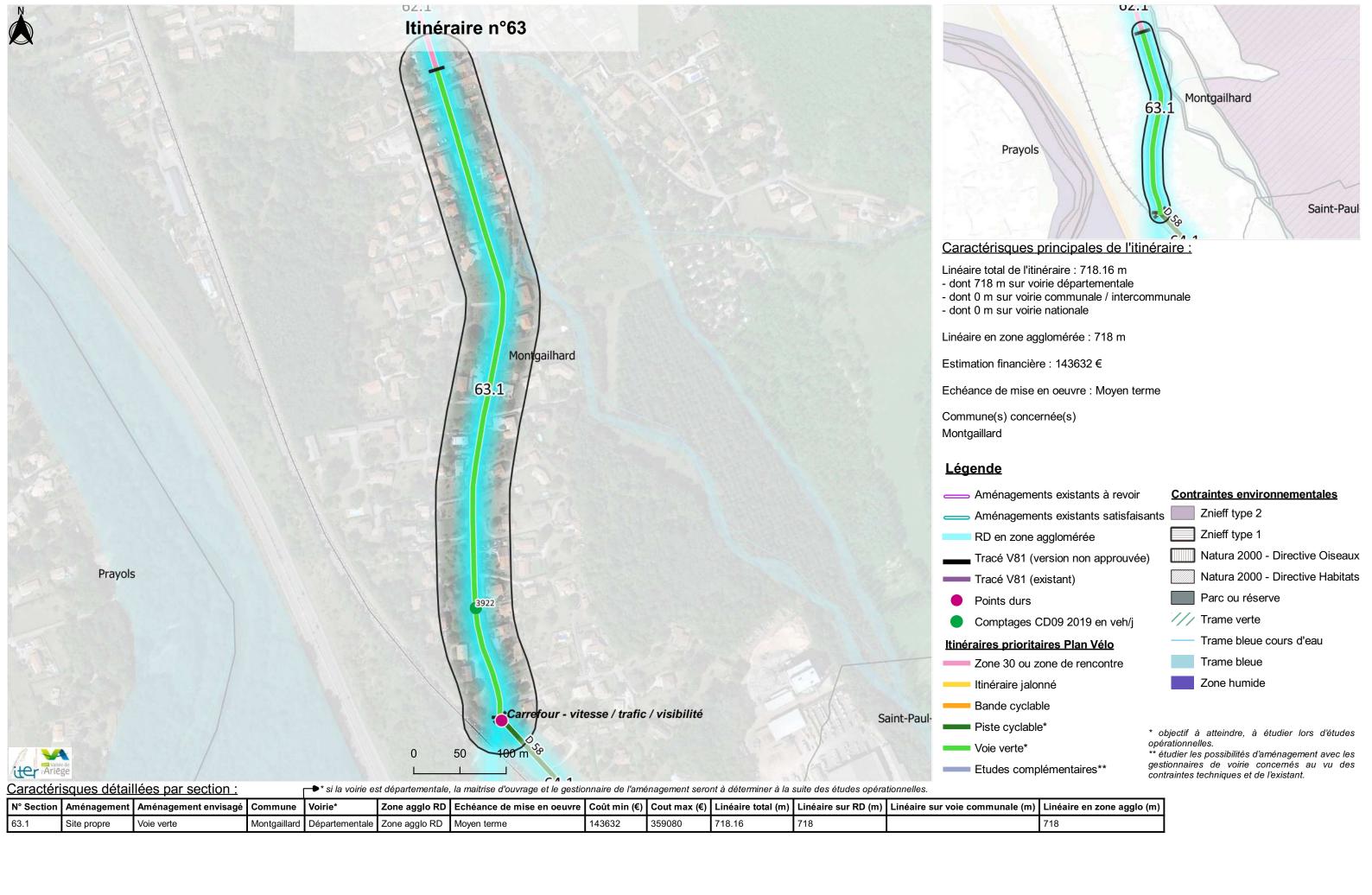


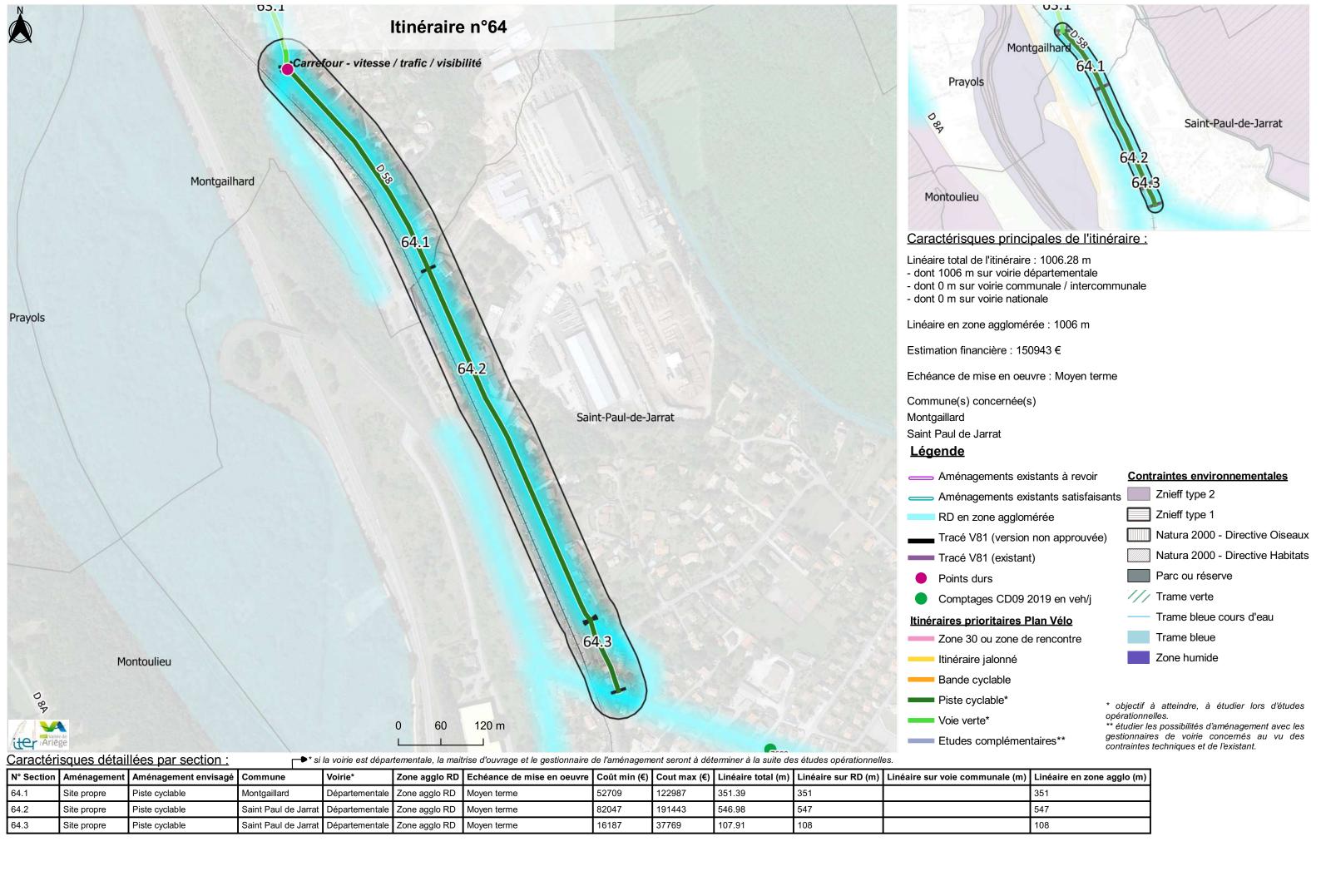


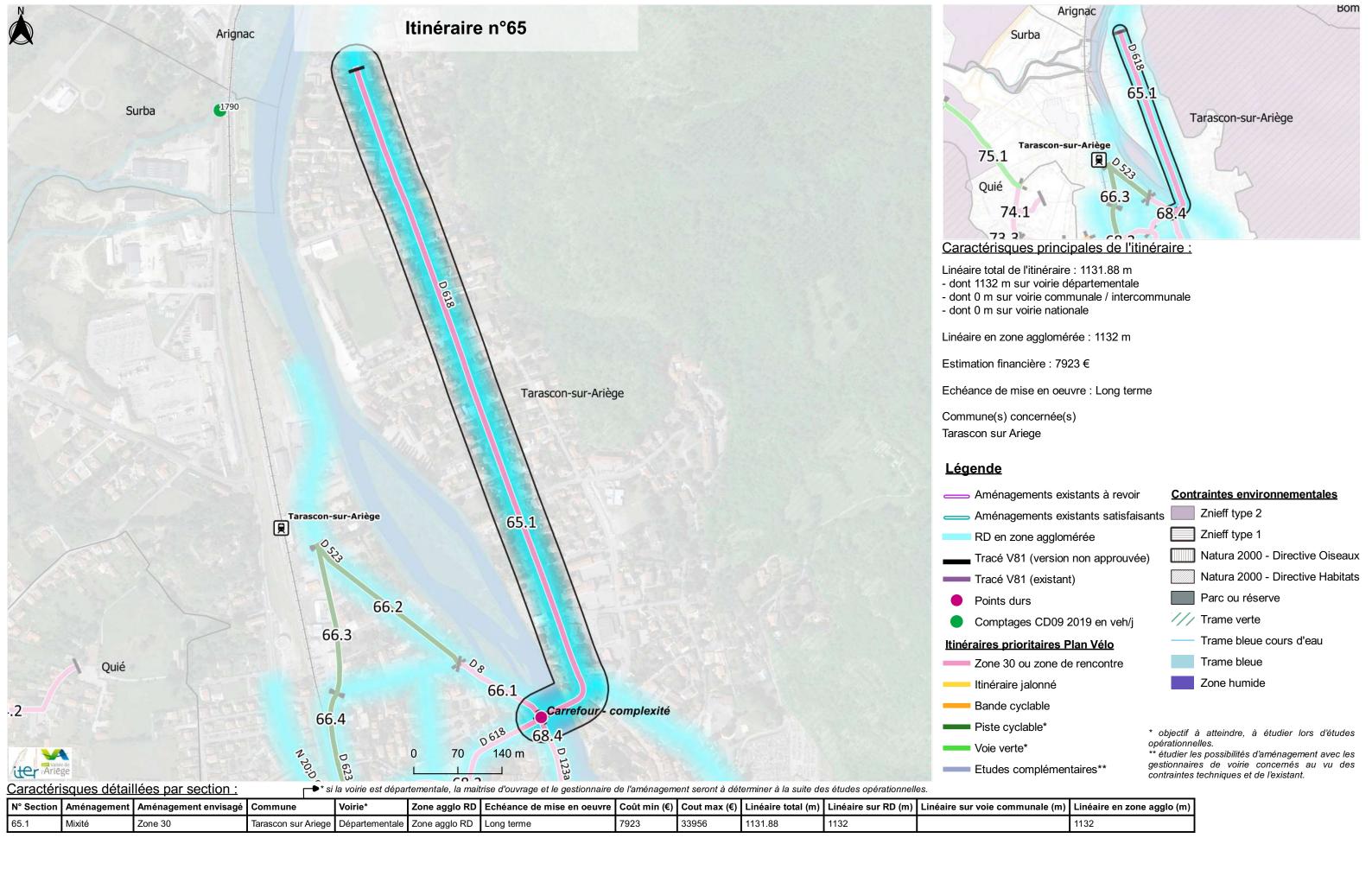


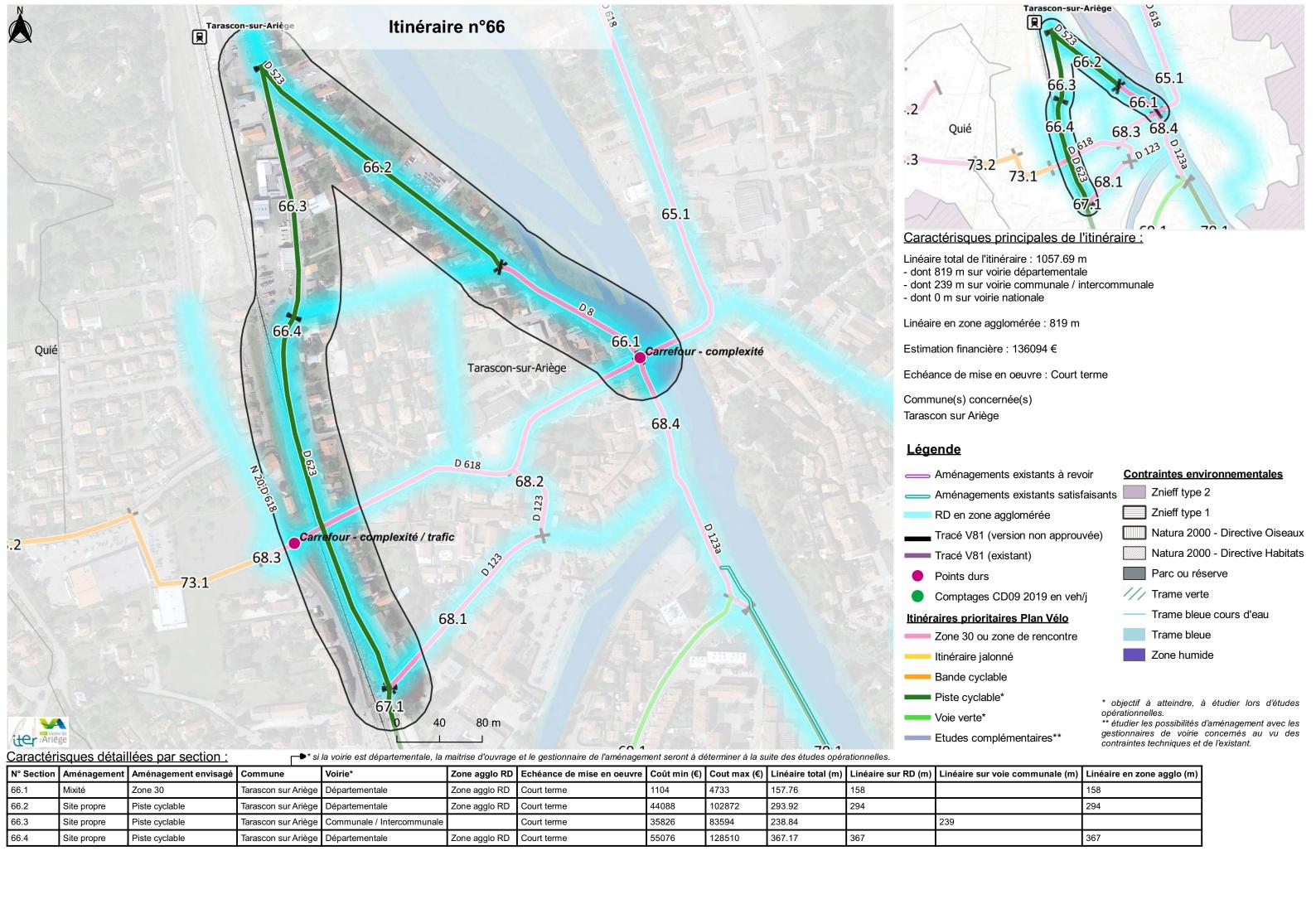


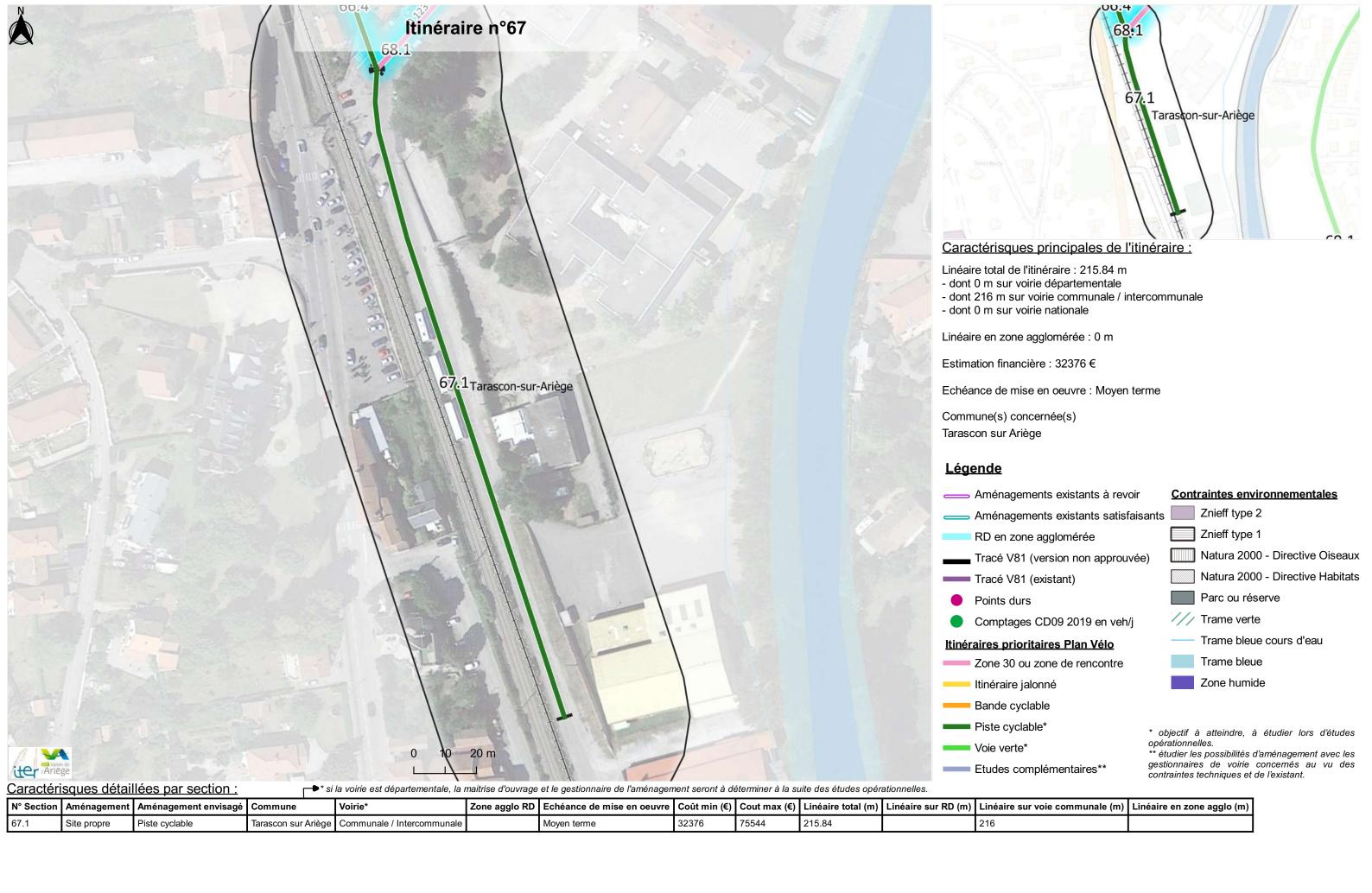


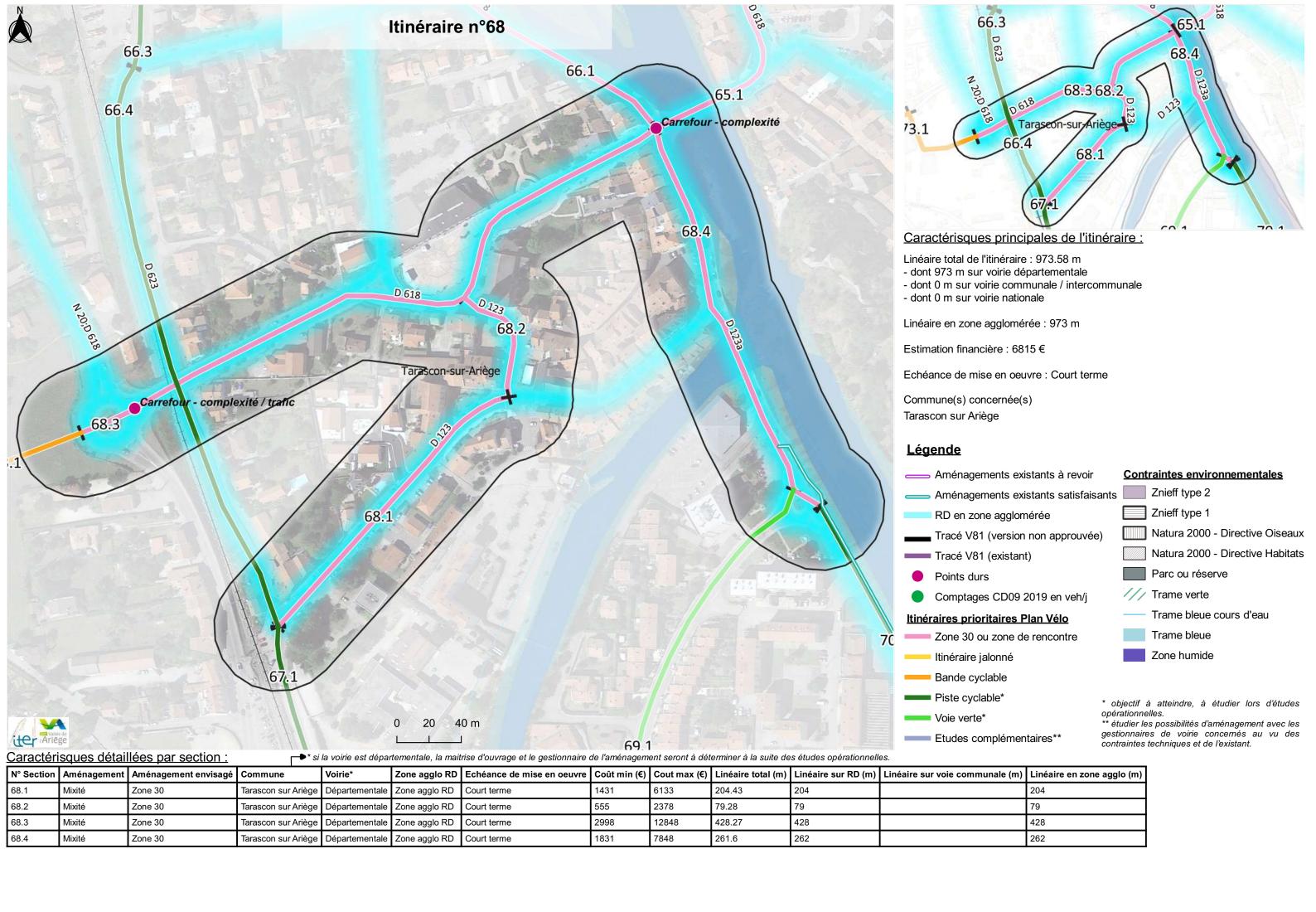


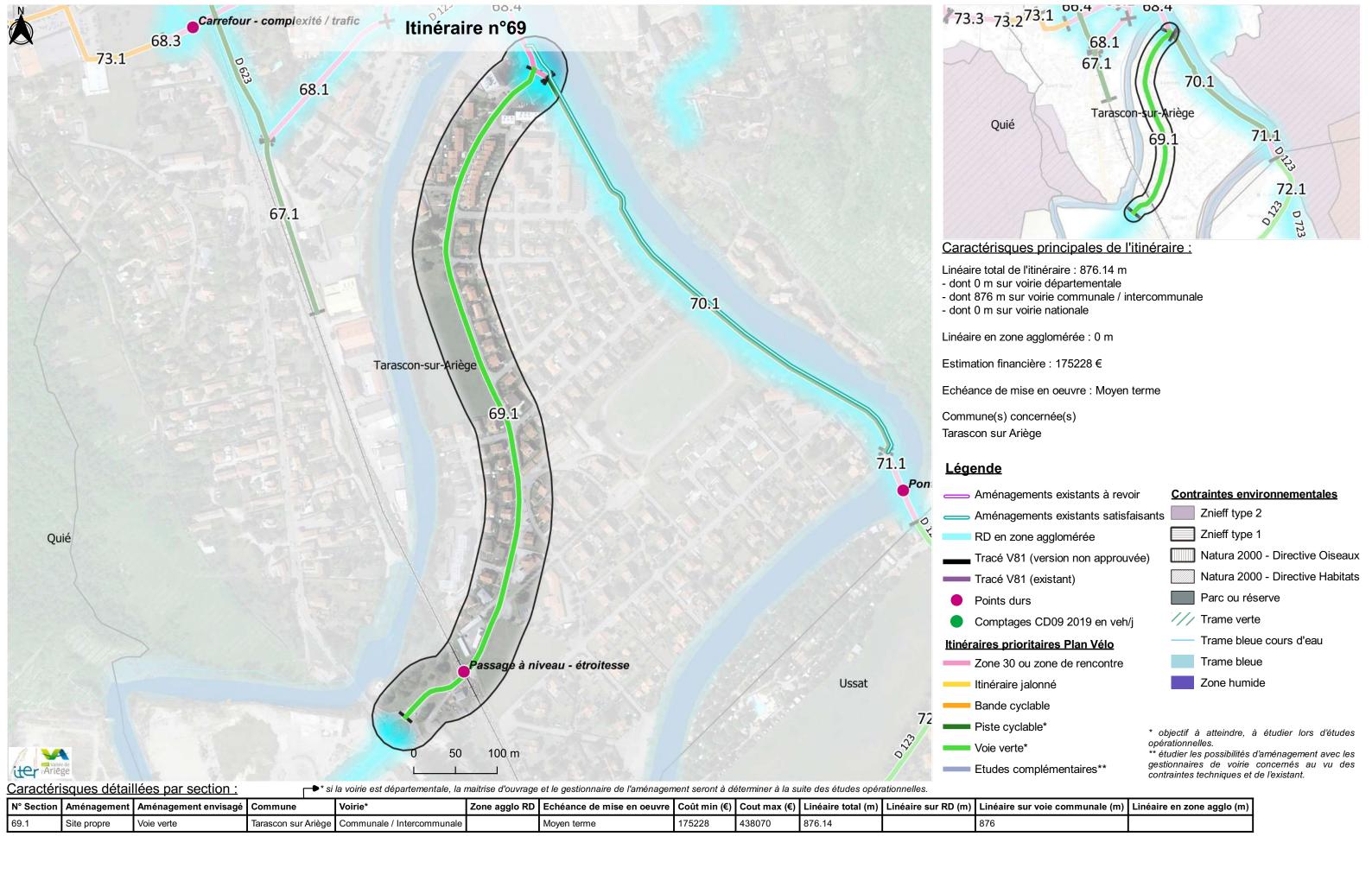


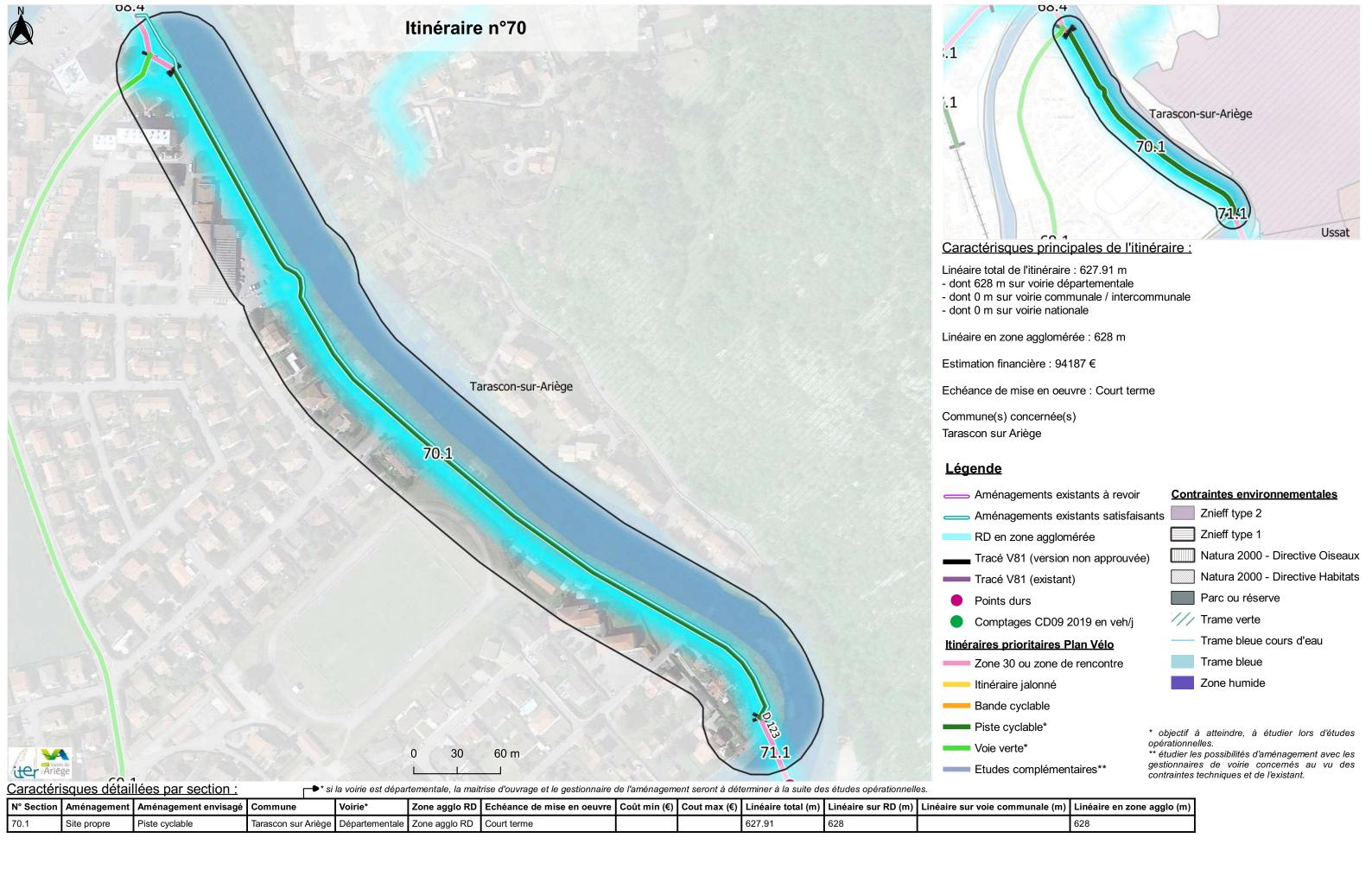


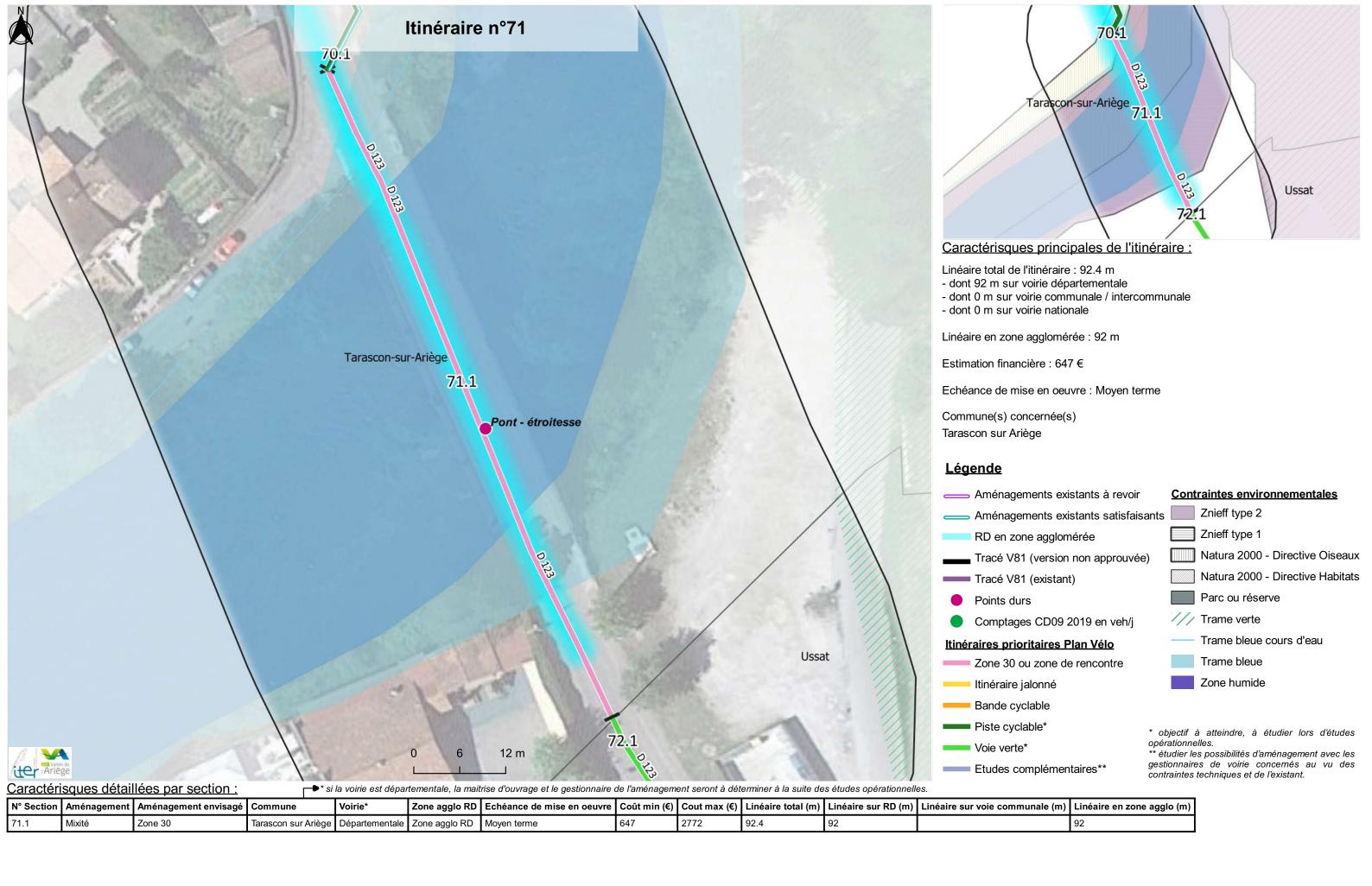


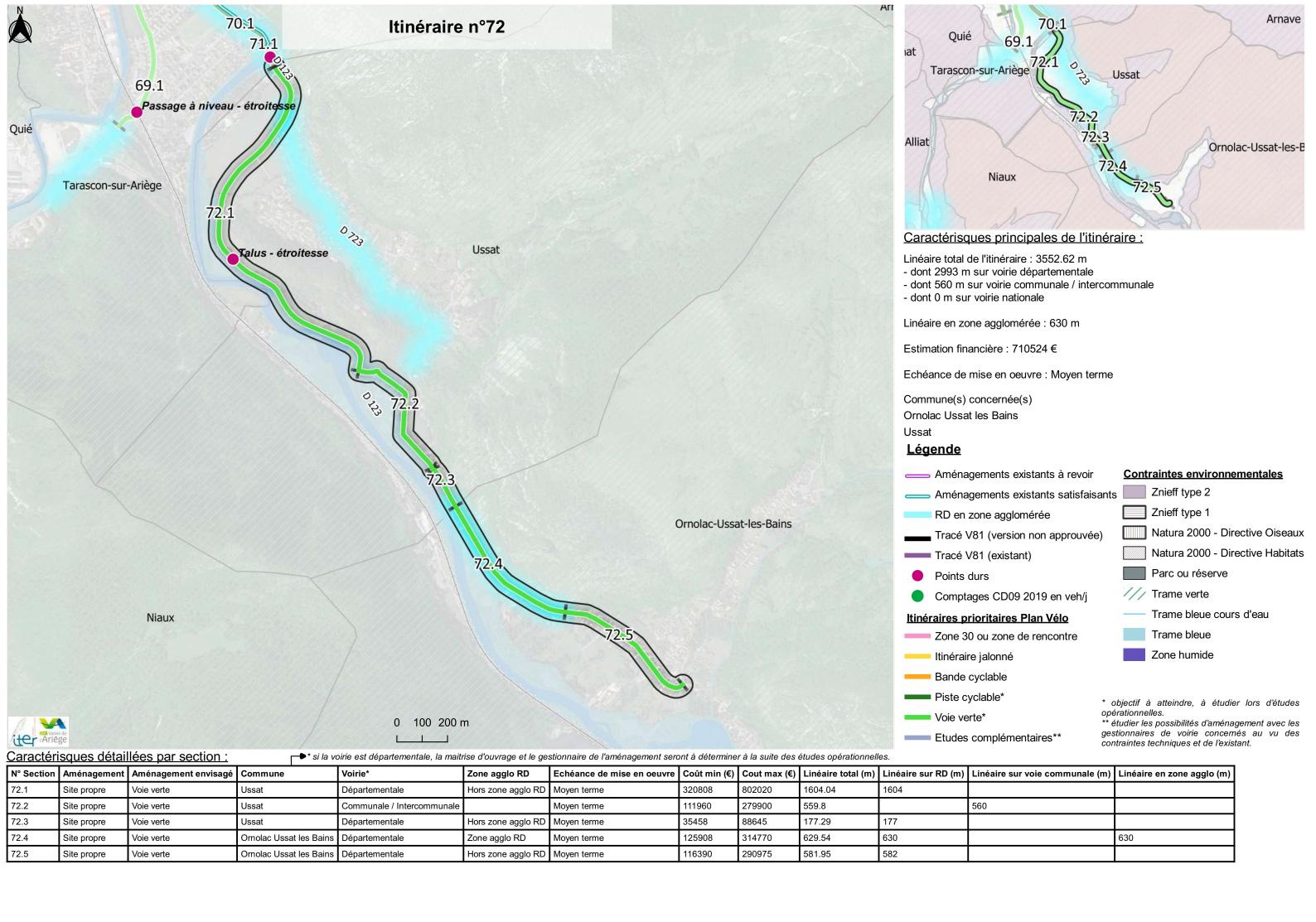


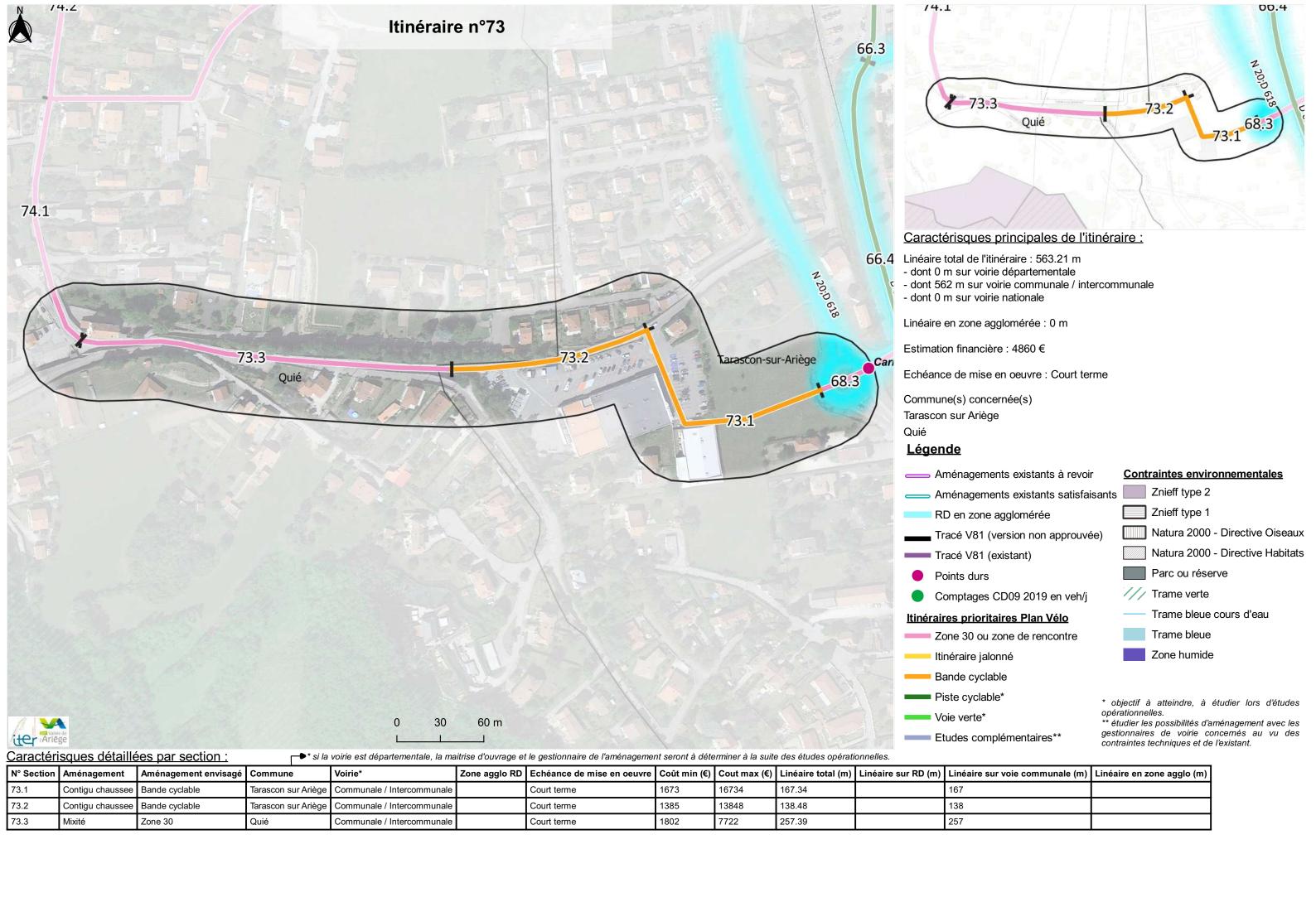


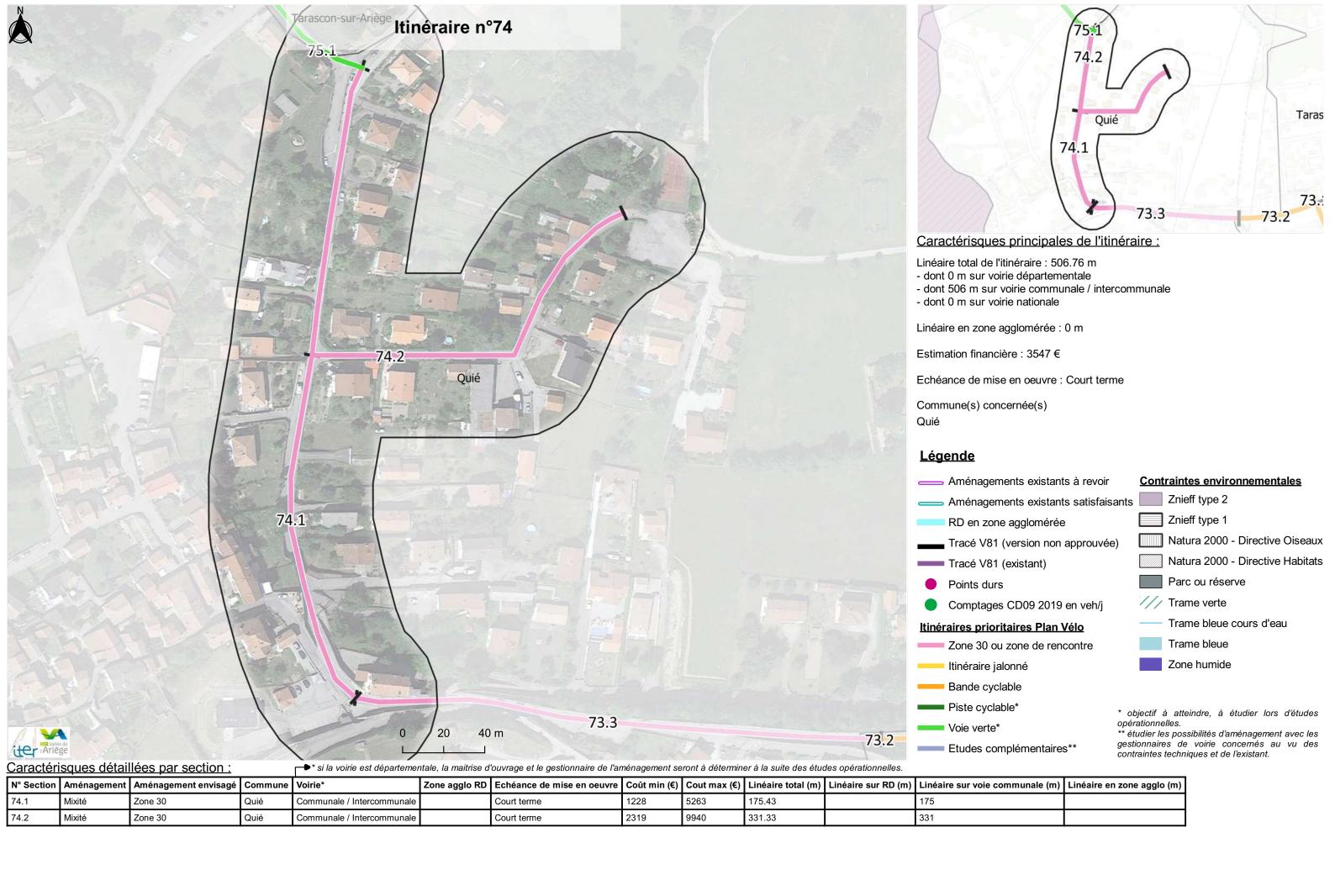


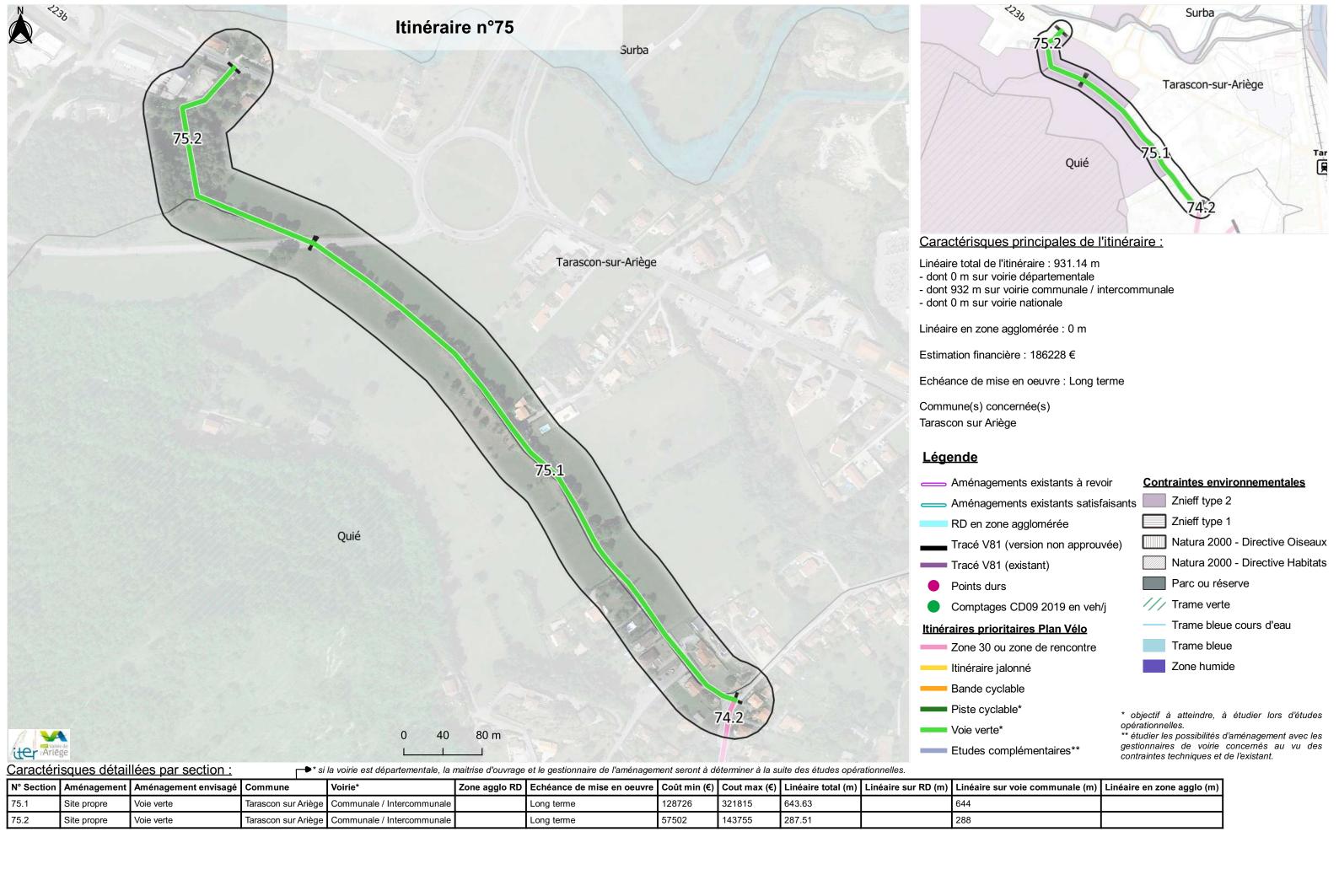














2.9 Zoom territorial sur la CC des Portes d'Ariège Pyrénées

Plan Vélo du SCoT de la Vallée de l'Ariège



Avec le concours technique et financier de ...



Liberté Égalité Fraternité









Sommaire

Partie 1 – Rappel des objectifs d'aménagement sur l'itinéraire Saverdun <> Mazères et présentation des 3 points durs

- Rappel des caractéristiques routières des 3 points durs (vitesses, trafic, configuration de la voirie ...)
- Rappel de l'importance du traitement du point dur (discontinuité = impact fort sur l'usage)

Partie 2 : Des exemples de traitement de points durs aux caractéristiques similaires

Benchmark des bonnes pratiques sur le traitement des points durs à vélo



Partie 1 : Rappel des points durs identifiés sur l'itinéraire Saverdun -Mazères



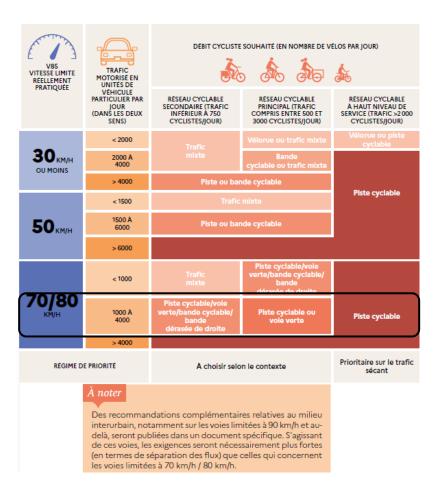
Dessinons un avenir qui a du sens.

Rappel des objectifs d'aménagement sur cet itinéraire

Pour rappel, l'itinéraire entre Saverdun et Mazères souhaité par les élus correspond à l'itinéraire le plus direct pour les cyclistes empruntant la route départementale D14. Compte tenu des caractéristiques de cette voie (en termes de trafic journalier et de vitesse réelle pratiquée par les automobilistes), il est nécessaire d'aménager une infrastructure en site propre (séparée physiquement de la chaussée principale) sur l'ensemble du linéaire afin de sécuriser les cyclistes.

Pour rappel, le tableau de droite est un tableau d'aide à la décision issu du Guide « Rendre sa voirie cyclable 2021 » du CEREMA qui donne des indications sur la typologie d'aménagement cyclable la plus adaptée à envisager en fonction de trois critères principaux : la vitesse des véhicules sur la voie en question, le trafic observé et la quantité de cyclistes attendue.

La liaison Saverdun <> Mazères se situe en effet dans la catégorie des voies accueillant plus de 1000 veh/j (entre 2000 et 4000 selon la localisation des compteurs en 2019).



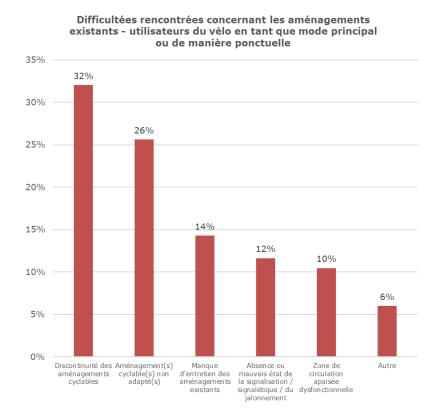
Source: CEREMA, Rendre sa voirie cyclable 2021.

Traitement des points durs : enjeu majeur pour garantir l'usage de l'itinéraire

Un point dur est un terme assez large puisqu'il peut désigner plusieurs situations différentes dont voici quelques exemples : une interruption d'aménagement cyclable, un défaut de signalétique / de jalonnement, un carrefour / pont difficile à franchir, etc. En tout étant de cause, un point dur peut conduire le cycliste à : choisir un autre itinéraire, rester sur cet itinéraire car il est plus rapide mais avec un sentiment d'insécurité ou encore renoncer à l'usage du vélo en particulier lorsqu'il s'agit d'un usage du quotidien.

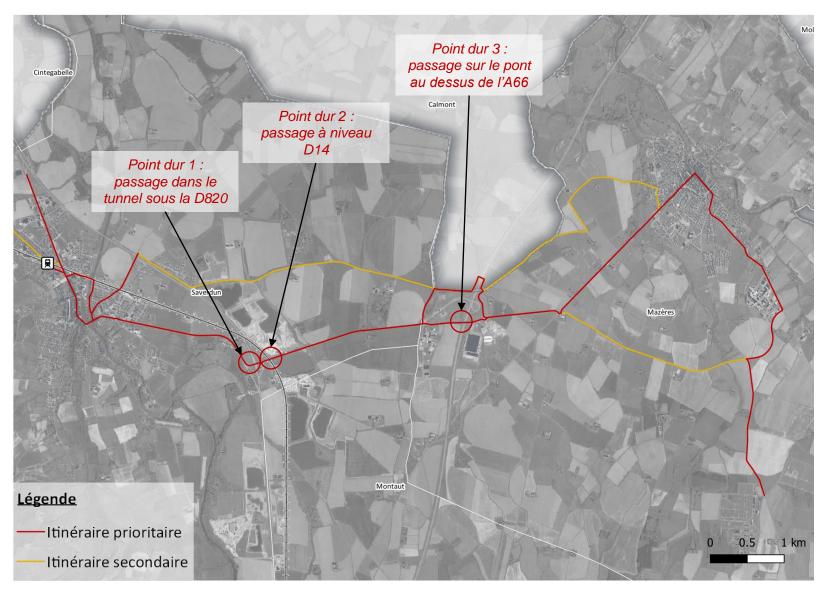
Par ailleurs, dans le cadre de l'enquête auprès des habitants réalisée en 2020, la question des aménagements constituait le premier frein à l'usage du vélo sur le territoire du SCoT (à hauteur de 72%). La discontinuité des aménagements cyclables était quant à elle la première difficulté évoquée en ce qui concerne les usagers actuels du vélo.

Ces deux aspects montrent bien que la continuité d'un aménagement cyclable est l'un des aspects qui permet de garantir l'usage d'un itinéraire.



Source : enquête réalisée du 22 juin au 27 juillet 2020 dans le cadre du diagnostic du Plan Vélo.

Les trois principaux points durs identifiés sur la liaison Saverdun - Mazères



Le premier point dur est situé sur l'itinéraire entre Saverdun et Mazères au niveau du passage de la D14 sous la D820. Actuellement, il existe un tunnel routier sur environ 30 mètres mais trop étroit pour pouvoir aménager une infrastructure cyclable pour les cyclistes en plus des deux voies déjà existantes pour les automobilistes.

Par ailleurs, la configuration de la chaussée, la vitesse des automobilistes (limitation à 80km/h) ainsi que le trafic sur cette section ne permettent pas d'envisager la mise en place d'un aménagement mixte cyclistes / automobilistes.

Aussi, afin de ne pas créer une discontinuité dangereuse sur l'itinéraire Saverdun - Mazères qui rendrait inutilisable l'ensemble de la liaison, il convient de traiter ce point dans l'objectif de sécuriser au maximum le passage des cyclistes sur cette section.

Pour cela, quatre solutions (non exhaustives) seront présentées dans ce document :

- Création d'un deuxième tunnel à droite spécifique vélo (tunnel à bestiaux ou tunnel classique) (hypothèse non retenue par le département)
- Suppression d'une voie de circulation automobile (circulation alternée) (hypothèse non retenue par le département)
- Passage alterné par feu. (hypothèse non retenue par le département)
- Proposition du Département de l'Ariège de création d'un rond-point au sud et la mise en place d'un sens uniquement au niveau du tunnel permettant d'insérer une voie en site propre pour les cyclistes. (présentation du projet pages 27 et 28).



Point dur 2 : passage à niveau D14

Le second point dur est situé au niveau du passage à niveau de la D14 de la ligne ferroviaire Toulouse-Latour de Carol.

L'une des propositions détaillées ultérieurement est de venir créer un second passage à niveau dédié aux piétons et aux cyclistes en parallèle du passage à niveau actuel.





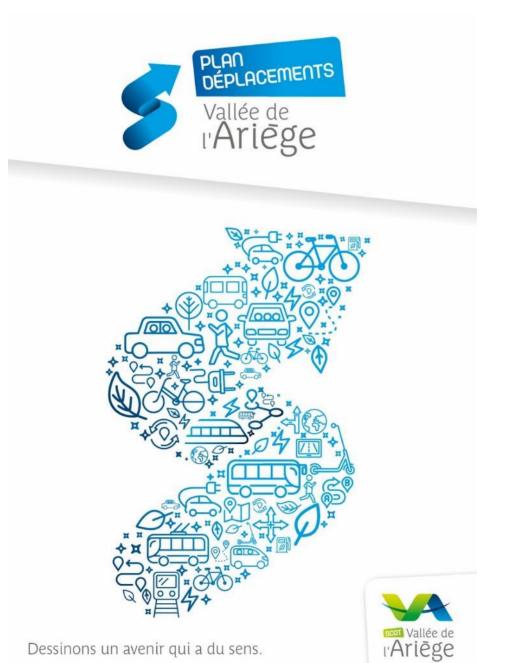
Point dur 3 : passage sur le pont au dessus de l'A66

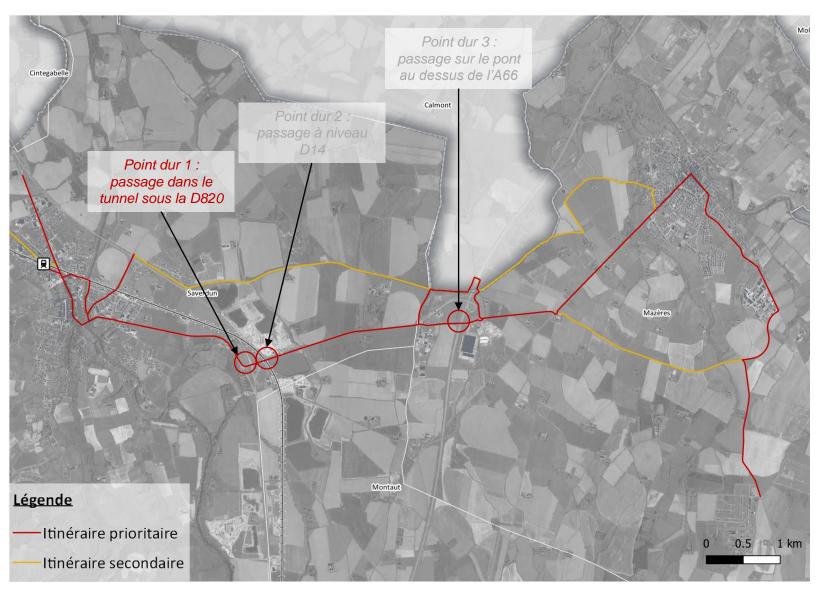
Le dernier point dur est situé au niveau du passage de la D14 au dessus de l'A66.

En 2019, les compteurs routiers affichaient plus de 3900 véhicules par jour avec 9,60% de poids lourds. Outre la problématique de la vitesse et du trafic, il y a une problématique de visibilité engendrée par le relief (montée et descente liée à l'ouvrage d'art).



Partie 2 : Des exemples de traitement de points durs similaires





Proposition 1 : création d'un tunnel parallèle dédié aux cyclistes

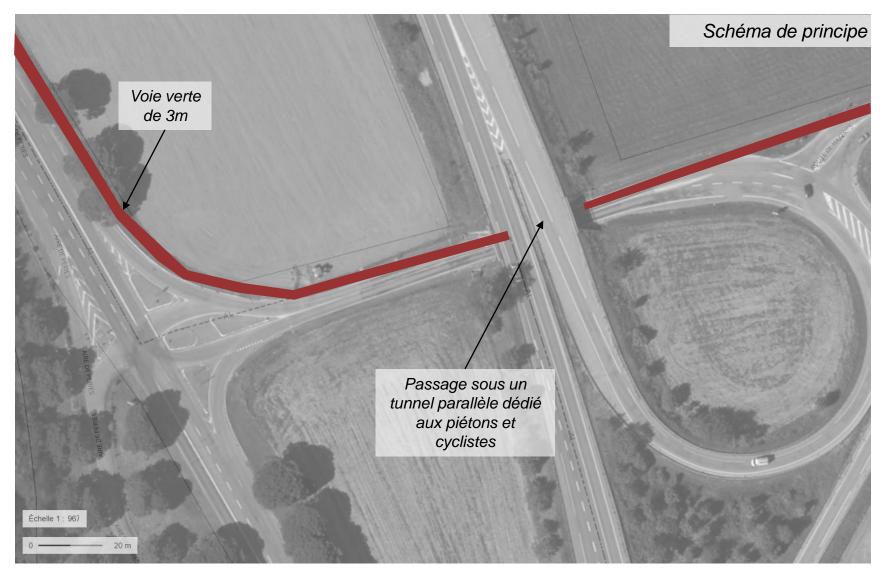
La première proposition pour le traitement de ce point dur est la création d'un tunnel dédié aux cyclistes et piétons au nord du tunnel routier existant.

L'avantage d'un tunnel modes actifs est de venir créer un aménagement totalement séparé du flux d'automobilistes et ainsi sécuriser davantage les piétons et les cyclistes.

En revanche, en créant un tunnel dédié aux modes actifs il faut être vigilant sur plusieurs points :

- Veiller à avoir un éclairage suffisant pour ne pas créer un sentiment d'insécurité.
- Bien matérialiser au sol l'espace réservé aux piétons et celui réservé aux cyclistes afin de ne pas générer de conflits entre eux pendant la traversée du tunnel où la visibilité peut être moins bonne.

Proposition 1 : création d'un tunnel parallèle dédié aux cyclistes



Proposition 1 : création d'un tunnel parallèle dédié aux cyclistes

Exemple du Tunnel aménagé sur la RD944 entre Reims et Châlons-en-Champagne

https://abonne.lunion.fr/id53167/article/2019-03-25/le-tunnel-velos-amenage-sur-la-rd944-entre-reims-et-chalons-enchampgne-manque#popin-newsletters-form



Proposition 1 : création d'un tunnel parallèle dédié aux cyclistes

Exemple du tunnel de la Croix Rousse à Lyon (plus dimensionnant)

Contexte de mise en œuvre : permettre de relier le 6e arrondissement au 9e autrement qu'en voiture

Année de mise en œuvre : début des travaux en 2009 pour la réhabilitation du tunnel routier et la création d'un nouveau tunnel parallèle dédié aux bus, piétons et cyclistes. Inauguration et ouverture à la circulation en décembre 2013.

Caractéristiques techniques du tunnel modes actifs :

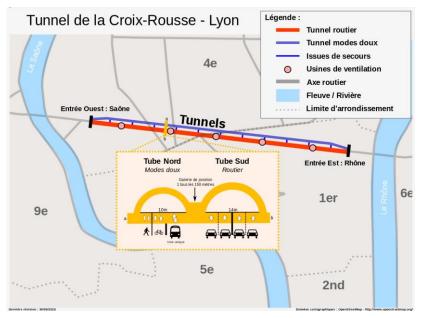
- 3 voies de circulation en double sens : la voie centrale est dédiée aux piétons, 1 voie est réservée aux cycles et l'autre aux bus
- Longueur : 1,8 km environ
- Largeur : 10 m
- Vitesse maximale autorisée pour les vélos : 25km/h
- Traversée entre 8 et 25 min. selon le mode de déplacement choisi.

Résultats: environ 2000 vélos / jour en semaine et 3000 vélos / jour le week-end.

Coûts: 280 millions d'euros soit 15 800 € par m² (ce coût comprend la réhabilitation du tunnel routier (avec mise aux normes des équipements de ventilation et de sécurité) + la création du nouveau tunnel + la création de 11 connexions entre les deux tubes)

Particularités : ambiance musicale et lumineuse originale pour limiter l'effet anxiogène du passage du tunnel.

Evolutions: de nombreuses polémiques liées à la cohabitation des modes doux avec les bus thermiques depuis sa mise en œuvre (devraient passer à de l'hybride en 2022/2023). En septembre 2020 projet de dédier le tunnel uniquement aux modes actifs et de faire passer les bus dans le tunnel routier avec une voie réservée de chaque côté (pouvant aussi être utilisée par les covoitureurs) : passage à 2x1voie pour les véhicules motorisés.



Source: https://fr.wikipedia.org/wiki/Tunnels_de_la_Croix-Rousse

Proposition 1 : création d'un tunnel parallèle dédié aux cyclistes

Exemple du tunnel de la Croix Rousse à Lyon (plus dimensionnant)



Source: https://www.lyoncapitale.fr/actualite/lyon-le-tunnel-de-la-croix-rousse-ferme-aux-usagers-certains-soirs-de-la-semaine



Source: https://www.lyon-france.com/je-decouvre-lyon/sites-et-monuments/Sites-et-monuments-remarquables/tunnel-de-la-croix-rousse-le-tube-modes-doux

Proposition 1 : création d'un tunnel parallèle dédié aux cyclistes

Exemple du Tunnel du Chat en Savoie (plus dimensionnant)

Contexte de mise en œuvre : remettre aux normes le Tunnel sous le Mont du Chat qui datait de 1932 en créant une galerie de sécurité parallèle. Le Département a décidé de profiter de cette opportunité pour rendre cet espace accessible aux modes actifs.

Année de mise en œuvre : travaux entre 2015 et 2017

Caractéristiques techniques du tunnel modes actifs :

- Création d'une nouvelle galerie de sécurité pour l'évacuation des usagers et la venue des secours en cas d'accident.
- Cette galerie est donc accessible aux modes actifs (piétons et cyclistes).

Longueur : 1,5km

■ Largeur: 3,5 m

Résultats: Fréquentation pour des usages cyclosportifs et cyclo touristiques mais également des usages du quotidien (avec des pics de fréquentation en heure de pointe du matin et du soir). En 2019 : 26 000 passages à l'année (environ 2 000 passages/mois VS< 4700 le mois suivant son ouverture en 2018 (source vélo & territoires) : compteur placé par le Département à l'entrée du tunnel.

Coûts: 46 M€ + 11M€ pour les études, travaux complémentaires (investissement du Département) : coûts dont la majeure partie est dédiée aux travaux de mise en conformité du tunnel principal (voir le détail des travaux menés dans le PDF Lettre d'info chantier 2018).



Source: http://cyclosport.info/tunnel-cycliste-mont-chat/

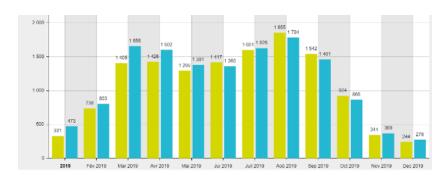


Source: https://www.eco-compteur.com/ressources/departement-de-lasavoie-73-france/

Proposition 1 : création d'un tunnel parallèle dédié aux cyclistes

Exemple du Tunnel du Chat en Savoie (plus dimensionnant)

Données de fréquentation du Tunnel du Chat en 2019.



Source: https://www.eco-compteur.com/ressources/departement-de-la-savoie-73france/

Galerie du Tunnel du Chat

Tunnel du chat

	Nb de cyclistes par mois		
	Yenne -> Le Le Bourget Du L		
	Bourget Du Lac	> Yenne	
janvier	331	473	
février	738	803	
mars	1 405	1 656	
avril	1 426	1 602	
mai	1 295	1 381	
juin	1 417	1 360	
Juillet	1 601	1 626	
Août	1 855	1 784	
Septembre	1 542	1 461	
Octobre	924	866	
Novembre	344	369	
Décembre	244	276	

Le plus fort trafic journalier	257	333	590
Moyenne journalière sur Juillet, Août et Septembre	54	53	

Source: https://savoie.fr/upload/docs/application/pdf/2020-08/bilan-mode-doux-2019.pdf

Proposition 1 : création d'un tunnel parallèle dédié aux cyclistes

Autres exemples:

- Le Tunnel de Biounac dans l'Aveyron : ancien tunnel ferroviaire sur 574m désormais utilisé par les cyclistes et les randonneurs.
- Le Tunnel du Bois Clair dans le Saône et Loire : ancien tunnel ferroviaire sur 1,6 km (ouvert à une voie verte mais interdit aux cavaliers).
- Conversion du tunnel de la rue du congrès à Nice pour en faire une voie dédiée uniquement aux cyclistes en 2020.
- Le Tunnel Jenner au Havre.
- Evry tunnel voie de circulation douce : https://www.dailymotion.com/video/xr8ij7
- En Belgique : https://www.jandenul.com/fr/projets/tunnel-pour-velos-et-bus-courtrai-belgique

Proposition 2 : réduction de l'espace dédié aux véhicules motorisés

La seconde proposition pour le traitement de ce point dur est de réduire la 2x2 voies actuelle pour les automobilistes (largeur de la chaussée actuelle : 5,5m entre les deux bandes) à 1 seule voie pour les automobilistes avec un passage alterné afin de permettre une continuité de la voie verte.

Afin que ce type d'aménagement avec écluse et bypass soit le plus efficace possible, il est important que l'écluse (entre la chaussée et la voie verte) contraigne suffisamment l'automobiliste pour ne laisser le passage qu'à un seul véhicule à la fois.

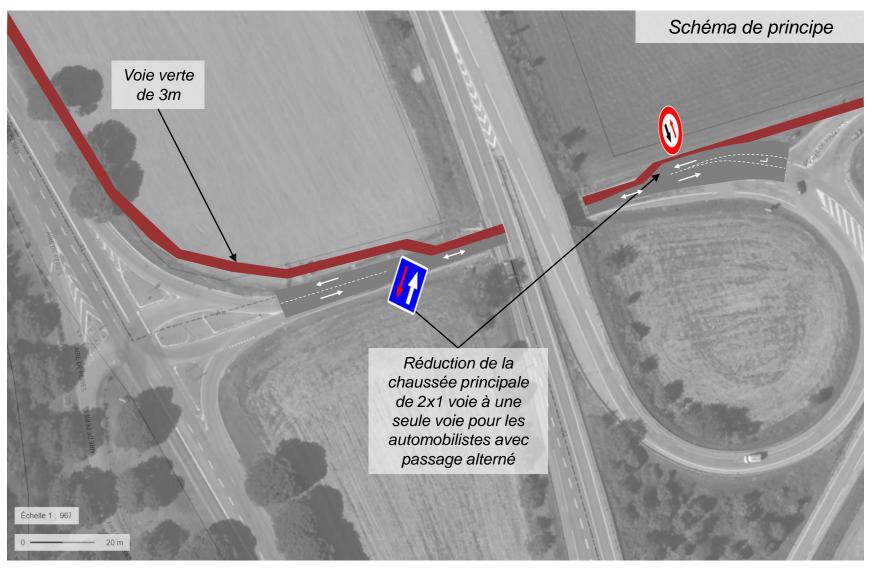
Par ailleurs, il est important de réduire la vitesse des véhicules en amont de cette section.

Cette proposition est à mettre en parallèle avec la proposition n°4 du Département qui vise à créer un giratoire plus au sud afin de permettre de libérer une voie de circulation automobile et y insérer une infrastructure cyclable.



Source: http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/fiche-13-ecluse-simple-a707.html#sommaire_2

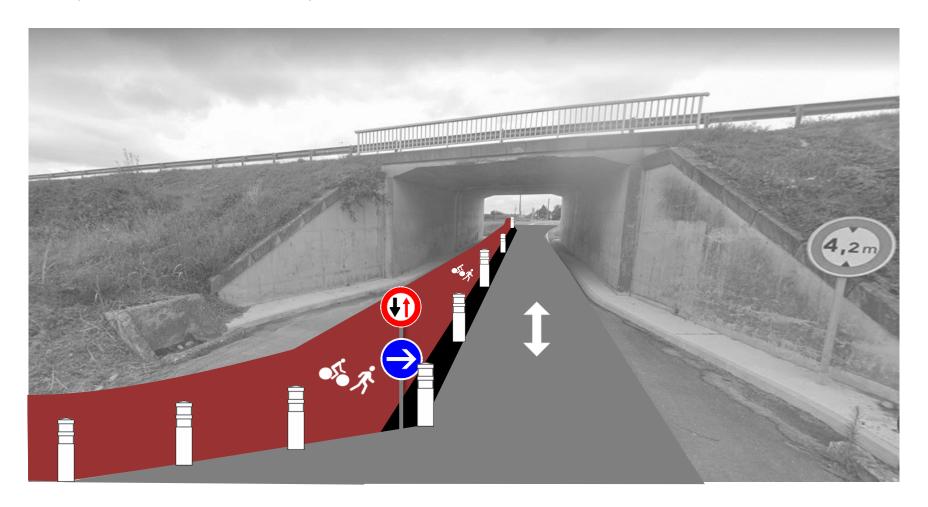
Proposition 2 : réduction de l'espace dédié aux véhicules motorisés



Proposition 2 : réduction de l'espace dédié aux véhicules motorisés



Proposition 2 : réduction de l'espace dédié aux véhicules motorisés

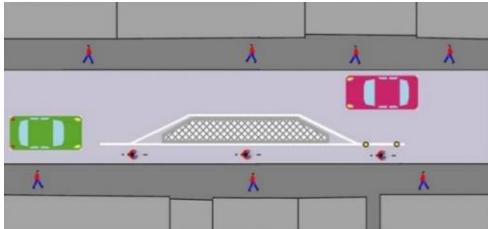


Proposition 2 : réduction de l'espace dédié aux véhicules motorisés

Quelques exemples d'écluses vélos

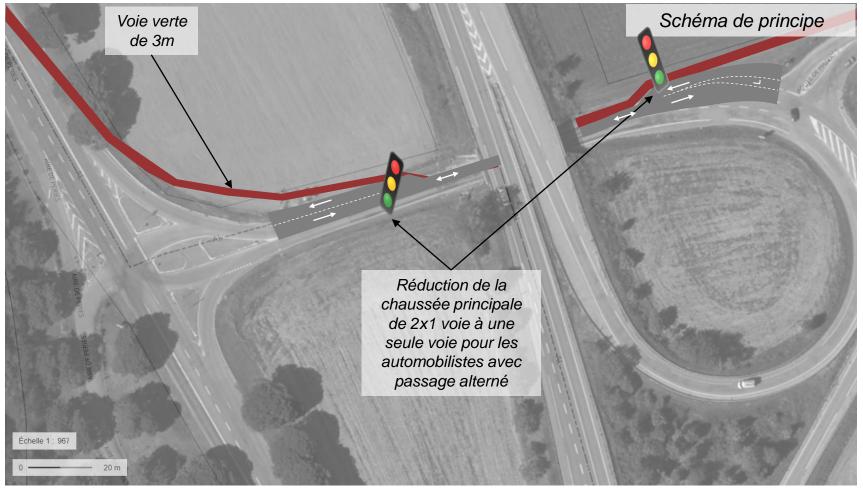






Proposition 3 : Passage alterné avec feu

La troisième proposition pour le traitement de ce point dur est de réduire la 2x2 voies actuelles pour les automobilistes (largeur de la chaussée actuelle : 5,5m entre les deux bandes) à 1 seule voie pour les automobilistes avec un passage alterné régulé par des feux tricolores afin de permettre une continuité de la voie verte.



Proposition 4 : création d'un rond point (proposition Département de l'Ariège)

La 4^{ème} proposition pour le traitement de ce premier point dur fait référence au projet du CD09 à savoir :

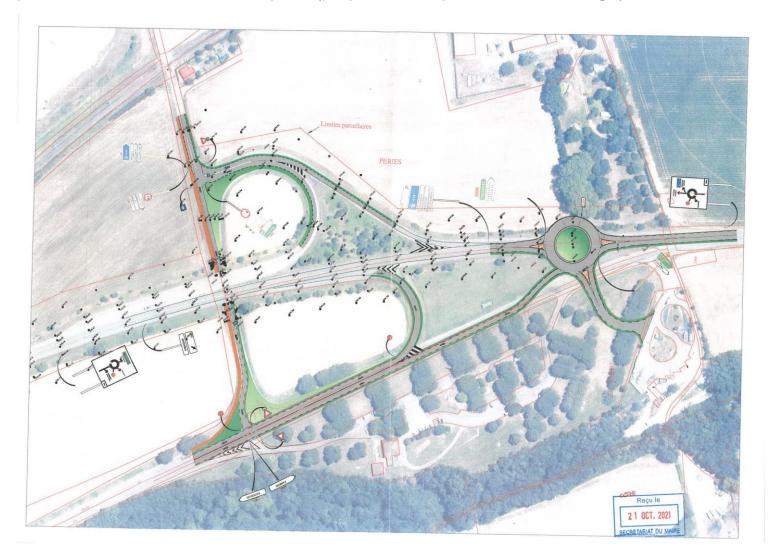
- La création d'un giratoire au sud de l'échangeur,
- Un changement des sens de circulation (un seul sens de circulation pour les automobilistes au niveau du tunnel),
- L'aménagement d'une voie de circulation apaisée pour les vélos au niveau du tunnel.

Dans cette configuration, il n'y aurait plus qu'une seule voie de circulation pour les automobilistes sous la D820 et donc la possibilité de poursuivre la voie verte au niveau du tunnel.

Cette proposition est en lien avec la proposition n°2.

Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

Proposition 4 : Création d'un rond point (proposition Département de l'Ariège)



Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

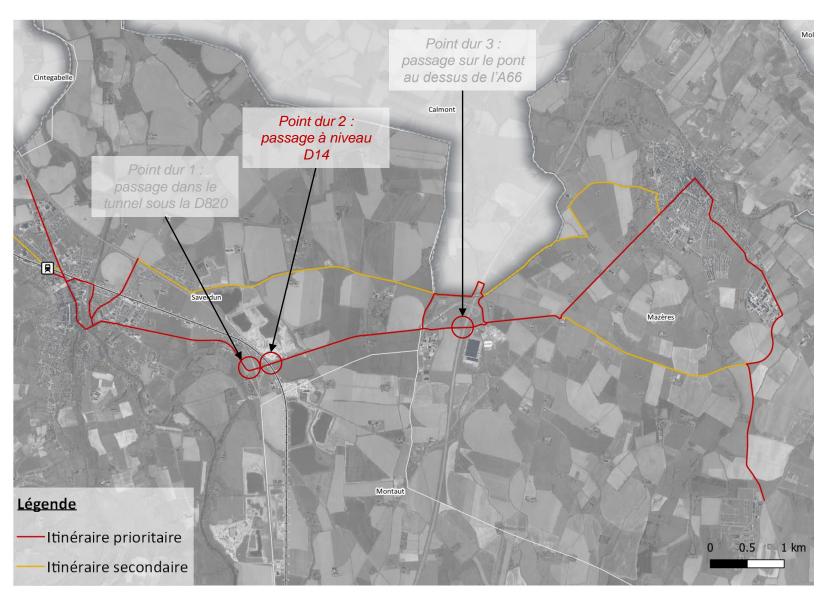
Proposition 4 : Création d'un rond point (proposition Département de l'Ariège)

Exemple des travaux en cours à Portet sur Garonne au Sud Ouest de Toulouse \rightarrow un cas similaire avec création d'une bretelle d'accès et aménagements pour les modes actifs.

Création d'un tunnel sous la D63 (boulevard de l'Europe) avec une seule voie de circulation pour les automobilistes et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle totalement séparée de la chaussée principale.



Point dur 2 : passage à niveau D14



Point dur 2 : passage à niveau D14

Proposition 1 : décalage avec 2nd passage à niveau (piéton/cycles)

Exemple de la barrière piétonne de Wavrin dans les Hauts de France

Contexte de mise en œuvre : un flux important de piétons et automobilistes aux abords d'un passage à niveau qui relie la gare au parking et une nécessité de sécuriser les traversées.

Année de mise en œuvre : 2019

Caractéristiques techniques : création d'une barrière piétonne parallèle à la barrière pour les automobilistes.

Coûts: 30 000€ (financé par la Métropole de Lille) comprend également le coût des travaux sous la chaussée pour relier le système informatique à celui de la SNCF.

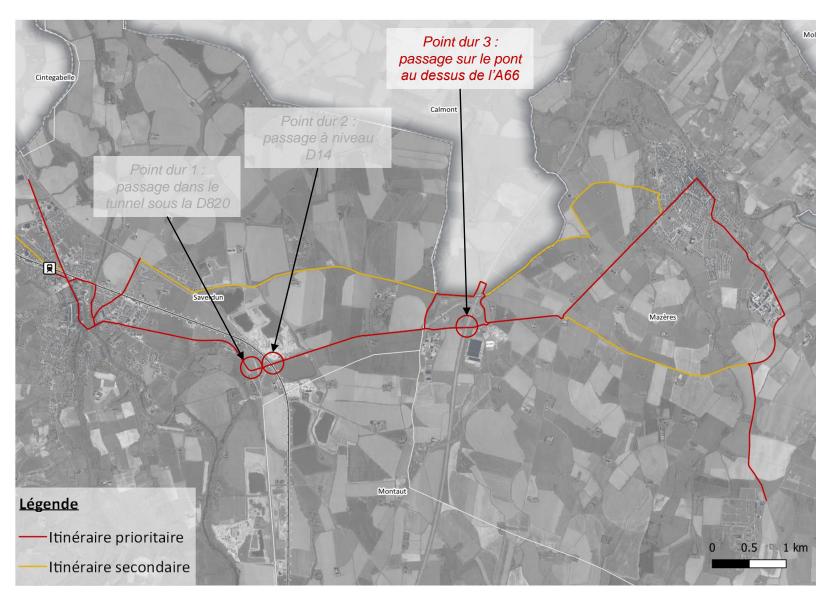
Autres informations : possibilité de sécuriser les passages à niveau existants via : barrières lumineuses, vidéoprotection, détecteurs d'obstacles (sous forme d'expérimentation avec la SNCF).

Deux études préalables ont été réalisées sous maitrise d'ouvrage SNCF et co-financée par la MEL et la Région Hauts de France : une étude pour l'ajout de deux demibarrières supplémentaires au passage à niveau (coût estimé : 35 000€ HT) et une étude d'un passage souterrain piétons / vélos (coût estimé : 176 000€ HT).

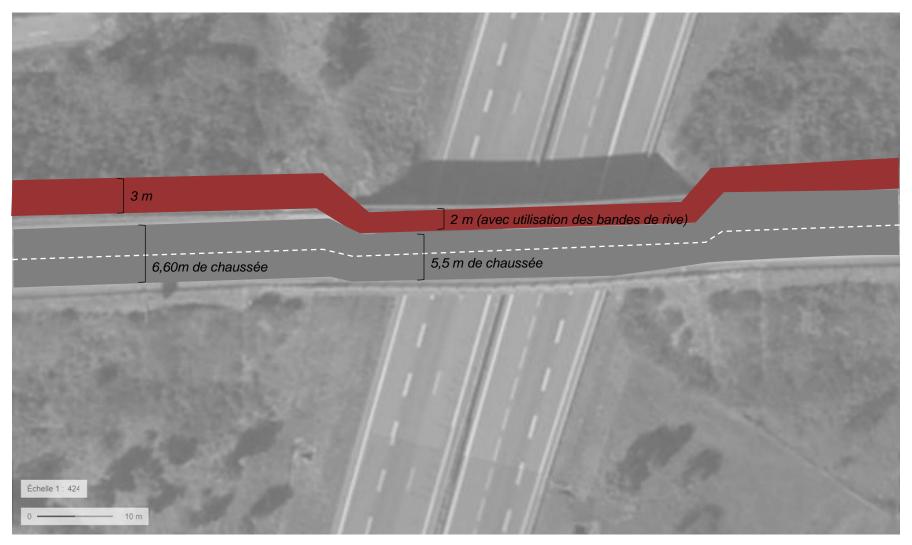


Source: https://www.lavoixdunord.fr/655023/article/2019-10-21/c-est-inedit-unebarriere-pietonne-ete-installee-au-passage-niveau-de-wavrin



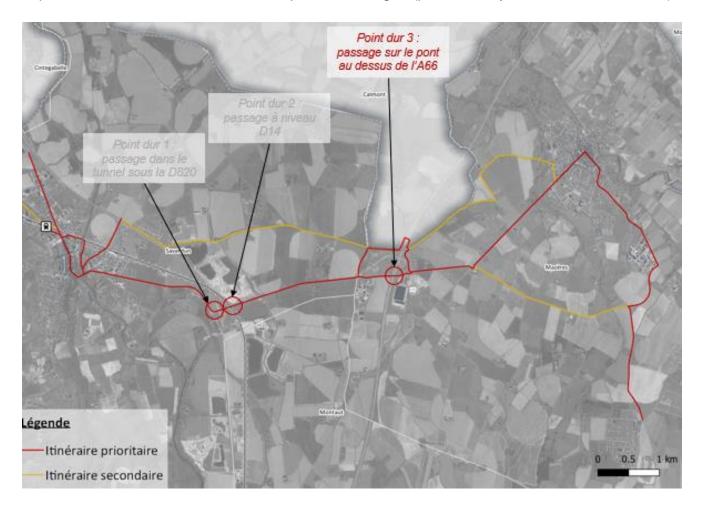


Proposition 1 : Réduire l'espace affecté aux véhicules motorisés et créer une voie verte rétrécie de 2m d'un seul côté (alternant avec sens de priorité pour les vélos)



Proposition 2 : création d'un encorbellement

La seconde proposition pour le traitement du pont au dessus de l'A66 est de venir créer un encorbellement accroché au pont routier existant et ainsi bien séparer les usages (piétons et cyclistes / automobilistes).



Proposition 2 : création d'un encorbellement

Exemple de l'encorbellement à Cintegabelle (passerelle piétonne)

Contexte de mise en œuvre : nécessité de réaliser des travaux de rénovation sur le pont de Cintegabelle qui impliquait la fermeture totale du pont. Après plusieurs réflexions entre le CD31 et la Mairie il a été décidé d'aménager une passerelle permettant de créer une continuité piétonne et cyclable entre les deux rives.

Année de mise en œuvre : travaux entre 2017 et 2018, inauguration en 2018

Caractéristiques techniques du tunnel modes actifs :

- Mise en œuvre d'une passerelle accrochée à l'ouvrage d'art (d'une largeur d'environ 1,5m), suppression des trottoirs sur l'ouvrage d'art et élargissement de la chaussée (4,8 à 5,4m).
- Longueur de la passerelle : une centaine de mètres.

Coûts : 1,2M€ (CD31 + une partie financée par la Mairie de Cintegabelle : 167 000€)

Particularités : les vélos, les scooters et motos ont la possibilité d'emprunter cette passerelle piétonne mais en mettant le pied à terre.



Proposition 2 : création d'un encorbellement

Exemple sur le Pont du Né à Salignac sur Charente

Une piste cyclable en encorbellement pour cyclistes et piétons a été aménagée sur le Pont du Né, ce pont étant le point de connexion interdépartementale entre la Charente-Maritime et la Charente, à Salignac-sur-Charente. Financée par les deux départements, cette passerelle permet désormais une continuité cyclable sur la Flow vélo, en toute sécurité.

Contexte de mise en œuvre : itinéraire sur la Flow Vélo.

Portage : financement partagé entre le Département de la Charente et celui de la Charente Maritime.

Coût: 170 000€ côté Charente-Maritime



Source: https://la.charente-maritime.fr/actualites/des-amenagements-pour-faciliter-passage-des-velos

Proposition 2 : création d'un encorbellement

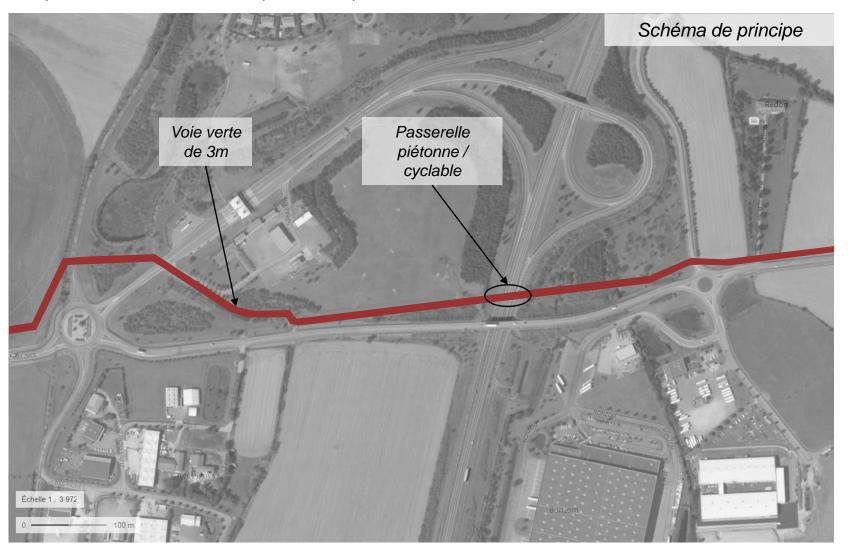
Autres exemples:

- Passerelle piétonne en encorbellement au pont routier de Sérignac (Lot-et-Garonne) (cf. image ci-contre)
- Passerelle piétonne à Cedry Wielkie en Pologne (source : Club des Villes & Territoires Cyclables) : longueur : 22 mètres ; largeur : 2,5 mètres ; coût : 150 000€ (ratio : 2 2727€/m²).



Source: http://www.vvv-sud.org/psp-passerelles-velo-encorbellement.html

Proposition 3 : création d'une passerelle parallèle dédiée aux modes actifs



Proposition 3 : création d'une passerelle parallèle dédiée aux modes actifs

Exemple de la passerelle des Estustes à Lagrave (passerelle piétons / vélos)

Contexte de mise en œuvre :

- Volonté de relier le secteur de la rive gauche de la commune (qui est en pleine expansion avec de nombreux programmes immobiliers) au centre du village pour les achats et services.
- Objectif de sécurisation des traversées des scolaires, piétons et cyclistes afin d'éviter la D13 qui est très circulée.
- Inscription dans le schéma directeur Tarn à Vélo Tarn Randonnées.

Année de mise en œuvre : inauguration en 2016 (1ère délibération du Conseil municipal en 1904 sur ce projet puis reprise du dossier en 2010) Travaux : 4 mois.

Caractéristiques techniques du tunnel modes actifs :

Longueur de la passerelle : 85 mètres

Hauteur : 12-15 mètres

Résultats : très satisfaisant, passerelle très utilisée

Coûts: 400 000€ tout compris (financements à hauteur de 70% : DETR + Région + Département)

Partenaires : Etat (préfecture du Tarn), Région, Département, CC Tarn et Dadou

Particularités : passerelle en aluminium (vieillit bien, ne demande pas beaucoup d'entretien)

Maitre d'œuvre : BE ingc (Gers)



Source: Iter, 2021.



Proposition 3 : création d'une passerelle parallèle dédiée aux modes actifs

Exemple de la passerelle de Gagnac sur Garonne

Contexte de mise en œuvre : liaison entre les deux rives de la Garonne (+réseau vert et cyclable de GrandToulouse)

Année de mise en œuvre : inauguration en 2010 (travaux entre 1991 et 2010)

Caractéristiques techniques du tunnel modes actifs :

■ Longueur: 164m

Coûts: 500 000€ (GrandToulouse)

Particularités :

- Deux escaliers permettent l'accès à la passerelle.
- Obligation de mettre le pied à terre pour traverser.
- La mise en œuvre de cette passerelle a été valorisée par la mise en place de deux pistes cyclables de part et d'autre de l'ouvrage d'art.





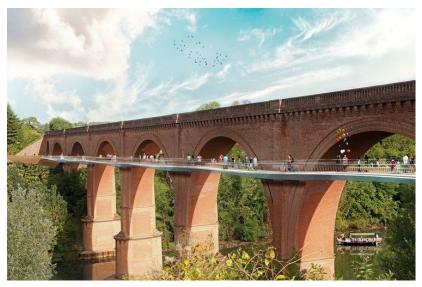


Source: https://2p2r.org/dossiers/amenage ments/veloroutes-et-voiesvertes/article/inauguration-d-unepasserelle-pietons-velos-sur-lagaronne-a-gagnac

Proposition 3 : création d'une passerelle parallèle dédiée aux modes actifs

Autres exemples:

- Passerelle piétonne et cyclable de Montréjeau (31) en alliage d'aluminium (longueur : 67 mètres et largeur : 2,20 mètres) financée par RTE (50%), l'État (25%), le CD31 (5%), les deux CC (5% chacune) et les deux communes concernées (5% chacune). Coût total : environ 630 000€. Les câbles haute tension passent sous le tablier de la passerelle.
- Projet de Passerelle entre Rabastens et Coufouleux
- Projet de passerelle au niveau du PEM de Vannes : https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/passerelle-gare-de-vannes
- Passerelle piétonne à Albi (travaux en cours, photo cicontre)



Source: https://www.mairie-albi.fr/fr/presentation-du-projet-la-passerelle

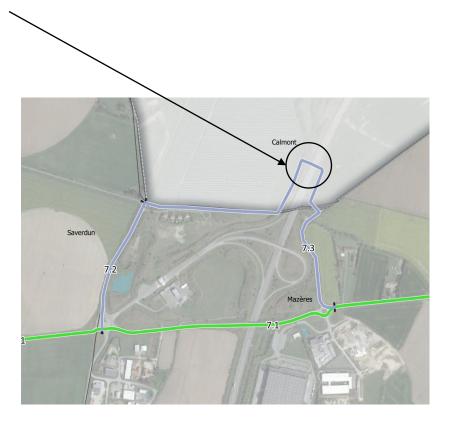
Proposition 4: passage au niveau du pont hydraulique

Une autre alternative au passage du pont au dessus de l'autoroute, proposé par le Département, est d'indiquer aux cyclistes de passer par le passage hydraulique situé plus au nord sous l'A66.

L'avantage de cette alternative est d'éviter le pont où les possibilités d'aménagement sont réduites.

Le principal inconvénient de cette solution est de faire faire un détours aux cyclistes (allongement du temps de trajet pour des personnes qui souhaiteraient faire le trajet Saverdun <> Mazères).

Cette solution sera à étudier plus finement à la suite de cette étude.





Document élaboré par :

Hindee GOURY et Rémi SAILLARD

Iter, coopérative de conseil en mobilités

2 Rue d'Austerlitz, 31000 TOULOUSE T: 05 62 73 53 93







Votre contact au Syndicat du SCoT:

Sylvain PEYRON, Chef de Projets Mobilités SCoT

Courriel: mobilites@scot-vallee-ariege.fr

Téléphone: 05.61.69.01.61

Site Internet (rubrique Plan Déplacements) : www.scot-vallee-ariege.fr



2.10 Zoom territorial sur l'agglo Foix-Varilhes

Plan Vélo du SCoT de la Vallée de l'Ariège



Avec le concours technique et financier :











Sommaire

Partie 1 – Zoom territorial Foix <> Montgailhard / Saint Paul de Jarrat

Partie 2 – Zoom territorial Gare SNCF de Varilhes <> CHIVA Saint Jean de Verges

Partie 3 – Exemples d'aménagements / de bonnes pratiques



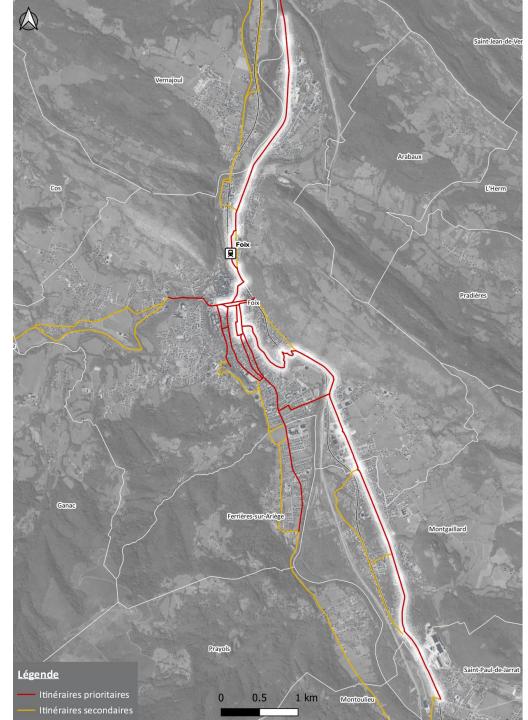
Partie 1 : Zoom territorial Foix <> Montgailhard



Vallée de l'Ariēge

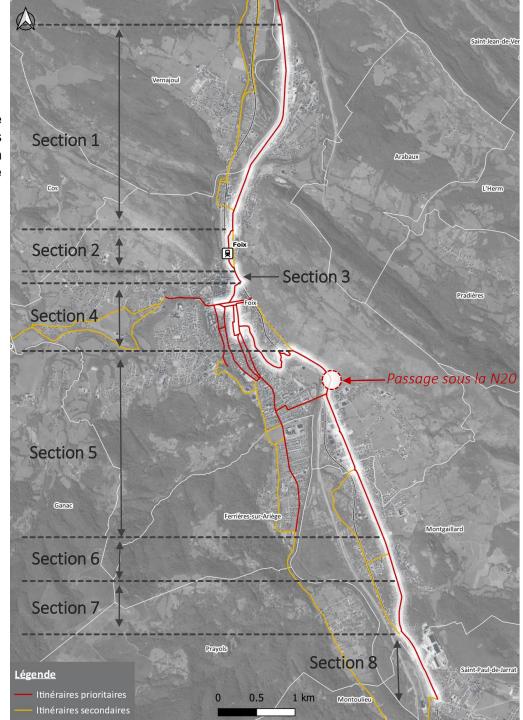
Dessinons un avenir qui a du sens.

Foix (Labarre) <> Montgailhard / Saint Paul de Jarrat



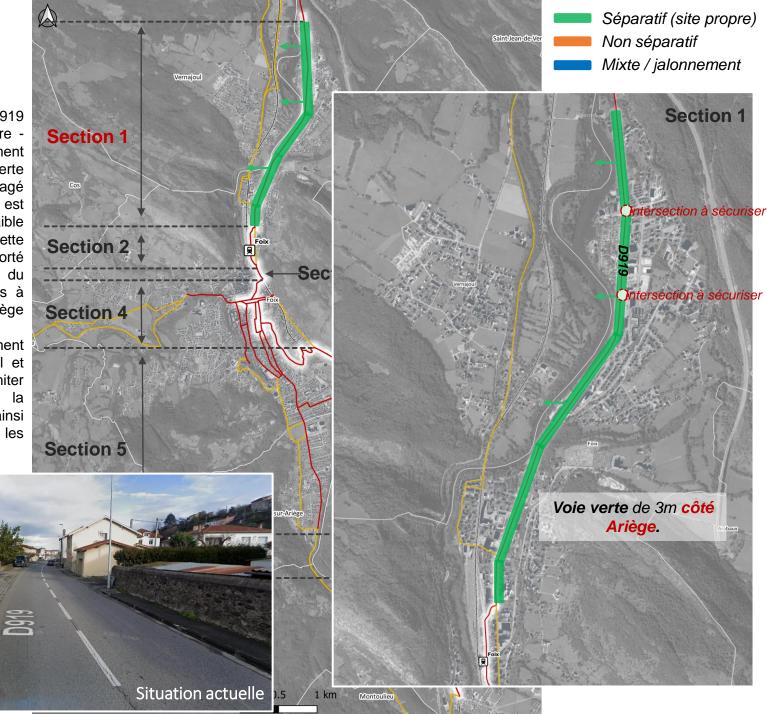
Foix (Labarre) <> Montgailha rd / Saint Paul de Jarrat

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les différents types d'aménagements projetés, un découpage en 8 sections a été réalisé sur ce zoom territorial.

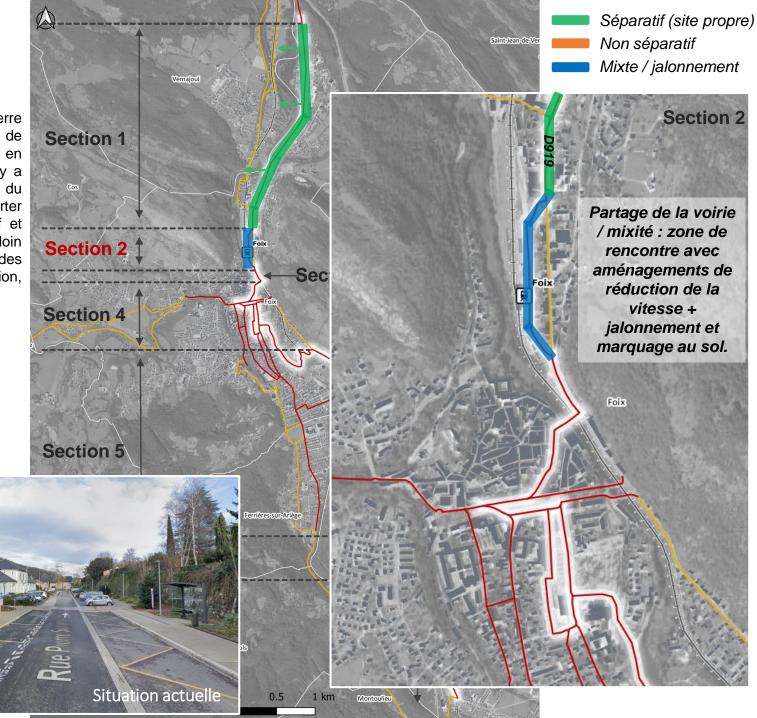


Sur la section 1 de la D919 jusqu'au secteur de Labarre - Foix, l'aménagement préconisé est une voie verte côté Ariège (un usage partagé entre piétons et cyclistes est possible en raison de la faible circulation piétonne sur cette section). Le choix s'est porté sur ce côté en raison du nombre important de pôles à desservir du côté de l'Ariège (camping, Foix plage).

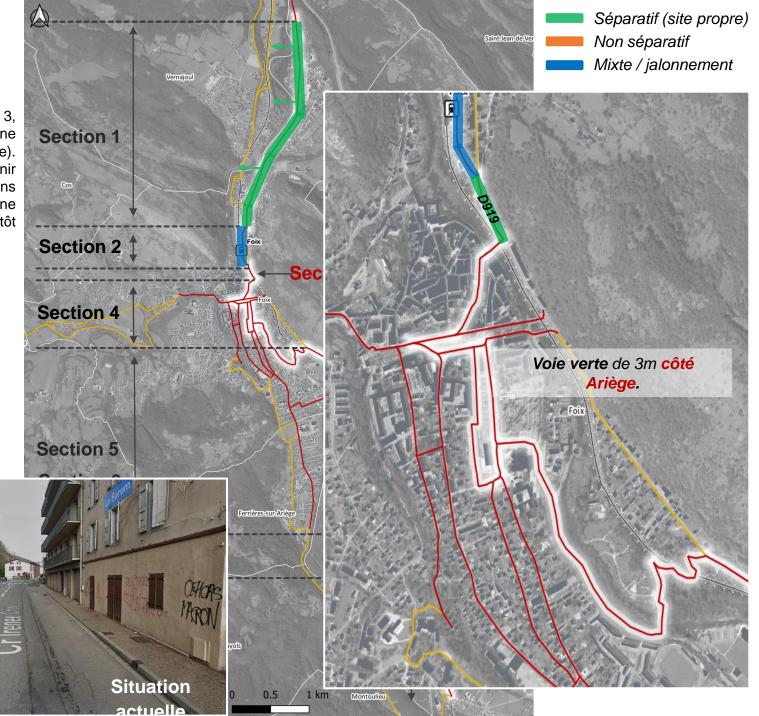
Par ailleurs, l'aménagement d'une voie verte d'un seul et même côté permettra de limiter les franchissements de la départementale D919 et ainsi sécuriser les piétons et les cyclistes.



Sur la section 2 (rue Pierre Semard devant la gare de Foix), l'aménagement est en parti déjà réalisé puisqu'il y a eu un réaménagement du PEM. L'objectif est de conforter cet aménagement qualitatif et éventuellement aller plus loin (par du contrôle, des messages de sensibilisation, du jalonnement ...).



Sur la section 3, l'aménagement projeté est une voie verte (côté Ariège). L'objectif étant de venir séparer les cyclistes/ piétons des automobilistes sur une voie avec un trafic plutôt dense.



Sur la section 4, plusieurs typologies d'aménagement sont proposées :

Sur la rue Théophile Delcassé : aménagement mixte type zone 30.

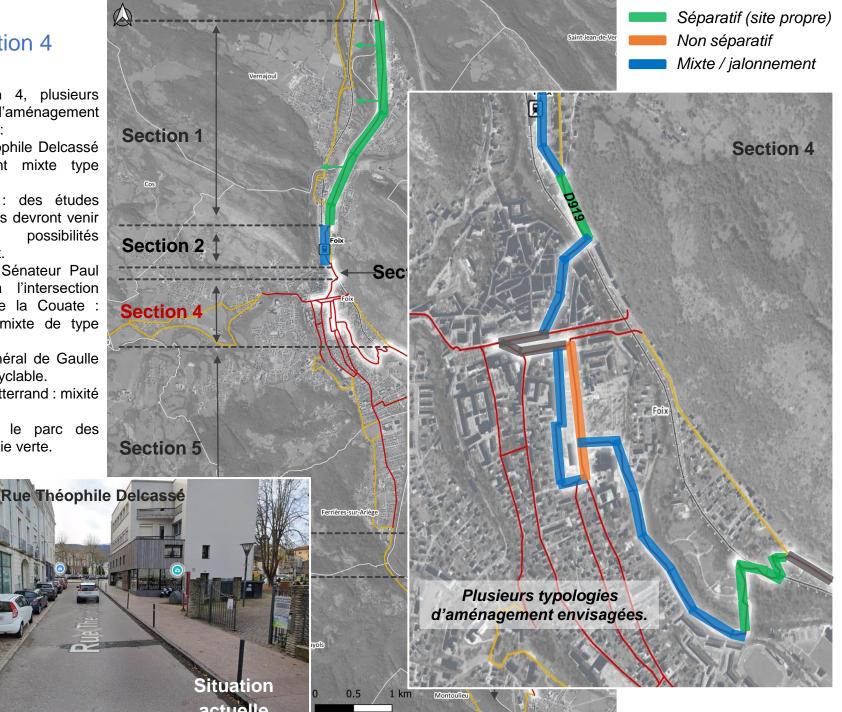
Sur la D117 : des études complémentaires devront venir préciser les possibilités d'aménagement.

Sur la rue du Sénateur Paul Laffont jusqu'à l'intersection avec la rue de la Couate : aménagement mixte de type zone 30.

Avenue du Général de Gaulle (D8A): bande cyclable.

Boulevard F. Mitterrand: mixité / jalonnement.

Passage dans le parc des Bouychères : voie verte.



Quelques exemples « d'ascenseurs cyclistes »





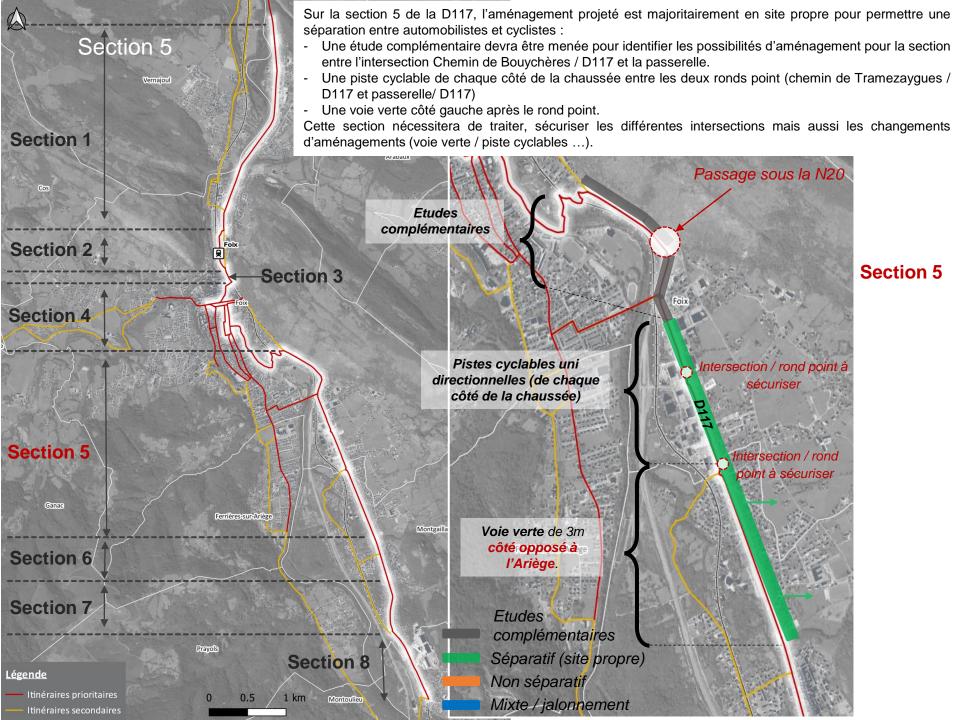
Exemple à Toulouse pour traverser le canal du midi.

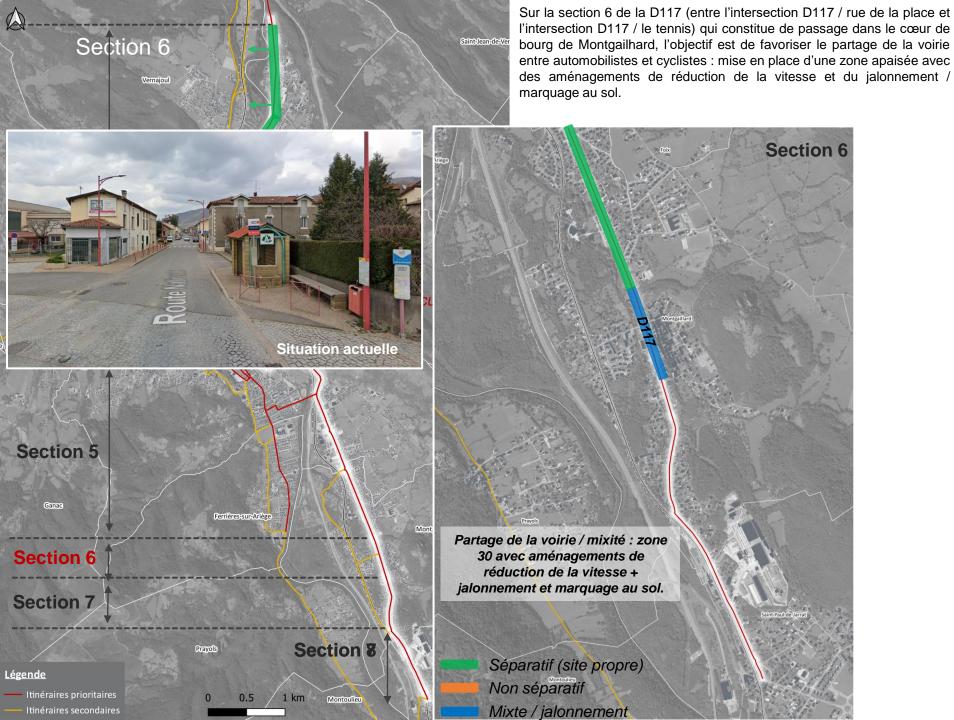


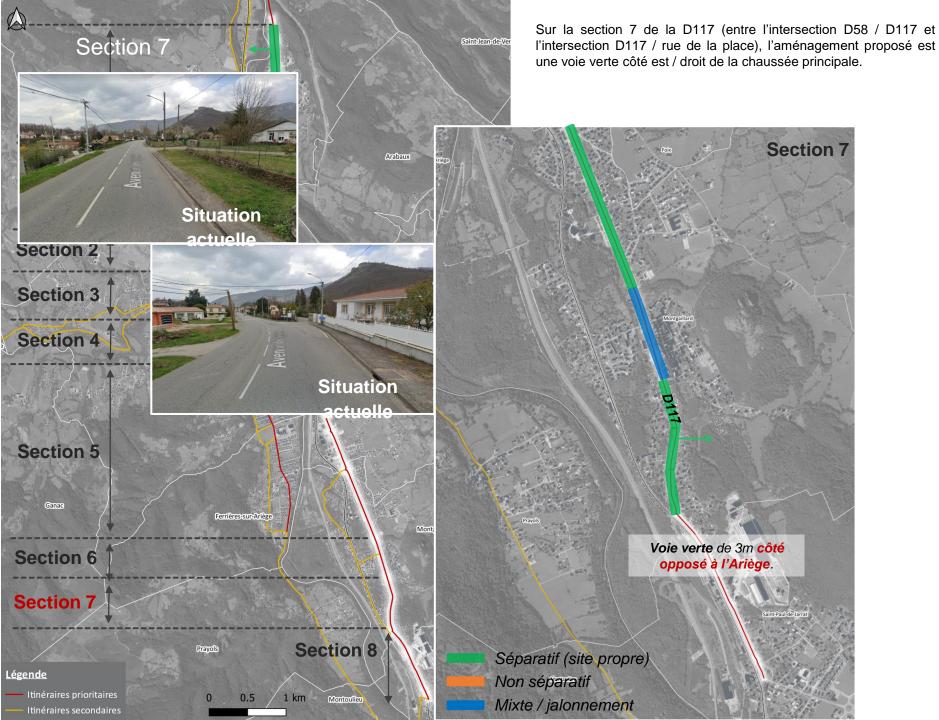


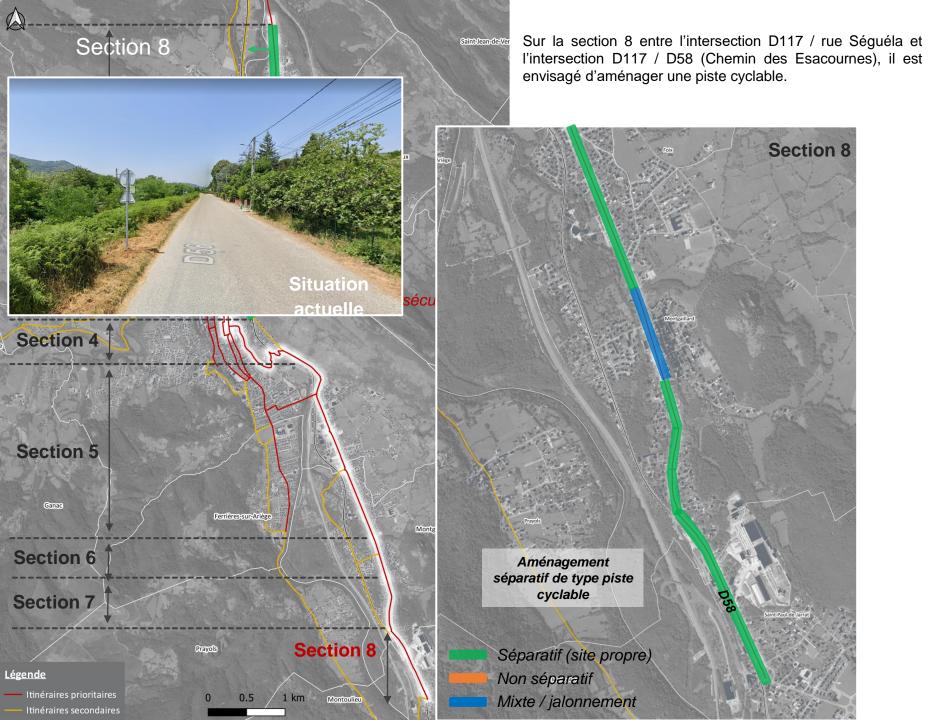


Exemple entre Boussens et Roquefort sur Garonne pour traverser l'A64.









Extrait de l'étude du CAUE sur la requalification des traverses d'agglomération des communes de Foix, Montgailhard et Saint-Paul-de-Jarrat

SECTEUR A LABARRE

Prévoir des emplacements réservés pour la création de deux poches de stationnement *

SECTEUR B

Sur ce secteur, l'emprise de la voie est importante et permet de réaliser des aménagements très qualitatifs sur l'emprise publique.

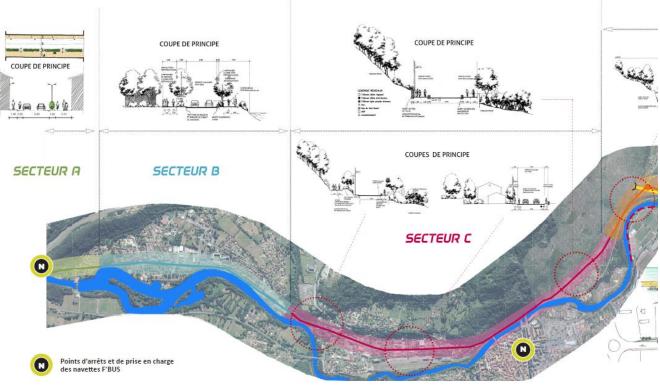
SECTEUR C

Dans la première partie, acquisition d'une bande de terrain côté amont nécessitant un affichage au travers d'un emplacement réservé.*

Pour la partie commerciale, prévoir grâce aux OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) un principe d'aménagement portant sur les parkings commerciaux ; à renforcer par le règlement écrit afin de requalifier cette zone peu valorisée.

Prévoir sur l'ensemble du secteur, des emplacements réservés pour créer des poches de stationnement.*

Cela semble plus difficile dans la partie Pierre Sémard/route de l'Herm du fait du caractère dense de ce tronçon mais cette démarche doit être faite aussi sur ce point noir.



c a.u.e

Communes de Foix - Montgailhard et St-Paul-de-Jarrat - Requalification des traverses d'agglomération Étude suivie par : Patrick Sabatier-Vescovali, Bruno Augé

Extrait de l'étude du CAUE sur la requalification des traverses d'agglomération des communes de Foix, Montgailhard et Saint-Paul-de-Jarrat

SECTEUR D Partie Peysales: Gérer le type d' Traduire le projet sa proximité (c S'assurer de la r

Partie Peysales : Gérer le type d'implantation autorisée dans la partie réglementaire du PLU. MONTGAI Pour laisser la 1

- Traduire le projet de la Communauté d'Agglomération dans une OAP dédiée à la zone et sa proximité (continuité cheminements piétons/vélos).
- S'assurer de la maîtrise foncière en marquant des emplacements réservés lorsque nécessaires au projet.*

Tracé du futur parcours «Rando au fil de l'eaux

SECTEUR E MONTGAILHARD

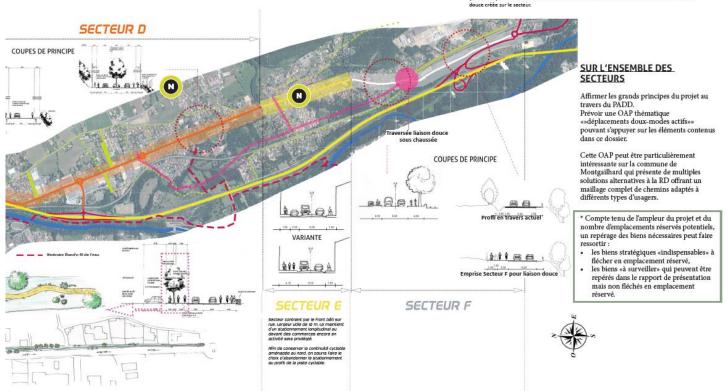
Pour laisser la place aux cheminements doux, rechercher la possibilité de transfèrer le stationnement sur des parcelles dédiées : emplacements réservés à prévoir.*

SECTEUR F

A l'approche de la Charmille, voir si nécessité d'emplacements réservés* pour assurer la continuité cyclable en site propre (secteur de l'ancienne gare en cours de développement).

Le developpement de la zone de l'ancienne gare doit permettre à la commune de Saint-Paul-de-Jarrat de réaliser une voie douce partagée hors emprise routière (de 5,00m à 6,00m dont 3,00m sur foncier privé).

Au droit du pant SMCF aur la commune de Montgailhard, la liaison douce pourra être dérivée par une traversée sous chaussée vers le chemin latéral avec un débouché en cœur de ville (Pharmacie) et un accond au niveau du centre Lecler. Cette voie viendra se raccorder à la liaison



Communes de Foix - Montgallhard et St-Paul-de-Jarrat - Requalification des traverses d'agglomération

Étude suivie par : Patrick Sabatier-Vescovali, Bruno Augé

79

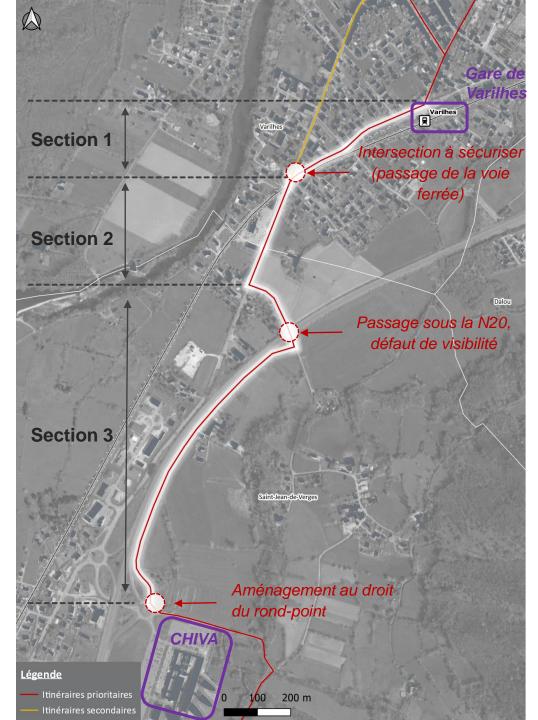


Partie 2: Zoom territorial Gare SNCF de Varilhes <> CHIVA Saint Jean de Verges

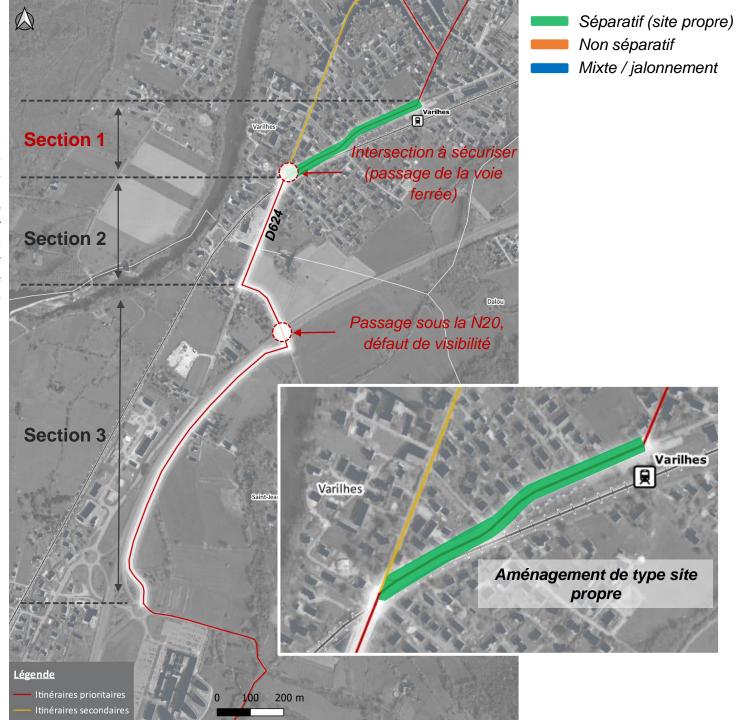


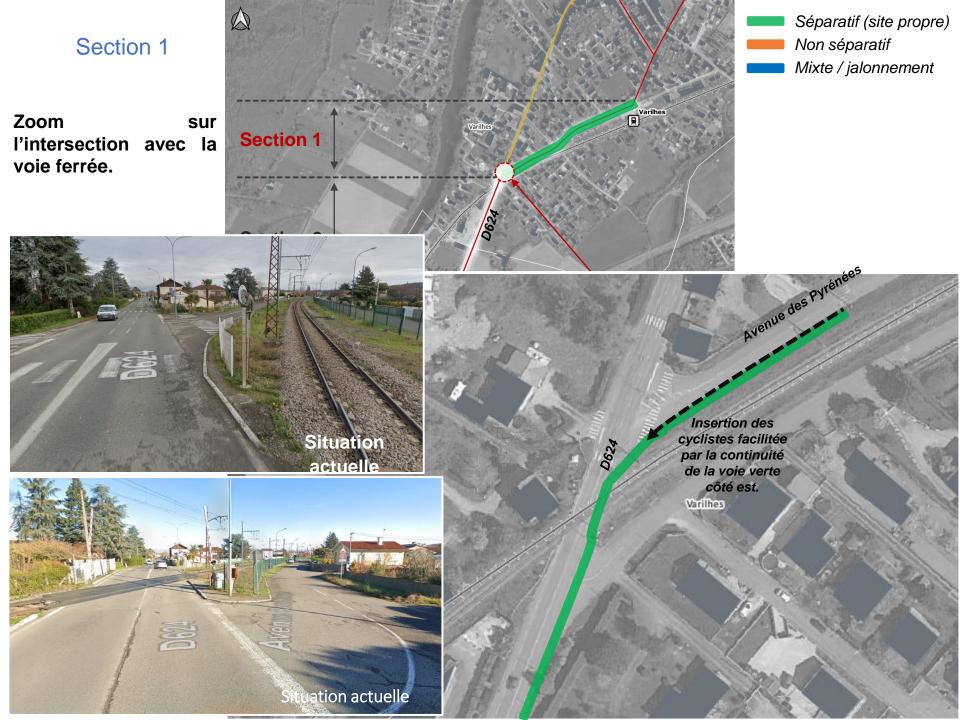


Gare SNCF de Varilhes <> CHIVA St Jean de Verges

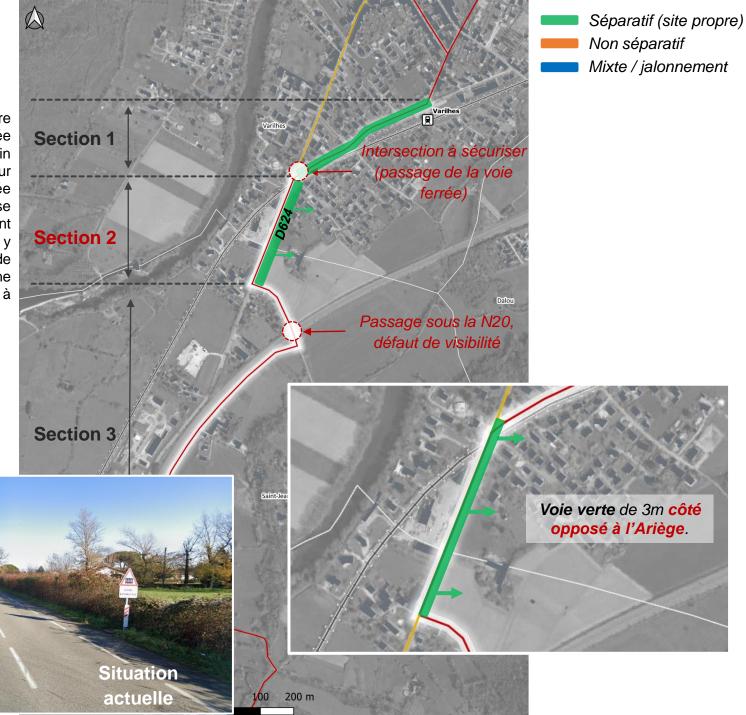


Sur l'Avenue des Pyrénées, depuis la gare de Varilhes jusqu'à l'intersection avec la D624 (avenue de Foix), il n'y a pas d'aménagement existant. Néanmoins, la commune mène actuellement une réflexion sur le passage de cette voie en sens unique afin de pouvoir aménager une infrastructure en site propre pour les cyclistes.

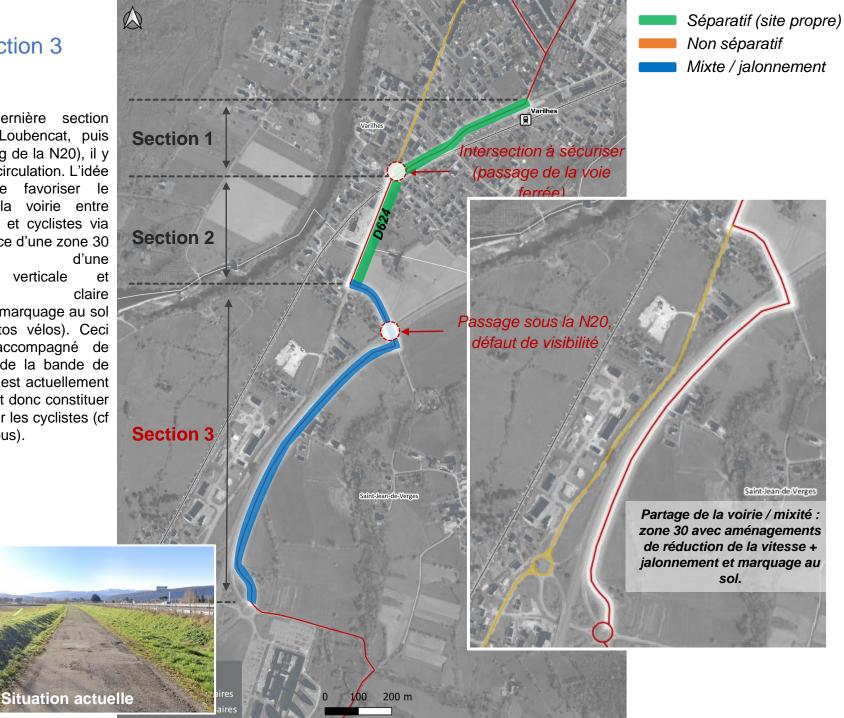




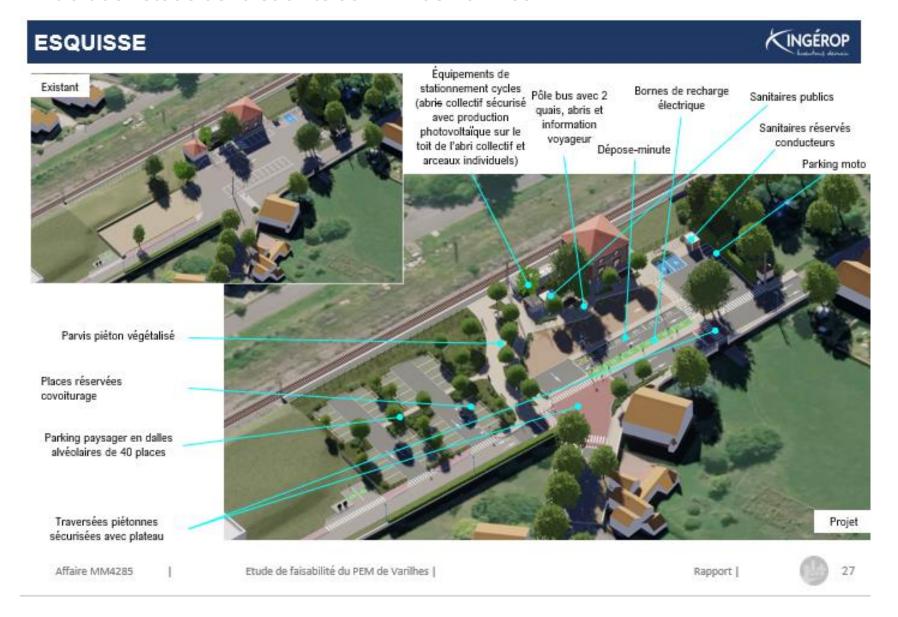
Sur la section 2 entre l'intersection D624 / voie ferrée et l'intersection D624 / chemin de Loubencat, le trafic sur voirie et la vitesse observée des véhicules justifient la mise en place d'un aménagement en site propre. Par ailleurs, il y a une emprise suffisante de chaussée pour venir créer une voie verte (côté opposé à l'Ariège).



Sur cette dernière section (Chemin de Loubencat, puis chemin de long de la N20), il y a très peu de circulation. L'idée est donc de favoriser le partage de la voirie entre automobilistes et cyclistes via la mise en place d'une zone 30 accompagnée d'une signalétique verticale horizontale claire (jalonnement, marquage au sol avec des pictos vélos). Ceci devra être accompagné de l'amélioration de la bande de roulement qui est actuellement abimée et peut donc constituer un danger pour les cyclistes (cf photo ci-dessous).



Extrait de l'étude de faisabilité du PEM de Varilhes





Partie 3 : Exemples d'aménagements / de bonnes pratiques





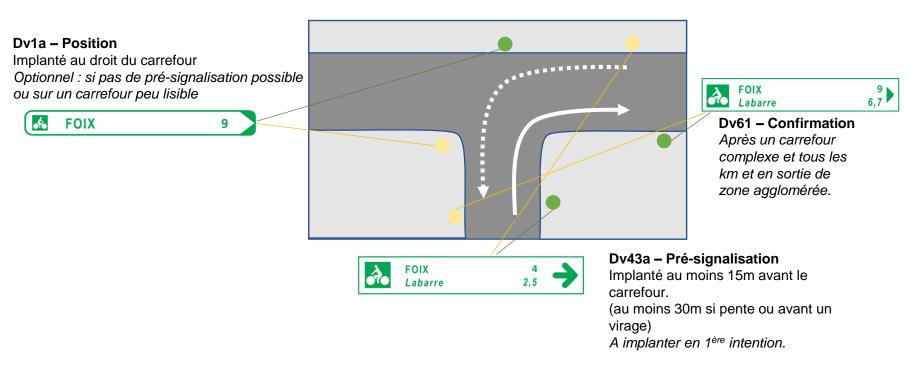
Dessinons un avenir qui a du sens.

Le jalonnement : guider les cyclistes

Principes d'implantation des panneaux

Le jalonnement vélo est complémentaire du jalonnement routier standard. C'est un élément de sécurité du cycliste. Le fait de « rater » l'indication pouvant mettre en danger le cycliste, en cas de doute, il est préférable de ne pas minimiser le nombre de panneaux implantés.

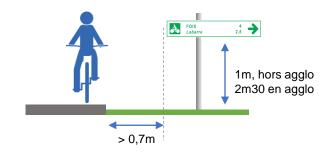
Une destination vélo est jalonnée pour **indiquer un itinéraire privilégié pour les vélos**, différents de l'itinéraire emprunté par les véhicules à moteur. L'itinéraire est jalonné dans les deux sens, tout au long de l'itinéraire, en ayant recours aux panneaux de type Dv.



Le jalonnement : guider les cyclistes

Principes d'implantation des panneaux

- Les panneaux sont implantés à une hauteur de 2,30m minimum (1m hors agglomération), à une distance minimale de 70cm par rapport à la chaussée.
- Autant que possible, ils sont ajoutés sur des supports existants. Cette possibilité peut amener à implanter le panneau à gauche de la chaussée sur les petites routes (la règlementation préconise une implantation à droite mais une implantation à gauche est considérée comme peu impactante pour les cyclistes dans ce contexte).
- Le jalonnement peut aussi être mis en œuvre pour orienter vers l'axes cyclable, par exemple depuis un centre bourg (par exemple « Vers Voie Verte », en caractère L4).
- La distance est au moins indiquée pour les panneaux de confirmation, idéalement pour l'ensemble des panneaux.





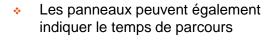
Dv43a – pré signalisation avec figurine vélo



Dv21 – signalisation avec figurine vélo



Dv61 – Confirmation avec figurine vélo





Quelques exemples d'aménagements en site propre : les voies vertes



Voie verte en milieu urbain. Source : La voie verte en milieu urbain Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.





Voie verte Pays Lauragais. Source: Iter 2021.



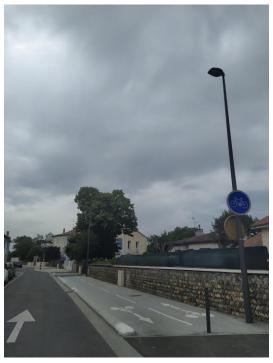
Quelques exemples d'aménagements contigu à la chaussée





Bande cyclable Bourges (18) et marquage au sol sortie de rond-point. Source : Iter 2021.

Quelques exemples d'aménagements en site propre : les pistes cyclables bidirectionnelles



Piste cyclable bidirectionnelle Avenue de la Gare à Carbonne (Pays Sud Toulousain). Source : Iter, 2021.



Piste cyclable bidirectionnelle Avenue de la Gare à Carbonne (Pays Sud Toulousain). Source : Iter, 2021.



Piste cyclable bidirectionnelle à Auterive. Source : Iter, 2021.

Quelques exemples d'aménagements du partage de la voirie (mixité)



Double sens cyclable au Vernet (Pays Sud Toulousain). Source : Iter.



Exemple d'une zone de rencontre aménagée à Toulouse dans le quartier des Sept Deniers. Source : Iter.



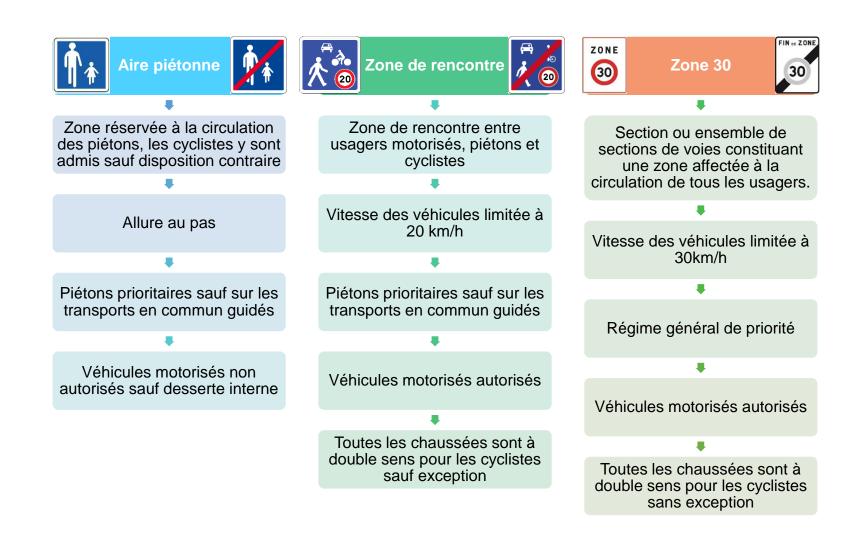
Quelques exemples d'aménagements du partage de la voirie (mixité) : les zones 30







Les zones de circulation apaisées dans les centres bourgs : favoriser le partage de l'espace public



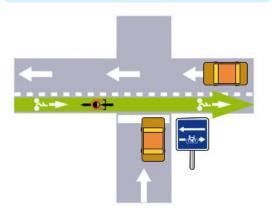
Les aspects règlementaires

Le double sens cyclable

Obligation dans toutes les voies où la vitesse des véhicules doit être inférieure ou égale à 30 km/h Possible dans les voies à 50 km/h

mais non obligatoire

« Voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles non motorisés » CEREMA



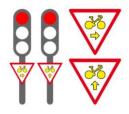
Le sas cycliste aux feux

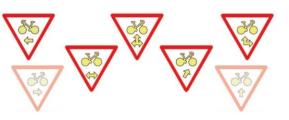
« Espace réservé aux cyclistes. Il est placé juste avant le feu tricolore et est délimité par une ligne pointillée en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter. Il est matérialisé par des pictogrammes vélo. Son accès est généralement prévu par une bande cyclable »



Le céder-le-passage cycliste aux feux

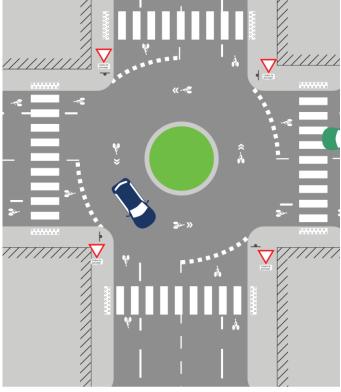
Un arrêté est nécessaire pour la mise en place de la signalisation relative au céder-le-passage cyclistes aux feux tricolores. La décision revient à l'autorité détentrice du pouvoir de police.





Gestion des intersections / carrefours

Rond-point avec un rayon inférieur à 15 m : encourager le cycliste à se positionner au centre de l'anneau pour favoriser la co-visibilité.

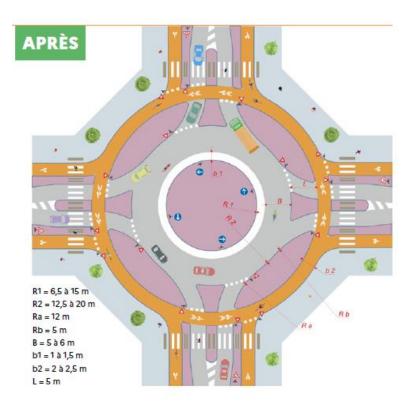


Cas d'un giratoire avec marquage pictogrammes

Gestion des intersections / carrefours

Rond-point avec un rayon supérieur à 15 m : cas spécifiques à étudier au cas par cas mais : la règle est la séparation du cycliste par rapport aux modes motorisés.





Source: Cerema, rendre sa voirie cyclable 2021.



Document élaboré par :

Hindee GOURY et Rémi SAILLARD Iter, coopérative de conseil en mobilités

2 Rue d'Austerlitz, 31000 TOULOUSE T: 05 62 73 53 93







Votre contact au Syndicat du SCoT :

Sylvain PEYRON, Chef de Projets Mobilités SCoT

Courriel: <u>mobilites@scot-vallee-ariege.fr</u>

Téléphone: 05.61.69.01.61

Site Internet (rubrique Plan Déplacements) : www.scot-vallee-ariege.fr



2.11 Zoom territorial sur la CC du Pays de Tarascon

Plan Vélo du SCoT de la Vallée de l'Ariège



Avec le concours technique et financier :













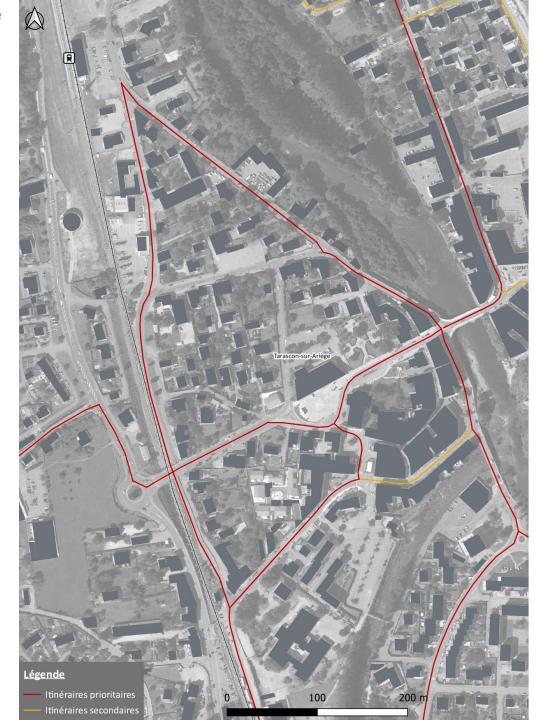
Partie 1 : Zoom territorial – liaison entre la gare de Tarascon et le centre-ville

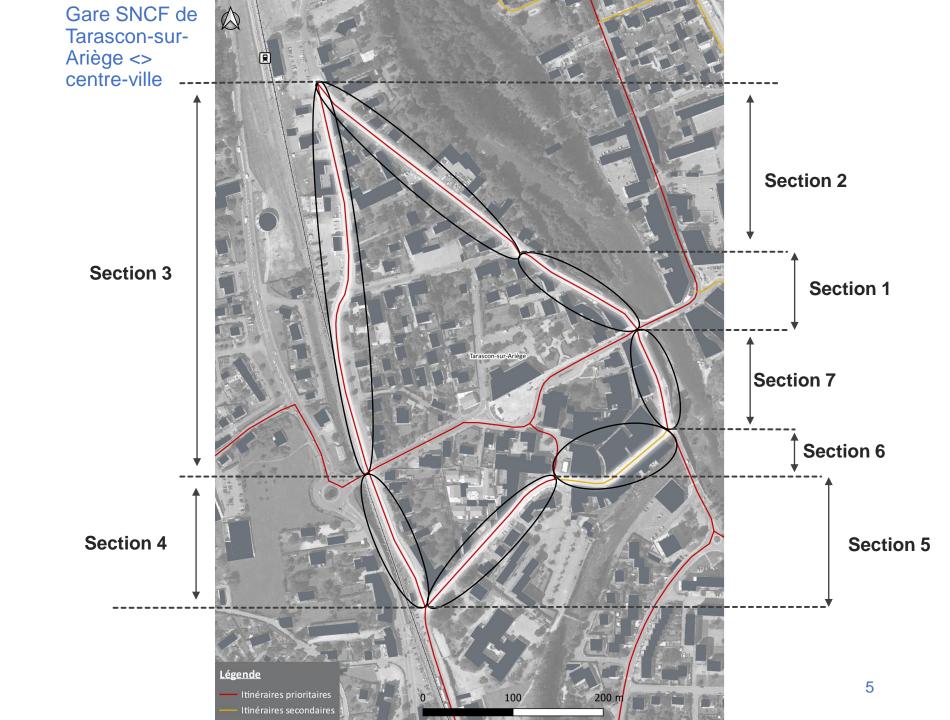




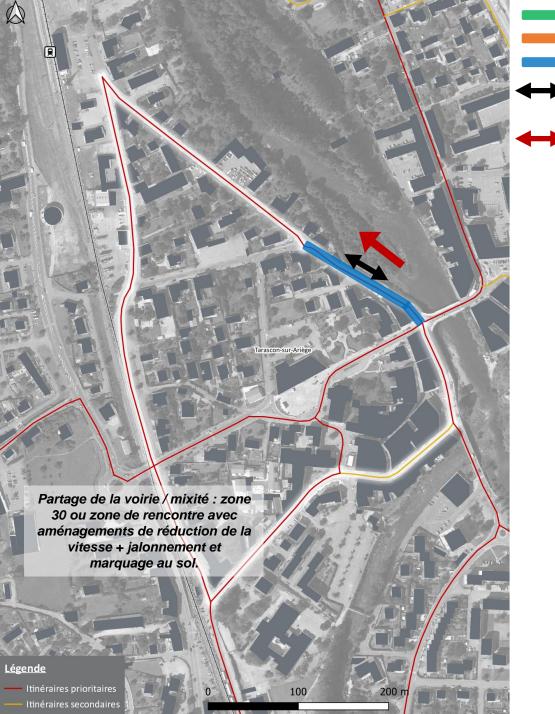
Dessinons un avenir qui a du sens.

Gare SNCF de Tarascon-sur-Ariège <> centre-ville





Sur la section 1 (avenue Peyrevidal – D618Y), l'objectif est de mettre en place une zone de circulation apaisée permettant de favoriser le partage de l'espace public (zone 30 ou de de zone rencontre accompagnée d'aménagements de réduction de la vitesse automobilistes des (ralentisseurs) ainsi que du jalonnement, marquage au sol.



Séparatif (site propre)

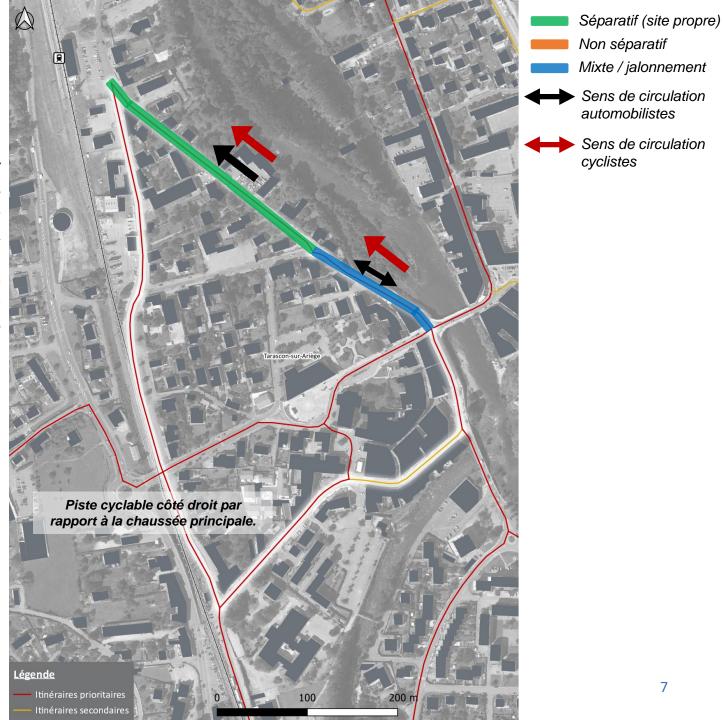
Non séparatif

Mixte / jalonnement

Sens de circulation automobilistes

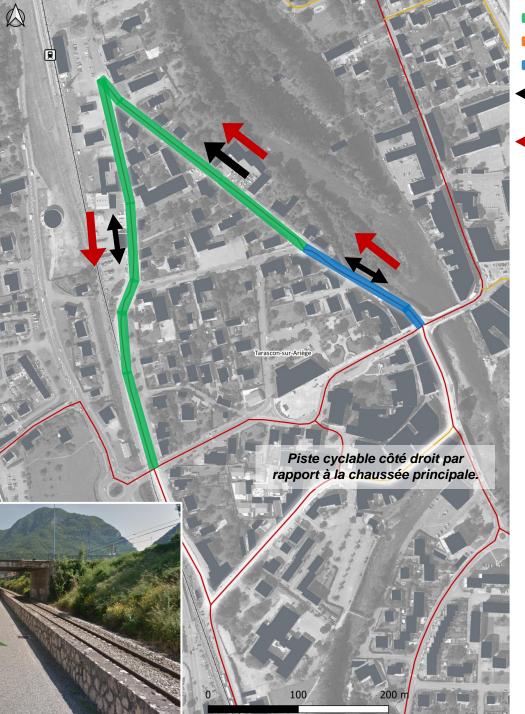
Sens de circulation cyclistes

Sur la section 2 (avenue Peyrevidal – D523), l'objectif est d'aménager une piste cyclable dans le sens centre-ville --> gare. Pour cela il pourra être étudié, en fonction des possibilités techniques, la nécessité de supprimer des places stationnement de ou bien de passer la voie en sens unique.



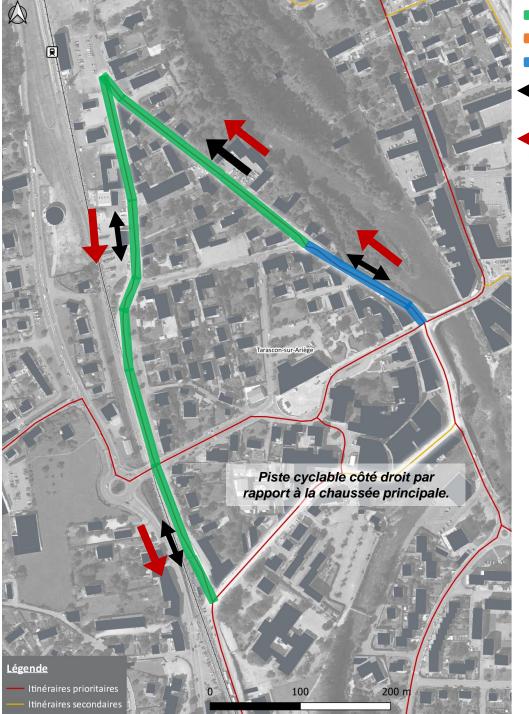
7

Sur la section 3 (avenue Vaillant Couturier - D623 avant le passage sous la D918), en continuité avec la section précédente, l'aménagement serait une piste cyclable à droite de la chaussée principale et les cyclistes emprunteraient la voie qui passe sous la D618 (cf photo ci-dessous). Pour cela il pourra être étudié, en fonction des contraintes techniques, la nécessité de passer cette voie en sens unique ou bien la mise en place d'une mixité via une zone 30.



- Non séparatif
 - Mixte / jalonnement
- Sens de circulation automobilistes
- Sens de circulation cyclistes

Sur la section 4 (avenue Vaillant Couturier D623 après le passage D618), sous la l'aménagement serait une piste cyclable à droite de la chaussée principale en continuité avec l'aménagement précédent. Pour cela il pourra être étudié, en fonction des contraintes techniques, la nécessité de passer cette voie en sens unique ou bien la mise en place d'une mixité via une zone 30.



Séparatif (site propre)

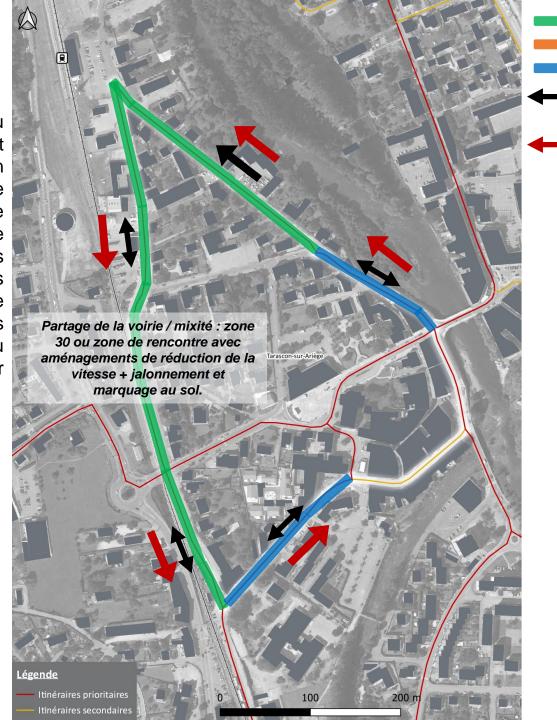
Non séparatif

Mixte / jalonnement

Sens de circulation automobilistes

Sens de circulation cyclistes

Sur la section 5 (rue du collège - D623), il est envisagé la mise place d'une zone de circulation apaisée type zone 30 ou zone de rencontre avec des aménagements adaptés de réduction de vitesse pour les automobilistes ainsi du que jalonnement pour guider les cyclistes.



Séparatif (site propre)

Mixte / jalonnement

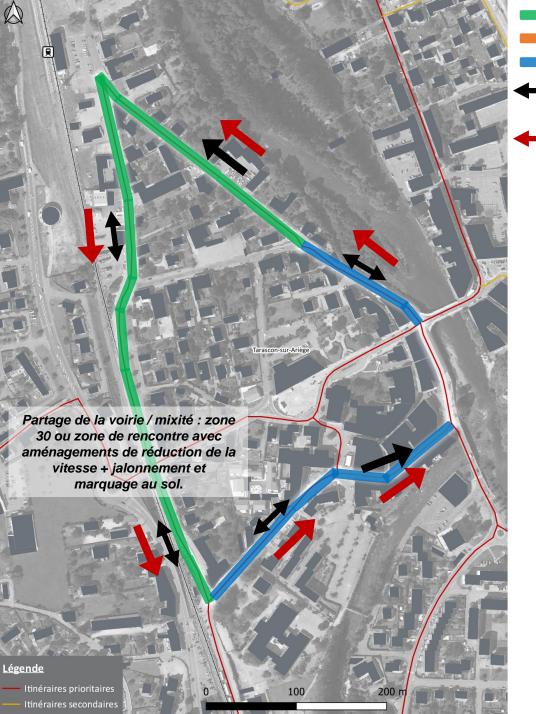
Sens de circulation automobilistes

Sens de circulation

Non séparatif

cyclistes

Sur la section 6 (avenue de la République D123), l'aménagement proposé est identique à celui de la section précédente à savoir la mise en place d'une zone 30 ou zone de rencontre permettant de favoriser le partage de l'espace public entre automobilistes et Cette cyclistes. règlementation devra être complétée du mobilier visant la réduction de la vitesse (chicanes, ralentisseurs) et du jalonnement.



Séparatif (site propre)

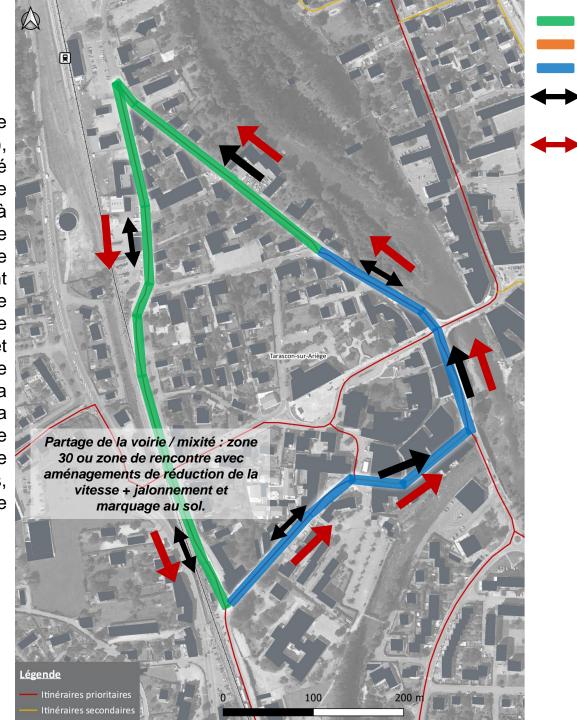
Non séparatif

Mixte / jalonnement

Sens de circulation automobilistes

Sens de circulation cyclistes

Sur la section 7 (quai de l'Ariège D123A), l'aménagement proposé est identique à celui de la section précédente à savoir la mise en place d'une zone 30 ou zone de rencontre permettant de favoriser le partage de l'espace public entre automobilistes et cyclistes. Cette règlementation devra être complétée par la en place de mise mobilier de réduction de (chicanes, vitesse ralentisseurs) et de jalonnement.



Séparatif (site propre)

Mixte / jalonnement

Sens de circulation automobilistes

Sens de circulation

Non séparatif

cyclistes

Extrait de l'étude de faisabilité du PEM de Tarascon-sur-Ariège

ETAT DES LIEUX - MODES ACTIFS



Vélos

Actuellement, il existe une piste cyclable sur la commune : celle-ci est située sur la voie le long de l'Ariège au sud de la commune. L'étude du Plan vélo SCoT identifie le PEM en itinéraire prioritaire avec les avenues Vaillan-Couturier et Peyrevidal. Une étude de faisabilité est en cours pour l'aménagement d'une liaison cyclable entre Tarascon-sur-Ariège et la voie mobilité active de la CC Haute-Ariège. Concernant l'offre touristique, deux magasins permettent la location de vélos à Tarascon : l'un dans le centre-ville, l'autre au sud de l'avenue Saint Roch, tous deux sont situés dans un rayon de 15 minutes à pied de la gare.

Enjeux vélos sur le PEM :

- Connecter la gare au centre-ville par des aménagements cyclables sécurisés et repositionner les équipements de stationnement de manière plus visibles,
- Identifier l'offre de location vélo complémentaire au PEM. En période estivale, il pourrait être imaginé un système de « relais vélo » au niveau de la gare où les vélocistes locaux pourraient déposer des vélos ou venir les récupérer directement sur le PEM. A minima, un panneau d'information sur les vélocistes et les itinéraires vélos à destination des sites touristiques doit être prévu sur le PEM.

Equipements existants:

Présence de trois arceaux vélo et 3 abris sécurisés, manifestement non utilisés car situés à l'arrière de panneaux d'affichage, peu visibles et dans la continuité de postes électriques.



Box pour vélos, situés derrière les panneaux d'affichage, non utilisés.

Plan vélo SCOT en cours de définition -



Itinéraire prioritaire SCOT – piste cyclable sécurisée existante

> Itinéraire prioritaire SCOT – sans aménagemer cyclable spécifique existant

Itinéraire cyclable de substitution

Rapport |



11

Extrait de l'étude de faisabilité du PEM de Tarascon-sur-Ariège

ESQUISSE



Les cycles

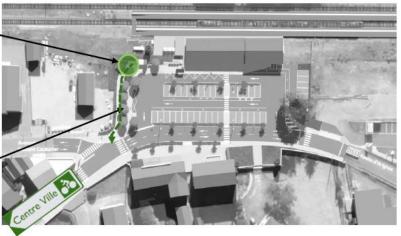
Afin de promouvoir l'usage du vélo, des équipements de stationnement cycles sont disposés de manière visible sur le parvis piéton, un abri collectif sécurisé et des arceaux individuels sont envisagés.

La mise en valeur des équipements cycles au PEM est accompagnée d'une réflexion sur les connexions cyclables au PEM, notamment dans le plan vélo SCOT en cours de définition l'avenue Peyrevidal est indiquée pour la connexion cyclable au centre ville :



Le parvis prévoit un couloir d'accès au stationnement pour les cycles.





Rapport |





Partie 2 : Exemples d'aménagements / de bonnes pratiques



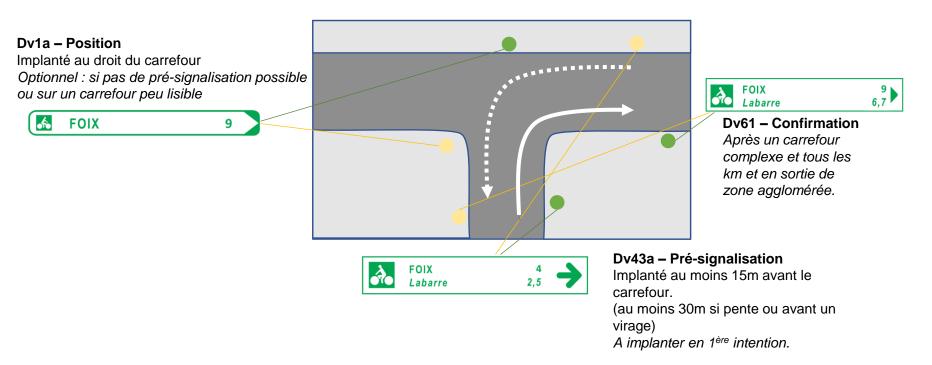
Dessinons un avenir qui a du sens.

Le jalonnement : guider les cyclistes

Principes d'implantation des panneaux

Le jalonnement vélo est complémentaire du jalonnement routier standard. C'est un élément de sécurité du cycliste. Le fait de « rater » l'indication pouvant mettre en danger le cycliste, en cas de doute, il est préférable de ne pas minimiser le nombre de panneaux implantés.

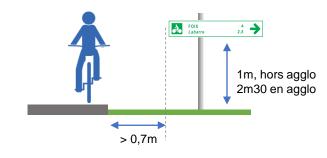
Une destination vélo est jalonnée pour **indiquer un itinéraire privilégié pour les vélos**, différents de l'itinéraire emprunté par les véhicules à moteur. L'itinéraire est jalonné dans les deux sens, tout au long de l'itinéraire, en ayant recours aux panneaux de type Dv.



Le jalonnement : guider les cyclistes

Principes d'implantation des panneaux

- Les panneaux sont implantés à une hauteur de 2,30m minimum (1m hors agglomération), à une distance minimale de 70cm par rapport à la chaussée.
- Autant que possible, ils sont ajoutés sur des supports existants. Cette possibilité peut amener à implanter le panneau à gauche de la chaussée sur les petites routes (la règlementation préconise une implantation à droite mais une implantation à gauche est considérée comme peu impactante pour les cyclistes dans ce contexte).
- Le jalonnement peut aussi être mis en œuvre pour orienter vers l'axes cyclable, par exemple depuis un centre bourg (par exemple « Vers Voie Verte », en caractère L4).
- La distance est au moins indiquée pour les panneaux de confirmation, idéalement pour l'ensemble des panneaux.





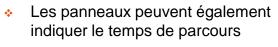
Dv43a – pré signalisation avec figurine vélo



Dv21 – signalisation avec figurine vélo

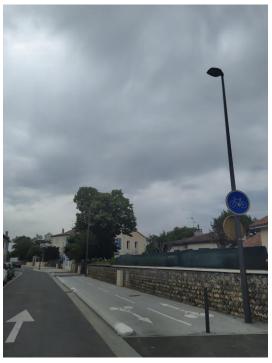


Dv61 – Confirmation avec figurine vélo





Quelques exemples d'aménagements en site propre : les pistes cyclables bidirectionnelles



Piste cyclable bidirectionnelle Avenue de la Gare à Carbonne (Pays Sud Toulousain). Source : Iter, 2021.



Piste cyclable bidirectionnelle Avenue de la Gare à Carbonne (Pays Sud Toulousain). Source : Iter, 2021.



Piste cyclable bidirectionnelle à Auterive. Source : Iter, 2021.

Quelques exemples d'aménagements du partage de la voirie (mixité)



Double sens cyclable au Vernet (Pays Sud Toulousain). Source : Iter.



Exemple d'une zone de rencontre aménagée à Toulouse dans le quartier des Sept Deniers. Source : Iter.



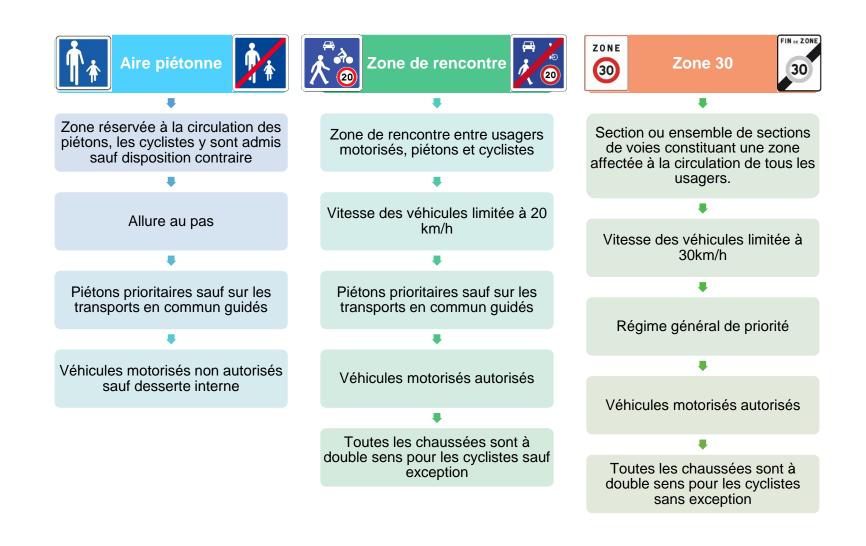
Quelques exemples d'aménagements du partage de la voirie (mixité) : les zones 30







Les zones de circulation apaisée dans les centres bourgs : favoriser le partage de l'espace public



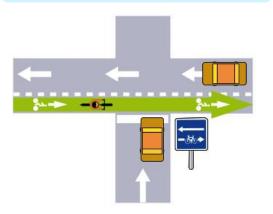
Les aspects règlementaires

Le double sens cyclable

Obligation dans toutes les voies où la vitesse des véhicules doit être inférieure ou égale à 30 km/h

Possible dans les voies à 50 km/h mais non obligatoire

« Voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles non motorisés » CEREMA



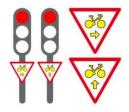
Le sas cycliste aux feux

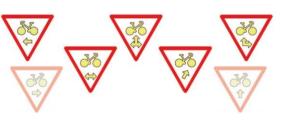
« Espace réservé aux cyclistes. Il est placé juste avant le feu tricolore et est délimité par une ligne pointillée en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter. Il est matérialisé par des pictogrammes vélo. Son accès est généralement prévu par une bande cyclable »



Le céder-le-passage cycliste aux feux

Un arrêté est nécessaire pour la mise en place de la signalisation relative au céder-le-passage cyclistes aux feux tricolores. La décision revient à l'autorité détentrice du pouvoir de police.







Document élaboré par :

Hindee GOURY et Rémi SAILLARD Iter, coopérative de conseil en mobilités

2 Rue d'Austerlitz, 31000 TOULOUSE T: 05 62 73 53 93







Votre contact au Syndicat du SCoT :

Sylvain PEYRON, Chef de Projets Mobilités SCoT

Courriel: mobilites@scot-vallee-ariege.fr

Téléphone: 05.61.69.01.61

Site Internet (rubrique Plan Déplacements) : www.scot-vallee-ariege.fr